

LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 138

MONTREAL, LE MERCREDI 15 JUIN 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Le Canada évolutif de Johnson

Michel Venne

En campagne référendaire sur l'accord de Charlottetown, en octobre 1992, le premier ministre Robert Bourassa avait mis ses concitoyens en garde: un NON à l'accord allait favoriser les souverainistes lors des prochaines élections, leur permettant d'opposer la souveraineté au statu quo, la souveraineté contre un fédéralisme qui aurait l'apparence d'être irréfutable. Aujourd'hui, les libéraux de Daniel Johnson chantent une autre chanson. «L'expérience canadienne évolue tous les jours», dit-il.

Monsieur Johnson, selon son entourage, voudrait montrer que «le Canada, ce n'est pas qu'une constitution», que ce pays peut évoluer par d'autres moyens, notamment le renforcement de l'union économique canadienne.

Nous y voici. Pour contrer l'impression d'immobilisme qu'ont pu créer les échecs constitutionnels successifs, le premier ministre jette son dévolu sur la coopération économique et sur l'abolition des barrières commerciales qui coûteraient des milliards de dollars aux Canadiens.

Dès le 21 décembre, à Ottawa, M. Johnson s'est fait le champion du libre-échange interprovincial. Le 24, le ministre du Commerce Général Tremblay célébrait une entente de principe permettant aux entreprises québécoises d'offrir leurs produits aux marchés publics de l'Ontario, et vice-versa, et aux travailleurs de la construction des deux provinces de travailler des deux côtés de l'Outaouais.

Cette entente a été paraphée dans sa version finale par M. Johnson à Toronto le 3 mai. Un accord de la même nature a été signé à Québec, le 30 mars, avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna. Hier, le Québec et l'Ontario ont renouvelé un accord de coopération vieux de 25 ans en s'engageant à raffermir leurs liens, exprimant le désir d'une rencontre annuelle au sommet.

D'ici la fin du mois, les provinces pourraient arriver à une entente de principe sur l'abolition des barrières au commerce sur le marché intérieur canadien dans 11 secteurs, par laquelle elles s'engageront à harmoniser leurs règles et leurs normes, dans la transparence et la réciprocité.

Enfin, demain, le premier ministre Daniel Johnson se rend à Saint-Jean (Terre-Neuve), dans le fief de Clyde Wells, pour la rencontre annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada. M. Johnson parlera de coopération avec nos voisins dans des domaines comme l'énergie, l'environnement, le commerce international et, nouveau dada, de l'autoroute électronique. Il est possible qu'il conclue, en marge de la conférence, des accords bilatéraux, comme ceux signés avec le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, avec d'autres provinces maritimes.

La stratégie de M. Johnson marche-t-elle auprès du public? Bonne question. En tout cas, les libéraux n'ont pas le monopole des bonnes intentions en ce qui a trait à l'union économique canadienne.

Dans son manifeste *Un Québec dans un monde nouveau*, le Parti québécois écrit à la page 79 que l'association économique avec le reste du Canada est «la principale préoccupation» de beaucoup de Québécois à l'égard de la souveraineté. Le PQ propose trois mécanismes de gestion du marché commun advenant la souveraineté, il suggère de maintenir la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux, de maintenir un monnaie commune, et le reste à l'avenant.

Le 31 mai dernier, le chef Jacques Parizeau s'engageait à discuter avec l'Ontario, dès son élection, du maintien de l'espace économique entre les deux provinces, de la libre circulation et de l'égalité de traitement (ce qu'on appelle le traitement national) des entreprises ontariennes œuvrant au Québec, et vice-versa. Le pari de M. Parizeau, c'est que les autres provinces canadiennes, à commencer par l'Ontario, verront qu'il est de leur intérêt, comme de celui du Québec, de maintenir cette union économique après la souveraineté du Québec, les intérêts économiques transcendant l'organisation politique en place.

Hier, le premier ministre ontarien, M. Bob Rae, n'a d'aucune façon contredit M. Parizeau. Il a seulement refusé, tout en exprimant sa préférence pour un Canada uni, de «se lancer dans un débat avec le chef de l'opposition».

POLITIQUE

Souveraineté: Bob Rae s'esquive

PAGE A 5



L'ÉCONOMIE

Unigesco se saborde

PAGE B 2



LES ACTUALITÉS

La Cour suprême suspend l'application de l'arrêt Thibaudeau

PAGE A 2

Le comité de déontologie innocente le policier qui a abattu Marcellus François

LE DEVOIR

Le sergent Michel Tremblay, le policier qui a abattu Marcellus François en juillet 1991, a été innocenté par le Comité de déontologie policière de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

Après 42 jours d'enquête, le comité, formé d'un avocat, d'un policier et d'un représentant du public, a jugé que le policier Tremblay avait «agi de bonne foi» et qu'il avait des raisons de croire «que sa vie était en danger» lorsqu'il a tiré sur Marcellus François.

Par ailleurs, deux de la vingtaine de policiers mis en cause dans cette affaire ont été blâmés par le comité, mais pour des raisons indirectement reliées à la mort du jeune homme.

L'agent Pablo Palacios a reçu un blâme parce qu'il a «abusé de son autorité en retenant illégalement des gens dans une voiture».

Un autre policier, dont l'identité demeure pour l'instant inconnue, a été blâmé pour «avoir effectué une perquisition sans mandat».

Toute cette affaire remonte au 3 juillet 1991. Marcellus

François était alors un des quatre passagers d'une voiture prise en filature par des policiers qui croyaient suivre les suspects d'une tentative de meurtre.

En s'approchant du véhicule le sergent Michel Tremblay, membre de l'escouade tactique du service de police de la CUM (l'équipe du SWAT) aurait vu Marcellus François se pencher en avant et aurait pensé que l'homme s'appropriait à saisir une arme. Le policier a aussitôt tiré une balle qui a atteint le jeune homme à la tête.

VOIR PAGE A 10: POLICIER

Haïti: le Vatican nie tout

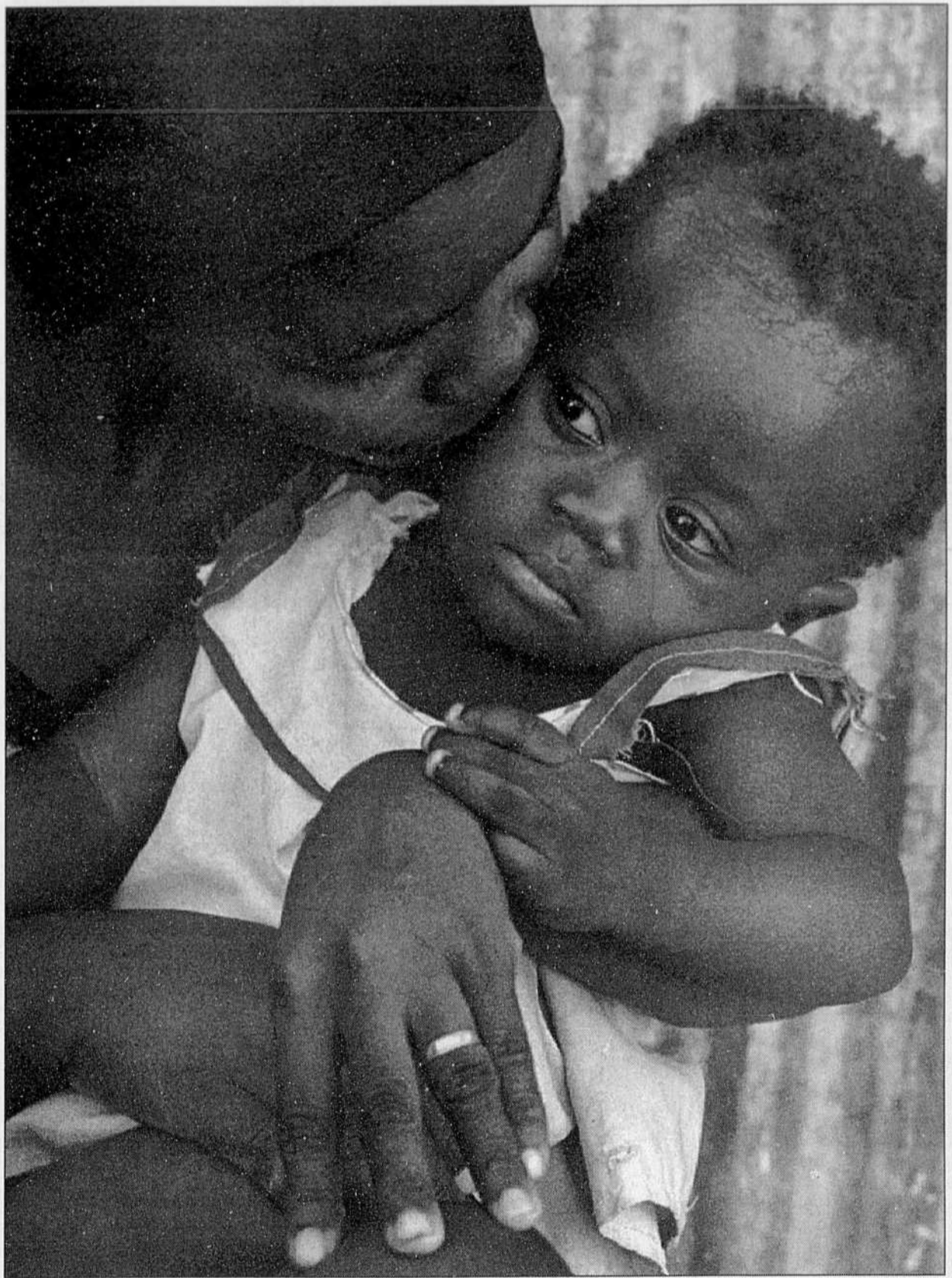


PHOTO AP

JOURS difficiles en Haïti où la population, privée des denrées les plus essentielles, vit dans la peur constante. Comme Carmen Breville, qui habite dans un bidonville de Port-au-Prince et vend des cigarettes 25¢ l'unité pour nourrir sa fille unique Robelin. Sur le plan politique, le Vatican a nié hier avoir signé un accord avec le gouvernement haïtien. Nos informations en page A7

Péladeau, comme au premier jour Desmarais, Paré, et Johnson n'ont qu'à bien se tenir: le fondateur du Journal de Montréal reste fidèle à lui-même

À 69 ans, Pierre Péladeau n'a rien perdu de sa verve. Pour le fondateur du *Journal de Montréal* qui souffle ce matin sa 30e bougie, un chat restera toujours un chat. Quelques heures avant de s'envoler pour un voyage privé à Paris — un grand-père a bien droit à quelques secrets — il s'est ouvert hier après-midi des sentiments que lui inspire cet anniversaire. Concurrents et politiciens en prennent pour leur rhume.

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Le *Journal de Montréal* a beau ne plus être la vache à lait de l'empire Québécois désormais tourné vers le lucratif secteur de l'imprimerie, le quotidien de la rue Frontenac demeure «l'enfant chéri du fondateur».

Trois décennies plus tard, c'est encore comme si c'était hier.

«Ça ne s'était jamais fait nulle part au monde», raconte Pierre Péladeau qui, en 1964, profitait d'une grève de *La Presse* pour lancer en 48 heures ce qui allait devenir après plusieurs années d'efforts «le numéro un des quotidiens

français d'Amérique».

«Nous sommes mardi ou à peu près, se souvient-il. J'entends dire qu'il y a un groupe qui se forme pour fonder un autre quotidien. Quand j'ai entendu ça, je me suis dit: on va battre ça, on va sortir ça avant les autres.»

«Le vendredi, je réunis mon monde, des gars des hebdomadaires et d'autres qui étaient en grève. On a sorti notre première édition le lundi avec à la une le mariage de Pierre Marcotte et de Ginette Ravel. C'était toute une épopée.»

«Il n'y avait pas beaucoup de nouvelles là-de-

VOIR PAGE A 10: PÉLADEAU

Le français, yes sir!

Les jeunes anglophones comprennent mieux le français qu'autrefois, mais le parlent de moins en moins

BERNARD PLANTE
LE DEVOIR

Les jeunes qui fréquentent l'école anglaise au Québec avaient une meilleure connaissance du français en 1991 qu'en 1979, mais ils l'utilisent malgré tout de moins en moins dans leurs activités culturelles.

Ce sont là les principales conclusions du sociologue Uli Locher de l'Université McGill dans son étude *Les jeunes et la langue, Usages et attitudes linguistiques des jeunes qui étudient en anglais* que vient de publier le Conseil de la langue française.

La recherche a été réalisée auprès de plus de 4000 élèves de 19 institutions scolaires anglophones du secondaire et du collégial.

Elle souligne en outre que près de trois jeunes anglophones sur quatre prévoient quitter le Québec au terme de leurs études. En entrevue au DEVOIR, le professeur Locher parle d'un sentiment d'insécurité «très impressionnant» qui s'accommode mal, selon lui, de la vitalité

VOIR PAGE A 10: FRANÇAIS

Vancouver trois fois plus chère que Montréal

LE DEVOIR

Même si une maison individuelle neuve à Montréal coûte en moyenne 136 000 \$ en 1994, elle demeure néanmoins trois fois et demie moins chère qu'à Vancouver (480 000 \$). «Les prix moyens à Vancouver représentent des records historiques pour les marchés canadiens», affirme Daniel Guerrette, analyste principale des marchés locaux au Centre d'analyse de marché de la SCHL.

Le prix moyen des maisons neuves à Vancouver devrait continuer d'augmenter tandis qu'ils devraient se stabiliser dans les marchés du Québec. En 1994, la moyenne des prix devrait monter de presque 8 % à Vancouver, de seulement 1 % à Montréal, de 2 % à Québec et de 3 % à Chicoutimi et à Trois-Rivières. Le prix moyen d'une maison neuve à Toronto chutera de 1 à 2 %.

Les prix moyens à Montréal et Toronto seront limités par le plus fort volume de ventes de petite maisons aux personnes accédant à la propriété. Les grands marchés canadiens les moins dispendieux seront les marchés québécois. Chicoutimi aura le prix moyen le plus bas pour les maisons neuves: 81 000 \$, et Trois-Rivières aura le prix moyen le plus bas pour les maisons existantes: 73 500 \$.

En 1994, les prévisions relatives aux principaux marchés canadiens montrent aussi que les mises en chantier progresseront dans chaque marché du Québec, sauf à Montréal, où une diminution de 2 % est prévue. La demande devrait être plus forte, mises à part Toronto et Montréal, dans l'Ontario et le Québec en raison de la croissance dynamique de l'emploi dans la plupart de ces marchés, croit la SCHL.

Le ciel lui tombe sur la tête

LE DEVOIR

Québec — M. Daniel Johnson parlait des 50 000 emplois créés au Québec depuis janvier, quand le ciel lui est tombé sur la tête... ou plutôt un morceau de plâtre du plafond du Salon bleu de l'Assemblée nationale s'est subitement décollé pour s'écraser à un cheveu de la tête d'un député libéral. Les travaux de la Chambre ont été suspendus durant 27 minutes. À la reprise, le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, a tourné l'affaire à la blague, parlant du premier ministre: «Il y a certaines énormités qui font tomber des plâtres...» Et M. Johnson de répliquer illico: «Si on se lance dans un concours d'énormités, je déclare forfait tout de suite et je donne la palme au chef de l'opposition». Et pour le plafond, et pour ce qu'on dit dessous, vivement la fin de la session!

INDEX

- Agenda.....B6
- Avis publics.....B4
- Classées.....A4
- Culture.....B8
- Économie.....B2
- Éditorial.....A8
- Le monde.....A5
- Mots croisés.....A4
- Les sports.....B5



MÉTÉO

Ciel variable Max: 30
Détails en A*4

DEMAIN

Tamara de Lempicka, l'élégance en peinture



LES ACTUALITÉS

La famille, lieu chéri des contradictions du public

Le sondage Angus Reid constate un relent soudain de conservatisme; ce n'est pourtant pas nouveau

Côté famille, l'opinion publique n'en est pas à une contradiction près. Même si près de 65% des mères travaillent, 68% des Canadiens chérissent encore le modèle de la famille faite d'un papa au boulot et d'une maman au foyer. Tous se disent heureux dans leur cocon familial, mais prédisent crises et malheurs à la famille moderne.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

En effet, le dernier sondage Angus Reid sur les opinions des Canadiens face à la famille a de quoi faire blémir des troupes entières de militantes féministes et de bien-pensants. Qu'en 1993, 73% des gens disent que le meilleur milieu pour élever des enfants soit un nid où la mère officie pendant que le père travaille a de quoi surprendre. Tout aussi étonnant que 73% des répondants jugent que le fait de vivre dans une famille monoparentale a plus d'impact négatif sur les enfants que s'ils vivaient avec un couple homosexuel.

D'où surgit ce relent soudain de conservatisme? Le fait n'est pourtant pas nouveau. En janvier dernier, un sondage Gallup révélait que 53% des Canadiens étaient d'avis qu'une femme mariée doit rester à la maison avec les enfants. Cinq points de pourcentage de plus qu'en 1988.

D'après Jean-Pierre Lamoureux, secrétaire général du Conseil de la famille, le fait que tant de gens adulent la famille traditionnelle exprime davantage le degré de difficultés que rencontrent les couples dont les deux membres travaillent. «Dans l'inconscient collectif, les gens se disent qu'il faut quelque chose pour s'occuper des enfants et le plus grand problème des parents qui travaillent aujourd'hui est le manque de temps», dit-il. Plus que de la simple nostalgie, les gens voient en ce raccourci une façon de mettre fin au rythme d'enfer qu'ils vivent en combinant famille et travail. Mais le raccourci n'en balaise pas moins des années

de lutte pour la reconnaissance de l'autonomie financière des femmes.

«Les gens privilégient ce qui pour eux représente ce qu'il y a de plus sécuritaire et de plus stable. Si ce modèle revient à la surface, c'est que notre société n'a pas réussi à adapter le marché du travail aux nouvelles familles. La réflexion sur la réorganisation du travail n'a pas été faite», estime M. Jacques Lisée, directeur général de la Fédération des Unions de familles du Québec.

Plus encore, renchérit Jean-Pierre Lamoureux, ces résultats traduisent le fait que le confort économique des familles à double salaire ne réussit pas à combler le manque de présence des parents auprès des enfants.

Mais pour Françoise David, présidente de la Fédération des femmes du Québec, en brandissant ces modèles du passé, les gens ont tendance à oublier dans quel marasme le travail au masculin poussait souvent la famille. «On est dans une situation de non-choix. Il y a peut-être des inconvénients au travail des femmes, mais il faut se souvenir des conséquences de la non-autonomie financière des femmes qui se retrouvent sans moyens après un divorce», soutient-elle.

Quant au jugement sévère posé sur les familles monoparentales, il a de quoi désarmer la présidente du Bureau québécois de l'année internationale de la famille, Mme Lise Denis. «On en perd notre latin! On a peut-être pris pour des réalités ce qui n'étaient que des choses tolérées, mais peu acceptées», dit celle dont l'organisme a adopté une déclaration mettant l'accent sur la reconnaissance de la diversité des familles.

Françoise David ne dramatise pas ces résultats qui, juge-t-elle, sont davantage un reflet de la difficulté que vivent les familles monoparentales qu'un jugement de valeur. «On est toujours en faveur d'une situation idéale, ça ne veut pas dire qu'on rejette les autres situations», croit-elle. Et si 75% des gens disent filer le parfait bonheur en famille, alors que divorces et séparations font ravage dans les ménages, c'est, estiment nos experts, que le bon vieux diction qui dit qu'on lave son linge sale en famille tient toujours!

Les bourses aux étudiants chercheurs coupées de moitié

MARTINE TURENNE
LE DEVOIR

Les bourses octroyées aux étudiants-chercheurs ont été unilatéralement coupées de moitié, cette semaine, à la suite de l'annonce par le Conseil du Trésor de coupures de 5,8 millions\$ au FCAR, le Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche, principal pourvoyeur pour les étudiants de 2e et 3e

cycle. Hier, le ministre de l'Éducation, Jacques Chagnon, tentait de convaincre la présidente du Conseil du Trésor, Monique Gagnon-Tremblay, de revenir sur sa décision.

«Ce n'est pas sérieux», dit François Rebello, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec. Les étudiants apprennent sans préavis qu'ils auront deux fois moins d'argent pour vivre cet été.» Le FCAR est coincé, ajoute-t-il,

«mais il y a une manière de faire les choses».

Marie Lessard, étudiante au doctorat en littérature comparée à l'Université de Montréal, a eu la désagréable surprise, lundi, de recevoir un chèque de bourse coupé de moitié. Elle n'a eu que 2166\$ sur les 4334\$ promis. Le FCAR s'était pourtant engagé à lui en fournir une somme de 13 000\$ sur trois ans. «Je suis revenue à la moitié de mon projet, dit-elle, et je ne peux pas retourner en arrière. Mais je trouve inadmissible que le gouvernement ne respecte pas ses engagements.» Qui plus est, le boursier du FCAR, trié sur le volet, ne peut travailler plus de dix heures par semaine sur autre chose que son projet d'études, puisque le but de la bourse est d'accélérer l'obtention du diplôme.

Plus encore, il y a une contradiction totale entre ces coupures draconiques et le discours tenu par le gouvernement, qui répète sur tous les toits que le Québec a besoin de chercheurs. Le FCAR soutient quelque 1850 étudiants universitaires, à raison de 4000\$ chacun annuellement. Une somme dérisoire, dit François Rebello, compte tenu des enjeux en cause. «Ça n'a pas de sens, ce n'est pas du tout stratégique pour le développement économique, dit-il. En coupant ainsi n'importe comment, on gaspille des ressources humaines.»

Prud'homme réélu

LE DEVOIR

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal, Yves Prud'homme, conserve son poste. Il vient d'être réélu à la tête de ce puissant syndicat.

Les résultats du scrutin, rendus publics hier, indiquent que M. Prud'homme a reçu l'aval de 64% des policiers qui se sont prévalus de leur droit de vote. Yves Prud'homme a défait son unique adversaire, le lieutenant Pablo Palacios, celui là même qui a été blâmé, hier, pour avoir abusé de son autorité dans l'affaire Marc-André Lévesque. Près de 84% des 4200 policiers de la CUM ont participé à l'élection. Le scrutin s'est tenu par la poste. Yves Prud'homme reprend un troisième mandat à la tête de la Fraternité des policiers de Montréal. Selon le vœu exprimé par le directeur du SPCUM, Jacques Duchesneau, les prochaines années seront marquées par la réorganisation des forces policières de la CUM.



DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2
Tél: (514) 845-7374 Tél: (514) 988-8000
La maîtrise des intangibles



PHOTO JACQUES GRENIER
Le juge Dionne, en 1977, alors qu'il était président de la CECCO.

Décès du juge Denys Dionne

Québec (PC) — Le juge Denys Dionne, de la Cour du Québec, est décédé dans la nuit de lundi à mardi à l'hôpital Laval, à Sainte-Foy, des suites d'une longue maladie.

Agé de 63 ans, M. Dionne s'est surtout fait connaître comme président de la Commission d'enquête sur le crime organisé, la célèbre CECCO dont les sessions entre 1974 à 1980, retransmises à la télévision, étaient devenues une des émissions les plus suivies du Québec.

Le ministre de la Justice du Québec, Roger Lefebvre, a rendu hommage au disparu. «C'est une perte pour la magistrature. Il avait marqué l'histoire, notamment à cause de son implication à la Commission d'enquête sur le crime organisé», a déclaré le ministre Lefebvre. Né à Québec le 18 février 1931, Denys Dionne a été admis au Barreau en 1955 après ses études au Collège des Jésuites et à l'Université Laval. Il s'est signalé au tout début de sa carrière comme l'un des procureurs de l'Union nationale lors de l'enquête Salvas. C'est l'enquête que présidait de 1960 à 1962 le juge Elie Salvas sur les malversations du gouvernement de Maurice Duplessis entre 1944 et 1960. M. Dionne a été nommé juge à la Cour provinciale le 7 mai 1969. À l'occasion de la refonte des tribunaux en 1985, le juge Dionne accéda à la Cour du Québec, nouvellement créée. L'automne dernier, ses présences sur le banc devenaient de plus en plus espacées à cause de la détérioration de sa santé. Le juge Dionne ne détestait pas la controverse. Il avait dû s'excuser publiquement en janvier 1989 pour avoir tenu des propos sexistes.

Il laisse dans le deuil son épouse, Gisèle Gagné, son fils Bernard, et ses deux filles, Marie et Paule.

swissair propose un incroyable tarif Business Class pour l'Europe: pour seulement ca \$400.- de plus qu'en Economy.

Pour seulement Ca \$ 400 par vol de plus que le tarif normal Economy - Apex ou Excursion - (et même gratuitement avec un billet Economy plein tarif), vous pouvez voyager en Business Class sur Swissair de Montréal ou Toronto au cœur de l'Europe - Zurich. Saisissez votre chance de découvrir le fameux service Business Class de Swissair, encore et toujours classé parmi les meilleurs au monde. Un service extraordinaire pour un tarif extraordinaire. Ne perdez pas de temps: cette offre n'est valable que sur les vols du 15 juin au 03 septembre 1994.

Offre promotionnelle sujette aux conditions habituelles, y compris la réservation ferme préalable et la facturation de toute modification de celle-ci. Ce surclassement s'applique sur les tarifs pour n'importe quelle destination dans le monde. Surclassement d'Economy à Business. *Class seulement sur les vols transatlantiques entre Toronto/Montréal et Zurich. Nombre limité de sièges Business Class disponibles pour cette offre spéciale.

Swissair participe aux programmes grands voyageurs, d'Air Canada, de Delta et de USAir

Amsterdam
Ankara
Athènes
Barcelone
Berlin
Bilbao
Birmingham
Bruxelles
Bucarest
Budapest
Copenhague
Cracovie
Dresde
Dublin
Düsseldorf
Francfort
Gênes
Goeteborg
Graz
Guernesey
Hambourg
Hanovre
Helsinki
Innsbruck
Istanbul
Izmir
Jersey
Kiev
Klagenfurt
Leipzig
Lisbonne
Ljubljana
Londres
Luxembourg
Lyon
Madrid
Malaga
Malte
Manchester
Marseille
Milan
Minsk
Moscou
Munich
Nice
Nuremberg
Palma
Paris
Porto
Prague
Rome
Sofia
Stockholm
St Petersburg
Strasbourg
Stuttgart
Thessalonique
Tirane
Toulouse
Turin
Valencia
Varsovie
Venise
Vilnius
Zagreb

Et un incroyable tarif Eurohopper à l'intérieur de l'Europe: us \$ 130

L'Eurohopper de Swissair vous permet maintenant de partir de Zurich, Genève, Bâle, Berne, Vienne, Salzburg, Linz, Graz, Klagenfurt et Innsbruck vers plus de 60 destinations européennes desservies par Swissair, Crossair, Austrian Airlines et Tyroliar Airways. Et cela, pour seulement US \$ 130* par vol. Quoi de plus simple et économique pour visiter les villes de l'Europe dont vous rêviez depuis longtemps? Vous devez acheter votre billet Eurohopper en combinaison avec un vol transatlantique de Swissair au départ du Canada. Alors, achetez autant de vols transatlantiques que vous le souhaitez. (3 au minimum, 8 au maximum pour US \$ 130 chacun.)

*Les billets Eurohopper (minimum US\$ 390) doivent obligatoirement être combinés avec un round-trip transatlantique au départ des États-Unis et du Canada. Ils sont valables en classe Economy. Pas de séjour minimum. Séjour maximum: 2 mois. Un seul stop-over autorisé sur chaque vol transatlantique. Le premier vol transatlantique doit être réservé à l'achat. Tout changement de réservation sera facturé. Nombre de sièges limité. Taxes d'aéroport européennes non comprises. Offre soumise à l'autorisation gouvernementale. Sous réserve de toutes modifications.

Pour toutes informations et vos réservations, appelez votre agent de voyages ou Swissair au 1-800 26-SWISS.



PHOTO PC
Michel Bernier et Richard Bourgault, les avocats de Suzanne Thibaudeau, attendent patiemment l'arrivée des juges de la Cour suprême.

La Cour suprême suspend l'application de l'arrêt Thibaudeau

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

La Cour suprême du Canada a suspendu hier l'application de l'arrêt Thibaudeau sur l'imposition des pensions alimentaires jusqu'à ce qu'elle ait eu l'occasion de se prononcer sur le fond de la question.

Se rendant à l'argumentation présentée par le ministre de la Justice, les neuf juges du plus haut tribunal du pays ont statué sur le banc, à l'unanimité, que l'incertitude engendrée par le récent jugement de la Cour d'appel fédérale commande le maintien du statu quo en attendant qu'un verdict final soit rendu.

La Cour suprême devra maintenant déterminer, dans un premier temps, si elle reçoit favorablement la demande d'appel soumise par le gouvernement fédéral. Si c'est le cas, elle entendra ensuite les deux parties sur le fond, soit la question de l'inconstitutionnalité d'une disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Dans cette hypothèse, l'appel sera entendu avec célérité, soit dès la première semaine du mois d'octobre, a fait savoir le juge en chef Antonio Lamer.

Le ministre de la Justice, Allan Rock, s'est dit hier «très content» de la décision du tribunal, qui s'est trouvée à souscrire aux deux principales demandes d'Ottawa: suspension de l'arrêt et rapidité des procédures, si bien sûr procédures il y a.

«Cela ramène un élément de stabilité» dans le système des pensions alimentaires, en proie au chaos depuis le jugement de la Cour d'appel, a dit le ministre. Il a rappelé qu'un comité consultatif fédéral avait été mandaté pour apporter des correctifs au régime: «Notre travail se poursuit afin d'en arriver à un système plus équitable.»

De son côté, l'avocat de Susan Thibaudeau, Me Michel Bernier, a rappelé que la décision ne préjugait en rien de la façon dont la Cour suprême tranchera si elle choisit de recevoir l'appel. Il n'avait de toute façon pas demandé spécifiquement un rejet de la demande de suspension, même s'il ne voit pas la «pertinence» d'un sursis.

«Nous ne sommes pas vraiment déçus. Dans les faits, quant à nous, ça ne change pas beaucoup de choses», a dit Me Bernier, qui avait justement établi sa plaidoirie sur le fait que les tribunaux appelés à statuer sur les cas de divorce et de pen-

sions alimentaires n'étaient pas en proie à l'instabilité.

«La plupart des personnes prudentes savaient que la décision était portée en appel», a-t-il ajouté, expliquant que les conseils des avocats et les décisions des juges eux-mêmes témoignaient d'une «attente de la décision de la Cour suprême».

Rappelons que le 3 mai dernier, la Cour d'appel fédérale tranchait en faveur de Mme Thibaudeau, une mère divorcée qui réclamait depuis 1989 de ne pas payer d'impôts sur la pension alimentaire versée par son ex-conjoint pour les deux enfants dont elle a la garde. Selon le tribunal, une portion de la Loi de l'impôt sur le revenu contrevient à la Charte canadienne des droits et libertés en ce qu'elle établissait une discrimination fondée sur le statut familial.

Deux semaines plus tard, le ministre Rock portait la cause en appel, arguant de la nécessité pour le fédéral d'éviter «l'instabilité» dans la population et l'engorgement des tribunaux en attendant une réforme du régime des pensions alimentaires.

C'est d'ailleurs cet aspect qu'a plaidé hier l'avocat du gouvernement, Me Claude Joyal: «Le jugement rendu par la Cour d'appel fédérale a été l'objet d'une couverture médiatique très importante, ce qui a engendré une grande incertitude juridique pouvant mettre en péril les relations entre les conjoints dans le dur domaine du droit familial.»

«Il n'y a pas que des problèmes légaux, il y a aussi des problèmes humains, a fait valoir l'avocat. L'incertitude juridique peut engendrer nombre de difficultés et d'inquiétudes aux conjoints qui versent des pensions et qui sont à l'étape des négociations ou qui seront sous peu devant les tribunaux.»

Le juge Lamer a quant à lui souligné que cette «suspension d'inconstitutionnalité» n'était pas un précédent. Comme dans d'autres cas, le gouvernement, a-t-il laissé entendre, pourrait profiter du délai pour faire son nid législatif, d'autant plus que la question de la déductibilité fiscale des pensions versées par un ex-conjoint n'a pas été abordée par la Cour d'appel et restera donc à l'écart d'un éventuel jugement de la Cour suprême.

Payeurs ou bénéficiaires, plus de 630 000 Canadiens ont été touchés, en 1991, par le régime des pensions alimentaires. Les sommes versées ont atteint 1,65 milliard\$, duquel le fisc a récupéré 330 millions\$.

Barrage du chantier de SM-3

La SQ procède à 15 arrestations

Sept-Îles (PC) — Les policiers de la Sûreté du Québec ont appréhendé hier 15 membres de la Coalition Nitassinan qui bloquaient depuis deux semaines le chemin donnant accès au chantier de construction du barrage hydroélectrique SM-3, au nord de Sept-Îles.

Selon l'agent Luc Gadoury, des affaires publiques de la SQ, l'opération s'est déroulée dans le calme et les manifestants n'ont offert aucune résistance.

Une femme enceinte, une sage-femme et une infirmière sont au nombre des personnes appréhendées.

Elles ont été évacuées par hélicoptère tandis que les douze hommes ont été ramenés à Sept-Îles à bord d'un fourgon cellulaire.

Ces personnes devront répondre à des accusations de méfaits.

Une quarantaine de policiers ont participé à l'opération de démantèlement de la barricade, qui est survenue au lendemain de l'adoption par les Montagnais de la réserve de Uashat-Maliotém d'une entente conclue avec Hydro-Québec relativement aux compensations fi-

nançières pour la construction du barrage SM-3. L'entente a été acceptée par une faible majorité de 52,6%.

Elle stipule que les Montagnais recevront 66 millions\$ étalés sur 60 ans. En retour, Hydro-Québec obtient la garantie qu'aucune poursuite judiciaire ne sera intentée contre le projet.

La société d'État avait déjà obtenu une injonction interdisant aux manifestants de bloquer l'accès au chantier. Le chef du Conseil de bande, Elie-Jacques Jourdin, s'est dit déçu des résultats de la consultation. Selon lui, plusieurs pluri-sieurs facteurs expliquent ce faible appui, dont une part d'opposition au Conseil et une part de contestation au projet SM-3.

Le coordonnateur de la Commission du référendum, Bernard Cleary, croit pour sa part que le référendum démontre qu'il y a mécontentement dans la communauté, ce qui justifierait l'amendement de l'entente.

Hydro-Québec a cependant réitéré la semaine dernière la proposition du Conseil de bande d'apporter cinq modifications au docu-

LE DEVOIR

MONTREAL

Les «Foufounes» entre la vie et la mort

Manifestation ce midi
devant le Palais de justice

MARTINE TURENNE
LE DEVOIR

Le bar «Les Foufounes Électriques», pris dans un engrenage judicio-policière, invite ses adeptes et sympathisants à aller manifester ce midi devant le Palais de justice de Montréal. Le bar doit répondre devant la Régie des alcools, des courses et des jeux, à 78 effractions, allant du bruit à la possession simple de marijuana, au trafic de drogues et à la résistance aux arrestations. Aucune accusation n'a été portée contre la cinquantaine d'employés de ce qu'il est convenu de qualifier de «Mecque» de l'alternatif.

Les Foufounes risquent leur peau: si leur permis d'alcool est suspendu, ne serait-ce que trois mois, cela signifie pour ainsi dire la mort de l'établissement, qui fête ses 11 ans d'existence cet été. «On ne pourrait pas survivre à ça», dit Sylvain Houde, porte-parole du bar. Les Foufounes présentent en moyenne cinq spectacles par semaine et se veut le «berceau de la culture alternative» au Québec. «Aucune autre salle à Montréal n'occupe ce créneau», dit Houde.

Ce dernier ne comprend pas l'acharnement dont les Foufounes sont victimes: ils ont reçu pas moins de 400 visites de policiers du poste 33 en moins d'un an, sans qu'aucune plainte de voisins ou de clients ne l'aient justifié. «C'est de l'intolérance culturelle», dit Sylvain Houde. Les policiers veulent ouvertement changer notre clientèle qu'ils jugent trop marginale, alternative, différente.

Les Foufounes, qui figurent dans trois guides touristiques, dont le très sérieux Michelin, ont reçu de multiples appuis du monde municipal, artistique et culturel, qui jugent l'institution fondamentale dans la métropole. Parmi eux, Michel Prescott, conseiller municipal de Jeanne-Mance, qui estime que les policiers se trompent de cible en agissant de la sorte. «Il y a trois ans, j'étais le premier à appuyer les policiers lorsqu'ils ont voulu fermer le Red Zone, un bar où l'on s'entretenait à l'entrée et qui était contrôlé par la mafia. C'était légitime. Mais les Foufounes! Il peut bien y avoir des fumeurs de joints de temps en temps mais ce n'est pas un endroit violent. Ils ont mal ciblé leurs efforts.» De plus, ajoute Michel Prescott, il n'y a jamais eu de plaintes de voisins du bar, comme ce fut le cas il y a deux ans pour le Café Campus. Par ailleurs, le député péquiste André Boisclair a déposé ce matin à l'Assemblée nationale une pétition de 13 351 noms s'opposant à la fermeture éventuelle des Foufounes Électriques.

Compilation du MEMO

Le décrochage en hausse dans plusieurs écoles

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le taux de décrochage augmente dans plusieurs écoles secondaires de la CECM, malgré les sommes investies dans le cadre du Plan Pagé il y a deux ans.

C'est ce que soutient le MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte), le parti d'opposition au Conseil des commissaires de la CECM, qui a compilé les données officielles sur le taux de décrochage depuis la première injection de fond du plan Pagé en 1992-1993.

En 1992-1993, la CECM avait bénéficié d'un montant de 3,07 millions\$ pour que les écoles mettent en œuvre différentes mesures de lutte contre le décrochage scolaire (dont 1,76 million\$ pour les écoles secondaires francophones). Les écoles secondaires recevaient des sommes de 16 000 à 110 000\$ chacune, dépendant des besoins de l'école.

À l'école St-Henri, après un investissement de 111 618\$, le taux de décrochage est passé de 16,6% à 17,8% après la première année de mise en œuvre du plan. À St-Pius X, il est passé de 2,6% à 6,9%. À Pierre-Dupuy, il est passé de 12% à 14,8%. À Père-Marquette, il est passé de 10% à 11%. À James-Lyng, il est passé de 0,7% à 1%.

Dans d'autres milieux, constate le MEMO, les fonds investis ont eu un effet très marginal. À Vincent-Massy, le taux de décrochage est passé de 0,2% à 0,1%, et à Marie-Anne de 29,6% à 29%. En fait, la seule école secondaire où le taux de décrochage a baissé de façon significative depuis l'instauration du Plan Pagé à la CECM serait l'école Georges-Vanier, où 72 000\$ ont été investis et où le taux est passé de 5,5% à 4,1%.

Le MEMO va encore plus loin: de 89 à 91, avant l'injection de fonds spéciaux, le taux de décrochage allait pourtant en diminuant dans plusieurs de ces écoles, dont St-Henri, Marie-Anne, Pierre-Dupuy et James Lyng.

«C'est comme si on avait jeté de l'argent par les fenêtres», soutient Kenneth George, commissaire du MEMO. L'injection de sommes n'a pas eu pour effet de mobiliser les milieux, et ces sommes ne s'attaquent pas aux problèmes structurels du décrochage, qui sont, entre autres, l'organisation scolaire, la corrélation entre le décrochage et le taux de pauvreté, et le peu d'importance accordée à la formation professionnelle.

Les données concernant le décrochage pour l'année dernière ne sont pas encore disponibles et elles devraient être d'ici la fin de l'été. Le Conseil des commissaires de la CECM doit adopter lors de sa réunion de ce soir l'injection d'une nouvelle somme de 2,8 millions\$ pour lutter contre le décrochage pendant l'année 1994-1995.

Le MEMO souhaite qu'on n'accepte pas tout de suite l'injection de nouveaux fonds avant de connaître les résultats complets du Plan Pagé sur deux ans. «Il faut gérer serré, nous ne pouvons plus nous permettre d'expérimentation», ajoute Kenneth George.

1,3 million\$ pour 60 commerces

KATHLEEN LÈVESQUE
LE DEVOIR

Le maire Jean Doré a fait le point hier sur le programme de revitalisation des artères commerciales, Opération commerce, programme réactivé en janvier dernier alors qu'il avait été lancé à la veille des élections de novembre 1990.

Quatre ans plus tard, encore à l'approche du scrutin municipal, M. Doré rend compte des premiers développements. Une soixantaine de commerces des rues Mont-Royal, Saint-Hubert, Fleury et Monk, subiront une cure de rajeunissement totalisant 1,3 million\$.

La Ville de Montréal paiera le tiers de ces rénovations par le biais, pour les propriétaires, d'un crédit de taxes, et pour les locataires occupants, une subvention directe. Parmi les bénéficiaires de la manne municipale, se trouvent entre autres deux pharmacies de la chaîne Jean Coutu. La très rentable entreprise empochera 53 000\$.

La distribution de l'aide financière s'effectue sans discrimination, explique-t-on à l'hôtel de ville. Les critères d'admissibilité correspondent davantage à la volonté des commerçants ainsi qu'aux travaux jugés nécessaires par des spécialistes rétribués par la Ville (un diagnostic pour chacune des artères

commerciales, soit 240 000\$). Pour l'année en cours, Montréal a prévu investir 800 000\$ dans la réfection de façades de bâtiments et 1,2 million\$ sur le domaine public (réaménagement de certains coins de rues, installation de mobilier urbain, etc).

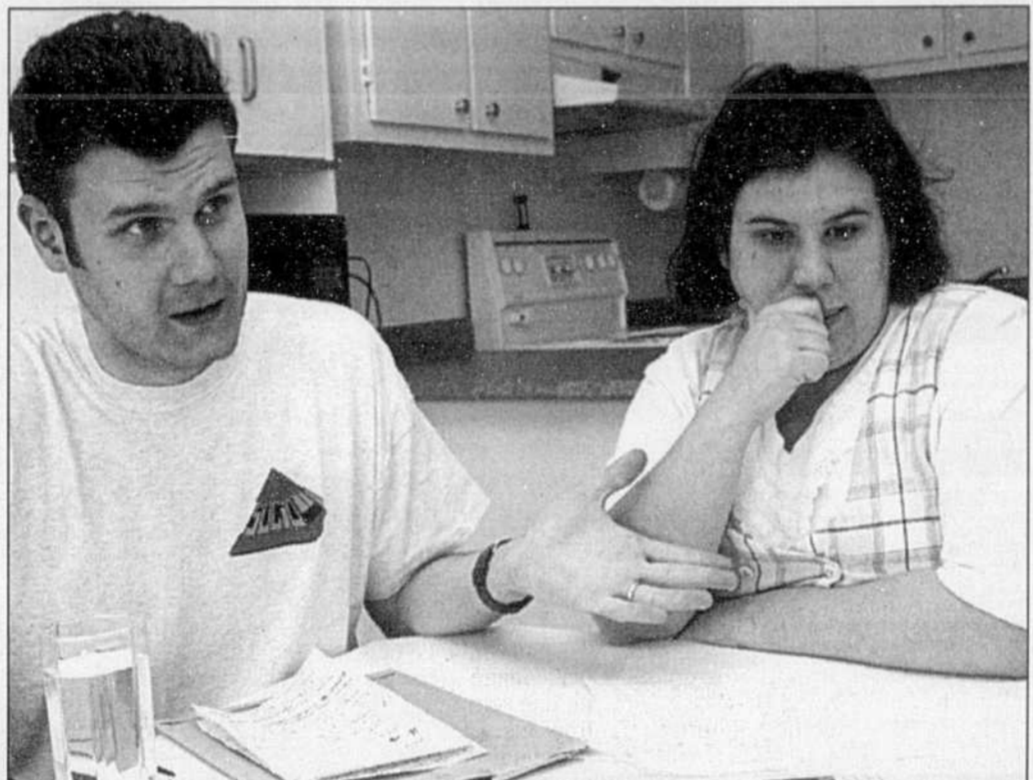
Cette dernière portion de l'enveloppe 1994 est prévue dans le Programme triennal d'immobilisations (PTI).

Au total, l'Opération commerce (14 millions\$) ne constitue qu'un des quatre volets du Plan d'action commerciale qui prévoit injecter 41,3 millions\$ sur sept ans (supposément depuis 1992) dans la mise en valeur des artères montréalaises. À cela s'ajoutent 26 millions\$ provenant du PTI annuel, 800 000\$ d'aide au fonctionnement des SIDAC (les 8 associations de marchands) — enveloppe déjà existante — ainsi que le soutien logistique qu'offre la Ville notamment dans les ventes



Jean Doré

trottoir. Actuellement, ces rues font face à des fuites commerciales d'importance. Les analyses effectuées les établissent à 40 millions\$ par année dans le cas de l'avenue du Mont-Royal et à 700 millions\$ pour la Plaza Saint-Hubert. La candidature de la Promenade Masson et des Promenades Hochelaga-Des Ormeaux a été acceptée et permettra la rénovation de commerces l'année prochaine.



Marc Grignon et son épouse Isabelle Nolette poursuivent à l'UQAM des études de deuxième cycle. Leur prêt étudiant tardant à venir, ils doivent composer avec un budget mensuel de 200\$.

Rien dans les poches

30 000 étudiants font les frais du retard qu'accuse
Québec dans le versement des prêts pour la session d'été

RACHEL DUCLOS
LE DEVOIR

S'ils pouvaient revenir en arrière, Marc Grignon et son épouse Isabelle Nolette n'entreprendraient plus d'études de deuxième cycle. Après plusieurs années à tirer le diable par la queue, le couple se retrouve cet été avec 200\$ par mois pour vivre. Étudiants à temps plein à l'UQAM pendant la session d'été qui a débuté le 9 mai, ils n'ont toujours pas reçu leur prêt étudiant et ne l'auront pas avant la fin du mois de juin. Près de 30 000 étudiants sont dans la même situation, aux études à temps plein et sans revenus depuis la fin du mois d'avril.

Cette situation a été dénoncée à l'Assemblée nationale jeudi dernier par la critique de l'opposition en matière d'éducation, Jacques Brassard s'inquiétant du fait que le Conseil du Trésor bloque les fonds du ministère de l'Éducation, l'empêchant d'émettre des chèques.

«Le Conseil du Trésor a effectivement tardé près d'une semaine de plus que par les années passées avant de débloquer les fonds», dit Sophie Gagnon, attachée de presse du ministre de l'Éducation. Mais la situation est corrigée», indique-t-elle. Les avis de calcul ont été envoyés vendredi et les certificats ne devraient pas tarder.

Cependant, les étudiants qui sont dans la même situation qu'Isabelle et Marc ont quand même dû payer leurs frais de scolarité, leur transport, leurs livres, leur loyer, leur nourriture... Lors de la session d'automne, les certificats de prêts sont disponibles dès le premier jour de la rentrée des classes, tandis qu'à l'été, retard ou pas, les étudiants doivent attendre près de deux mois. Car les certificats de prêts sont rarement distribués avant le 20 juin, selon Ruth Bourassa, responsable de l'aide financière aux étudiants de l'UQAM.

Isabelle, 25 ans, est étudiante à la maîtrise en sociologie. Elle est enceinte et devrait accoucher d'un jour à l'autre. Elle est inscrite à deux cours mais ne peut pas travailler. Elle n'a aucun revenu. Le dernier chèque qu'elle a reçu est sa bourse de la session dernière, au mois de mars.

«Normalement, je travaille l'été à temps plein, mais là, je n'ai droit à rien», dit-elle. Ce qu'elle reproche au système actuel des prêts et bourses, c'est l'attente continuelle. On ne sait jamais ni quand on va recevoir notre prêt, ni combien on va avoir. Comment faire un budget?»

Marc a 26 ans. Il étudie à la maîtrise en sociologie, travaille dans un groupe de recherche, le Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats (CRSE), ce qui lui rapporte un petit salaire.

Le couple avait planifié son budget, très serré, jusqu'à la fin du mois d'avril, date de la fin de la session d'hiver. Mais Isabelle et Marc auraient-ils pu prévoir que leur prêt pour la session d'été tarderait tant? L'UQAM offre de l'aide aux étudiants. Mais seulement à partir du moment où le ministère a émis l'avis de calcul du prêt qui indique le montant que l'étudiant va recevoir. Ce qui n'a été fait que le huit juin, un mois après le début de la session.

Joindre les deux bouts n'est pas chose facile pour Marc et Isabelle. Ils ont bien pris soin, cet été, de ne pas s'inscrire à des cours qui ont lieu en même temps, question de n'acheter qu'une seule carte d'autobus-métro. Ils ont également dû déménager à Longueuil où les logements sont moins chers et où l'aide familiale est gratuite à proximité, se garantissant ainsi l'accès à une chambre pour l'enfant à naître. Mais ils ne savent pas encore s'ils vont pouvoir payer le prochain loyer. «Ça ne fait pas sérieux de demander au propriétaire de retarder le paiement du loyer quand tu viens de déménager», s'exclame Marc.

Leurs parents, pas très riches, les aident. La mère d'Isabelle leur cuisine de bons petits plats et la mère de Marc a bâti la garde-robe de l'enfant à naître en faisant le tour de ses connaissances. Certains meubles leur ont été offerts. Les autres, ils les ont dénichés dans les ventes de garage et les vidanges. Isabelle et Marc doivent présentement, à eux deux, un peu plus de 30 000\$ au gouvernement. Quand ils auront terminé leur maîtrise, en mai prochain, ils devront rembourser 46 000\$.

«Bris de confiance» au CLSC-Rosemont

L'envoyé de Québec presse le Centre
de se défaire de son directeur-général

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Un observateur du ministère de la Santé demande carrément au CLSC-Rosemont de Montréal de se départir de son directeur-général, à cause du climat «tendu» qui règne dans l'institution.

Dans un rapport remis le 23 mai dernier à la ministre de la Santé, le directeur-général du CLSC du Vieux-Québec, Léonard Vincent, recommande au Conseil d'administration du CLSC Rosemont «de prendre les dispositions afin d'assurer la mutation du directeur-général à une autre fonction, dans une autre organisation», en concertation avec les autorités compétentes en la matière.

M. Vincent demande également à la Régie régionale de la santé de Montréal de mettre à la disposition du CLSC-Rosemont toutes les ressources nécessaires pour procéder à cette mutation. Il recommande à la ministre de faire de même, et de prendre les dispositions nécessaires prévues dans la loi pour faire respecter cette recommandation s'il y a lieu (la ministre dispose le cas échéant d'une autre alternative, la tutelle).

M. Vincent avait été désigné en décembre dernier par l'ex-ministre de la Santé Marc-Yvan Côté comme «observateur» au CLSC Rosemont, afin de poser un diagnostic sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités, et sur le fonctionnement interne de l'organisation.

Cette nomination s'inscrivait dans un conflit qui perdure depuis près de deux ans, alors que ce CLSC avait été mis sur la sellette à cause de son projet de privatisation ses services médicaux. Plusieurs groupes du quartier et presque tous les groupes d'employés du CLSC (y compris des médecins) faisaient également part de récriminations diverses envers la direction générale de l'établissement, et particulièrement le directeur-général, Michel Bourque.

Dans son rapport, M. Vincent affirme que le milieu vit «un profond bris de confiance, une perte de solidarité administrative, des sentiments de déception, de démobilisation et de désengagement, dans un climat qualifié de haineux et de méprisant».

Il ajoute que le milieu ne reconnaît plus la direction générale actuelle comme «leader, porteur d'un défi collectif et-ou comme agent mobilisateur (...). Au contraire, comme la direction générale a perdu, de façon importante, sa crédibilité, il se dégage plutôt une solidarité importante autour d'un mécontentement global».

M. Vincent a rencontré lors de sa mission les membres du Conseil d'administration du CLSC, les partenaires syndicaux et professionnels, les groupes du quartier. Il fait état d'une longue liste de reproches adressés à la direction générale: leadership centralisateur, gestion de crise, processus de décision centralisé, absence de communication, de consultation, de planification, manque de transparence, absence de suivi de dossiers, attitude méprisante, etc.

Léonard Vincent rapporte également qu'on reproche à la direction générale de «générer des distorsions dans l'information, d'imposer des règles administratives à peine existantes ou non claires, de créer inutilement des attentes non réalisées, de maintenir la confusion», et ainsi de suite.

Entre autres recommandations, M. Vincent fait valoir que le conseil d'administration devrait examiner «en profondeur le processus de contrôle financier des mouvements de fonds», parce qu'il a été porté à sa connaissance que des billets d'infraction au code de la route étaient payés par l'organisation, que certaines dépenses n'appartenant pas à l'organisation étaient payées par le CLSC, et que certaines avances de fonds étaient faites (M. Vincent ne donne pas d'exemples plus précis).

Collection éveil
L'apprentissage des
PETITS MOUSSES
Marie-Claude Richard
pour la maternelle

Nouveauté

L'apprentissage des
PETITS MOUSSES
ISBN 2-7601-3478-4
(72 p.) 7,25 \$

• LIBRAIRIE GUÉRIN
4560, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2J 2L3
Tél.: (514) 849-1112 Télécopieur: (514) 849-6360

• LIBRAIRIE GUÉRIN
Station Métro-Longueuil
Longueuil (Québec) J4K 2T4
Tél.: (514) 677-6525

guérin Montréal
Toronto
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada
Tél.: (514) 842-3481
Télé.: (514) 842-4923

Les événements
RENAUD-BRAY
5117, avenue du Parc, coin Laurier
Tél.: 276-7651

Rencontre avec JOHN SAUL
à l'occasion de la parution de son recueil de nouvelles
DE SI BONS AMÉRICAINS aux éditions Rivages
John Saul est l'auteur de **LES BÂTARDS DE VOLTAIRE**
paru l'automne dernier aux Éditions Payot

Jeudi, le 16 juin à 18h00

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

I.N.D.E.X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 + 199 IMMOBILIER RESIDENTIEL
200 + 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
300 + 399 MARCHANDISES
400 + 499 OFFRES D'EMPLOI
500 + 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 + 699 VEHICULES

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 16H00
Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit
AMERICAN EXPRESS, MasterCard, VISA

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

MONT ST-HILAIRE, Bungalow 28 X 42, 1. brique, garage, 5 c.c., piscine 10' x 16', terrain 8,500 p.c., 158,000\$. 464-0969.

NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, 150,000\$. Lieu du tournage de la série Cernoran. Parmi les plus remarquables maisons de la région. Cette résidence est située sur le bord du fleuve comprend: 4 chambres, foyer en briques au salon, meublé au complet, garage, terrain, 17,745 pi. ca. Pour info: Marc Lavioie, Inter-Québec, (418) 667-3466.

OUTREMENT ADJ., Beau 6 X 5 1/2, semi-détaché, bien situé, 40 pi. façade, 1 logis rez-de-ch., libre, jardin, bon potentiel, révisé: 28,260\$. 379-89 FAIRMOUNT, 285,000\$. 278-2387.

PLATEAU/4307 ST-HUBERT, Grand bureau neuf, rez-de-ch. d'un triplex victorien, 2335 p.c. + 1500 p.c. au s/sol, 3 ét., alarme, climatisé. Une aubaine à 199,000\$. 278-2387.

VEUX-MONTRÉAL: 12,000 pi. ca., coin St-Pierre et St-Paul. Aubaine pour tous commerces. Idéal proprio occupant. 932-1630.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

ANJOU BORD DE L'EAU 3 1/2 + 1/2 condos neufs 495 \$ / mois. Tout inclus: alarme, stationnement, interphone. 351-1072

AUBAINE, Métro Villa Maria. Bas duplex, libre 1er juillet, jardin, foyer, 109,000\$. 484-6338.

MONT STE-ANNE, Ski, golf, vue fleurie, 1 chambre, foyer, meublé 1 + v, 47,500\$. Québec 656-1491.

OUTREMENT ADJ., 2 jolis 6 1/2, 1175 p.c., tout rond, cachet, bois franc, 2a, 2 c.c., 109,000\$. 3a, 3 c.c., 118,000\$. Visite libre dim. 14h à 19h. 3404 ESPLANADE, 278-2387.

OUTREMENT ADJ., Joli rez-de-ch. 6 1/2, 1200 p.c., 3 c.c., rénovations de qualité en cours, cachet, terrasse, stat. jardin, s/sol, 137,000\$. 4859 HUTCHISON. 278-2387.

OUTREMENT, Le Chénouveau, chemin Ste-Catherine Villeneuve, superbe condo 6 1/2, 3 c.c., 2 3/4 bns, piscine ext., garage, Vente prioritaire. 325,000\$ 767-4876, 1 sem. (819) 394-3420.

PLATEAU MT-ROYAL, Face Parc Lafontaine, grand 6 1/2 rénové, 800 p.c., boiseries, terrasse, garage, 137,000\$. 1365 RACHEL E. 278-2387.

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

Rénovés, équipés, pour pers. tranquilles. Près U. de M. et transports. 739-9850.

C.D.N., 6 1/2, entièrement rénové, chauffé, bien situé, 2 s/bains. 737-8994.

CARRÉ ST-LOUIS, 7 1/2, foyer, terrasse, éclairé, 950\$ non-chauffé. 288-5586.

CARRÉ ST-LOUIS, grand 6 1/2, éclairé, 750\$ non-chauffé. 288-5586.

MOTS CROISÉS

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

HORIZONTELEMENT

- 1. Colère. — Action de fier.
2. Attacher. — Renard polaire.
3. Papillon du genre vanesse. — Aviron.
4. Relatif à l'utérus. — Oxyde d'éthyle.
5. Bouquiner. — Préfixe signifiant à demi.
6. Issu. — Thon méditerranéen.
7. Petite erse. — Reliquat.
8. Ornement sacerdotal. — Thorium.
9. Équipier des troupes. — Gloussé.
10. Béryllium. — Fille de Mios.
11. Arbuste des régions chaudes. — Drame japonais.
12. Bienheureux. — Employer.

VERTICALEMENT

- 1. Intouchable.
2. Chauffeur de camion.
3. Monnaie d'Espagne.
4. Mathématicien suisse. — Oncle d'Amérique.

120 LAURENTIDES

A 3 MIN. LACHUTE, près Mirabel, vue panoramique sur Rivière du Nord, 5 golfes à prox. Très beau secteur, maison centenaire, 3 c.c., 80,000 p.c., 106,000\$. 932-6539, 932-3000.

121 CANTONS DE L'EST

RÉGION RICHMOND Belle maison centenaire, tout brique, toit ardoise, bâtiments anciens excellent état, 50 acres, gros ruisseau.

ULVERTON Au bord rivière sauvage, adorable maison ancienne, bon du chemin, beau grand terrain.

NICOLE GAUTIER ENR. Courtier 676-9647 ou (819) 826-2348

125 HORS-FRONTIÈRES

ST-MARTIN, Antilles Françaises, 6 app. bat. US\$4200 mois/loc, US\$412M / 72 app. Et 3 villas, vue panoramique: 1 St-Martin US\$862M, 2 St-Barthélemy US\$982M & 812M. Aussi St-Earth, Gustavia, bien situé au centre-ville US\$282M.

Do Saudele 011(590)87 8313.

130 MAISONS DE CAMPAGNE

ST-PIERRE-LES-BÉCQUETS, Maison centenaire, excellent état, grand terrain, 42,000\$. (819) 263-2601, (814) 849-8222.

134 FERMES, FERMETTES TERRES

FERMETTE 15 arpents, maison rénovée, 4 cc, 2 s/b, ECURIE 14 places, autres bâtiments, rég. valonnée, pelle, rivière, rég. environ St-Hyacinthe. A voir: 1-792-9173

135 TERRAINS

CANTONS DE L'EST, 6 acres, près Parc Provincial à 1 hre de Mtl, endroit très paisible, rég. artistique incl. YVES, 1 sem.: 1-777-8614, 1 sem.: 1-539-3720.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

A 15 MIN. du centre-ville, près métro Verdun, 5 1/2, 3e, ensoléillé, tranquille, 490\$. 769-6455.

AHUNTSIC, 5 1/2 haut duplex, près services, chauffé, entr. lav/séch. 2 balcons. Références. 500\$. 389-2234

AHUNTSIC, 5 1/2, haut duplex, 2 c.c., rénové, très beau, clair, calme. Entrées lav/séch., lave-vaiss. Réf: 388-7872.

C.D.N., LAINSON. Coin HUDSON, Grand 8 1/2, 3 s/bains, s/jeu, garage, chauffé, eau ch., près Hôpitalux, U. de Mtl, 1,300\$/mois, juillet. 738-6791 (jour), 387-8823 (soir).

C.D.N., 3 1/2, 4 1/2 Rénovés, équipés, pour pers. tranquilles. Près U. de M. et transports. 739-9850.

C.D.N., 6 1/2, entièrement rénové, chauffé, bien situé, 2 s/bains. 737-8994.

CARRÉ ST-LOUIS, 7 1/2, foyer, terrasse, éclairé, 950\$ non-chauffé. 288-5586.

CARRÉ ST-LOUIS, grand 6 1/2, éclairé, 750\$ non-chauffé. 288-5586.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

CENTRE-VILLE, Hutchison/Sherbrooke, (2) très beaux 3 1/2, libres juill. - août, cuisinette, lav/séch. inclus, pl. bois franc, stat. 600\$ et 650\$. 495-9888

CENTRE-VILLE, Sous-loc., grand appartement, meublé, 2 c.c., 2 s/bains, 1300\$/mois, 1-7 au 1-11, 845-7293.

DE GASPÉ, Près Jarry, métro, 3 1/2-4 1/2 modernes, chauffés, eau ch. fournie, s/lavage. 598-8212, 384-0203.

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

HAUT DUPLEX, rue Wilderton, 6 1/2 chauffé, eau chaude, très propre, 750\$. Juillet. 738-6080, 678-7965.

L.D.R., haut duplex 5 1/2, chauffage + eau chaude inclus. 625\$. 448-5561.

MÉTRO BEAUBIEN, 3 1/2, 3e, élect. locat., pl. bois, 1er juill. 315\$. 593-5417, 374-7742.

MÉTRO CRÉMAZIE 3 1/2 libre: 350\$. 4 1/2: 380\$. 4 1/2 moderne: 540\$. 6 1/2 r.d.c., juil.: 650\$. 382-9216.

N.D.G. Old Orchard, Gr. 6 1/2 r-d-c, ensoléillé, insonor., cuisine, s/b rénovés, lave-vaiss. pl. chêne, foyer, s/lavage, garage, métro, 950\$, juil. 488-6583.

N.D.G., Earncliffe, métro, 6 1/2, r-d-c, boiseries, foyer, cuisine et 2 s/bains rénovés, s/sol fin, 4 électromén., jardin, chauffé, 1150\$, mi-juil. 488-4084.

N.D.G., Melrose Monkland, 4 1/2, 5 1/2, chauffés, eau chaude, rénovés, grands 486-5700, 596-0289. Voir concierges 4315 Melrose #20.

N.D.G., Beau grand 4 1/2 chauffé, rénové, style condo, calme, face parc, 1er juil. 635\$. 484-9286.

N.D.G., Wilson, haut 6 1/2, rénové, 850\$ non-chauffé, foyer, lave-vaisselle. 486-5091

OUTREMENT ADJ.: 7 1/2 chauffé, appareils, 2 1/2 meublé, Libre. 738-3586.

OUTREMENT Duplex, 5 1/2 r-d-c, parc, métro, chauffé, élect., entr. lav/séch., boiseries, ensoléillé, 1er juill. 600\$. 278-8760.

OUTREMENT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym., "sun deck", 277-5873.

OUTREMENT, grands 3 1/2, 4 1/2, chauffés, eau chaude, poêle/foyer, 565\$ et 595\$. 272-9162 en sem.

OUTREMENT, près métro, 4 1/2, 1 c.c., 5 1/2, 2 c.c., chauffés, concierge. Très propres. 278-6139 après 3h, 738-1782.

OUTREMENT, Luxueux haut duplex, 5 1/2 sur 2 étages, foyer, m. br/bois, b/bouillottes, 5 électro., tapis, alarme, garage. 1150\$. 271-4577.

PLATEAU 4211 St-André, Rez-de-ch., 6 1/2, 650\$/mois, 523-4733.

PLATEAU Beau grand 5 1/2, rez-de-chaussée rénové, près parc Lafontaine, stat., cour arrière. Réf. 900\$. 521-1298.

PLATEAU, 6 1/2 rénové, bois franc, 2 pièces doubles fermées, poêle, Frigidaire, terrasse, 600\$. 845-9613.

ROSEMONT, 2e Avenue, 4 1/2, 3ième étage, chauffé, élect., non-chauffé, libre 1er juillet. 375\$/mois. 374-0149.

ROSEMONT, Près CÉGEP, Luxueux 5 1/2, moderne, chauffé, 6 électro., tapis, impeccable, ensoléillé, terrasse 11 X 11, verdure. A voir Réf. 800\$. 374-3856.

RUE CHERRIER, Maison victorienne, r-d-c., 1,011 p.c.a., 3 pièces fermées, chauff., rénové, entr. lav/séch. 975\$. 844-3267, 842-5544

SNOWDON, superbe 6 1/2, haut duplex, équipé, rénové, 2 balcons. 399-8453.

VERDUN OUEST, Joli 4 1/2, bas, élect., jardin, 590\$. 761-0522, 761-3895

VILLE ST-LAURENT, Thompson 3 1/2-4 1/2, équipés, chauffés, près services. 333-1402.

VILLERAY, près métro + services, 4 1/2, 2e étage, 375\$ non-chauffé, 1er juillet. Jour 398-7814, soir 458-4018

VILLERAY, Magnifique 6 1/2 ensoléillé, boiseries, vitreaux, garage, s/sol, prox. parcs, métro Jarry, 899\$ chauffé. 386-7961.

WAVERLY, près Fairmount, 6 1/2, rénové, bas duplex. 274-1452.

164 CONDOMINIUMS À LOUER

3460 DU PARC, 4 1/2, 2e, entièrement rénové, poêle + Frigidaire fournis, pl. stat., libre juil., 775\$. 849-2946.

ANJOU, près Galeries, 3 1/2 neuf, garage, 525\$. 397-3303, 648-9970

EXCLUSIF + LUXUEUX Appart. maison ville, 3 1/2, foyer, loggia avec vue jardin privé. 825\$. 849-5125, 854-2334 (page).

MÉTRO JOLICOEUR, Grand studio, cuisinière/frigo, foyer, spa, 675\$ chauffé. 397-3303.

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER

VILLENES, banlieue ouest de Paris, près gare et RER, 20 km de Paris. Appart. 2 c.c., meublé. Pour 1 an. 932-1630.

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ILES-DE-LA-MADELEINE, Maison à louer à la semaine, meublé au complet 400\$/sem. Semaines disp. juillet + août.

(418) 986-2207.

LA MINERVE, BORD DE LAC NON-POLLUÉ, grand terrain, maison "du Patrimoine", 4 c.c., équipée, meublé, fournie, Juillet-août: 2,500\$; longue saison (juin-fin octobre): 3,500\$, tout compris. (819) 292-2567.

NORTH HATLEY, Maison toute équipée, joliment décorée. Vue splendide, 3 c.c., 2 s/bains, Terrasse privée sur lac. Juin 2500\$/mois, août 3000\$/mois. Tél: 866-2817 (jour) 937-7008 (soir), (819) 842-2793 (fin sem.).

176 CHALET À LOUER

A STE-ADELE (Deauville), neuf, 3 c.c., accès lac. 689-4410.

LAC DES SABRES (STE-AGATHE), Luxueux 6 pièces, foyer, tout équipé, gr. terrain paysager. Semaine. 256-0179.

LAC SARRAZIN (Ste-Agathe), Petit chalet 1 équipé, idéal couple. Vue + accès lac. (819) 326-1945.

LAC VICEROY, 20 min. nord de Montebello, bord de l'eau, 3 c.c., foyer, sauna, jacuzzi, sem./mois. (514) 341-6991.

180 A PARTAGER

ROSEMONT, Grand 7 1/2 à partager, r-d-c, tranquille, cour. 729-1039

185 CHAMBRES ET PENSIONS

CHAMBRES POUR ÉTUDIANTS, duplex, Lacombe, près H.E.C., Polytechnique, équipées, 1er juill. 275\$, 311\$, 737-7931.

192 ON DEMANDE À LOUER

ESPAGNE, Cherche app. meublé, 2 personnes, (1 an), préf.: environ Grenade. (418) 724-9673. Fax: (418) 724-1665

201 PROPRIÉTÉS COMMERCIALES

A MAGOG, Ville touristique internationale. Édifice style second empire. Idéal: auberge, resto, bar etc... 10 c.c., vue lac et montagnes, site exceptionnel. Balance prix de vente. Prop. (819) 843-8889

ADJ. PLAZA ST-HUBERT, 35,000 p.c., idéal pour église, centre culturel. Aubainé 932-1630.

VEUX-MONTRÉAL, Bâtiment 12,000 p.c., bons revenus. Renc. 932-1630.

210 COMMERCES À VENDRE

BASE PLEIN AIR A LABELLE, rénové '80, '85, '90, 10 bâtiments. ReMax Pays d'en Haut, (819) 275-2836.

L'ASCENSION, Magasin d'alimentation plus logis, 124,300\$. ReMax Pays d'en Haut, (819) 275-2836.

SALLE DE DANSE licenciée, terrasse, capacité 1,500 pers. Prix évaluation. 723-4213

251 BUREAUX À LOUER

LES JARDINS LE CORBUSIER, Espaces disponibles pour bureaux et commerces. 800 à 10 000 pi. ca. 744-9742

VEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 700 à 1700 pi. ca. 849-5411 ou William 731-9490; 430 Ste-Hélène.

275 LOCAUX À LOUER

VEUX-MONTRÉAL - PLACE YVOUILLE, Rez-de-chaussée: 3000 pi. ca. avec s/sol, grande vitrine, idéal pour boutique, galerie, etc.. Renc: 932-1630.

355 VENTES DE GARAGE

SUPER VENTE DE GARAGE, 18 et 19 juin, 520 Epervier, Dovenay, 1 rue à l'ouest du Port Papineau entre Concord et Lifvessu.

ANGLAIS INTENSIF prof diplômé de McGill. Privé et semi-privé. 849-5484.

MATHÉMATIQUES - COURS D'ÉTÉ, Rattrapage, recyclage, préparation aux examens, niveau secondaire et collégial. Professeur qualifié, pédagogie d'expérience.

276-9632

542 MASSOTHÉRAPIE

MASSAGES-SAUNA Chinois, suédois, russes. 3 Cornwall, V.M.R. 738-7917

546 CARTOMANCIE, ASTROLOGIE

DÉCOUVREZ UNE ASTROLOGIE SENSIBLE ET INTELLIGENTE. Planification de projets pour individus et entreprises. YVAN PILON: 723-3127

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

Le centre-ville a un chez-soi! Les habitations Desjardins du Centre-Ville



Loyers à compter de 3 1/2 593 \$ INCLUANT Chauffage Électricité Air climatisé
4 1/2 825 \$
Complexe Guy-Favreau
Métro Place des Arts Métro Place d'Armes
115, de La Gauchetière ouest app. 303 de 9 h à 17 h 30
RENSEIGNEMENTS: 281-8720

251 BUREAUX À LOUER

Espace à bureaux à louer à l'Île-des-Sœurs

La Société canadienne de la Croix-Rouge est à la recherche d'un locataire pour un espace de 7 190 pieds carrés dans un immeuble à bureaux de construction récente. Sis au 6, place du Commerce, et disponible immédiatement, cet espace donne la possibilité d'aménager 4 bureaux fermés et des modules dans l'aire ouverte. Cafétéria, aires de services et quelques espaces de stationnement extérieur sont également offerts. Le locataire à la recherche d'un emplacement de premier choix, à quelques minutes du centre-ville, pourra bénéficier d'un bail à moyen terme. Les services d'électricité et d'entretien sont inclus dans le prix de location. Pour renseignements supplémentaires, prière de communiquer avec:

Madame Francine Chartrand Directrice, Administration et Systèmes Division du Québec La Société canadienne de la Croix-Rouge 6, place du Commerce Île-des-Sœurs, Verdun (Québec) H3E 1P4 Tél.: (514) 362-2919

450 EMPLOIS DIVERS

PHOENIX INTERNATIONAL

Phoenix Internationale Sciences de la Vie, une entreprise contractuelle de recherches, effectue diverses études portant sur des médicaments nouveaux et déjà commercialisés. Ces études ont lieu à notre centre ultra-moderne de recherches cliniques situé à Ville St-Laurent. Nous offrons les études suivantes pour le mois de juin:

Une étude pour HOMMES âgés de 18 à 45 ans et disponibles pour deux séjours différents en clinique du lundi soir au mercredi matin. 350,00\$

Si vous désirez plus de renseignements, communiquez avec nous dès aujourd'hui! 514-333-0010 Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h15 et de 13h15 à 21h00

560 ENTRETIEN, RÉNOVATION

MAÇONNERIE, ciment, brique. Restauration Lazare Enr. 454-8603

RÉPARATION, RÉNOVATION, int./ext. Peinture et autres. 346-7394

562 PEINTRE, PEINTURE

JE PEINDRAIS tout votre univers... pour 105/h. Max Le Pro, 255-6631.

575 DÉMÉNAGEMENT

A BAS COUT! Assurances incluses. Transport NCM. 944-9592.

GILLES JOOJIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

DÉCÈS

FABIEN, DR. JEAN

À Magog, le 12 juin 1994, à l'âge de 82 ans, est décédé le Dr Jean Fabien, entouré de sa famille. Diplômé de l'Université de Montréal (1937) et du Forsyth Dental Infirmary for Children de Boston (1938), il a exercé sa profession de dentiste à Verdun, pendant 47 ans. Il laisse dans le deuil sa femme Anne-Marie Laberge, ses six enfants: Claude (Marie-Andrée Jean), José (Jacques Perron), Marie-Claire (Louis Bégin), Louis (Claire Roy), Isabelle et Lucie-Anne, ses petits-enfants: Marc, Antoine, Anne-Marie, Geneviève et Sara-Élisabeth, sa sœur Claire Sarrazin ainsi que de nombreux parents et amis.

Il sera exposé aux salons Urgel Bourg, 63 rue Lorne à Saint-Lambert, le jeudi 16 juin de 14h à 17h et de 19

LE DEVOIR

POLITIQUE

Ciaccia s'en prend à Feldman

«Il fait tout pour nous discréditer», dit le ministre

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Piqué au vif par un article du DEVOIR publié samedi, le ministre des affaires internationales John Ciaccia a fait hier une sortie à l'Assemblée nationale contre Elliot Feldman, l'ex-conseiller juridique du Québec dans les dossiers ayant trait à l'ALENA.

M. Ciaccia accuse M. Feldman, qu'il a remercié en décembre dernier, d'avoir touché des cachets très importants et d'avoir obtenu fort peu de résultats pour le Québec à Washington.

Dans l'article, samedi, M. Feldman accusait le gouvernement canadien d'avoir mal défendu les intérêts du Québec lors des négociations avec les Américains. Et il accusait M. Ciaccia de s'être mis à la remorque des décisions d'Ottawa dans le dossier.

Réplique de M. Ciaccia hier: «J'ai travaillé avec M. Feldman et sa firme a été payée 2 millions\$ en 91-92, puis 2,8 millions\$ en 93-94; nous n'étions pas satisfaits de son rendement. Aujourd'hui, il fait tout pour nous discréditer mais la firme la mieux connue dans les affaires internationales à Washington ne nous a coûté que 800 000\$ et en fin de compte nous avons gagné dans les dossiers de la bière et du bois-d'œuvre».

M. Feldman faisait toutefois remarquer, lors d'une entrevue au DEVOIR lundi, qu'il a procédé à des enquêtes et vérifications dans 10 causes avant de soutenir celles-ci devant les tribunaux du Commerce et que dans le dossier du magnésium, ce sont ses arguments à lui qui ont été repris dans le mémoire signé par Mme Shannon Hertzfeldt, économiste chez Akin Gump.

M. Ciaccia a déclaré hier en réponse à une question du député François Beaulne, que dans le dossier de la bière, «les intérêts du Québec ont été protégés, avec l'appui du gouvernement fédéral».

«C'est la cause du magnésium qui m'a forcé à prendre une autre firme de conseillers juridiques à Washington», a-t-il expliqué en réponse à Feldman.

«J'étais tanné de gagner des victoires morales et j'avais 14 compagnies d'aluminium qui faisaient l'anti-chambre dans mon bureau, extrêmement inquiètes», a-t-il dit. Une décision préliminaire venait d'être rendue en février 1992 et une décision finale devait survenir deux semaines plus tard.

La décision préliminaire sur le magnésium était alarmante pour le Québec et M. Ciaccia décrit l'atmosphère à l'époque de la façon suivante: «M. Feldman m'a dit: attendons la décision et nous irons en appel. C'était une décision qui affecte tous les contrats d'aluminerie et j'ai pensé qu'il était essentiel d'obtenir une extension pour négocier. Nous avons fait des représentations et les Américains nous ont donné ce qu'ils appellent une «révision accélérée».

«J'ai alors pensé à la firme de Robert Strauss, l'ancien membre du gouvernement américain, car sa firme s'était occupée de certains dossiers d'Hydro-Québec. M. Strauss n'était pas là quand j'ai appelé. Alors, j'ai parlé à M. Lawrence, puis j'ai rencontré trois ou quatre avocats chez Akin, Gump, Strauss, Hauer et Feld, la firme qui a pris charge du dossier».

A ce sujet, M. Feldman affirme que M. Strauss était ambassadeur des États-Unis à Moscou à ce moment-là. Le ministre a aussi pris l'offensive dans le dossier du porc: «Les producteurs payaient et on gagnait des victoires à la Pyrrhus, dit-il. C'était la 6e accusation contre nos producteurs. Depuis, nous avons fait des progrès».

Le ministre responsable de la position du Québec, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain, affirme qu'il a mené toutes les négociations dans le meilleur intérêt du Québec. «C'est moi qui ai négocié directement avec Ruphus Verxa, le numéro 2 du US Trade Representative Mickey Kantor, dans le cas de la bière il y a quelques mois et j'ai gagné», insiste-t-il.

Sur la reconnaissance du Québec comme pays aux termes de la Loi sur le commerce des États-Unis, M. Ciaccia répond qu'il a autorisé M. Feldman à invoquer cet argument juridique mais «le panel au niveau international l'a refusé». Quand on insiste pour savoir si c'est le côté canadien du panel qui a refusé cette interprétation, M. Ciaccia répond: «Unanimentement, ils ont refusé».

M. Ciaccia dit ne pas s'intéresser à l'argument juridique dit de «Successor State» en rapport avec la position du Québec dans l'ALENA. «Ce sont des élucubrations», dit-il. Le ministre ne juge pas qu'Ottawa s'est opposé aux meilleurs intérêts du Québec. «On n'a jamais eu une position différente pour l'Uruguay Round et pour l'ALENA. Je suis très satisfait des résultats de nos avocats à Washington et des positions des négociateurs fédéraux».

Pour John Ciaccia, les Américains ont leurs intérêts à défendre. Face aux difficultés, il dit avoir été appuyé par Ottawa. «On n'a pas gagné toutes nos causes, dit-il, mais elles se sont améliorées».

Mercier: un 4e candidat

LE DEVOIR

Un quatrième candidat vient d'annoncer officiellement sa candidature à la succession de Gérard Godin, dans le comté de Mercier. Militant souverainiste depuis la fondation du Mouvement-Souveraineté-Association par René Lévesque en 1967, diplômé en journalisme de l'Université Laval, Claude Bernard est un ancien haut fonctionnaire du gouvernement du Québec.

S'il veut être choisi à la convention du 20 juin, il devra l'emporter contre trois redoutables adversaires: le conseiller au programme à l'exécutif du PQ, Me Giuseppe Sciortino; le candidat défait du Bloc québécois dans Outremont à la dernière élection, M. Jean-Louis Héroult; le président de la STCUM, M. Robert Perreault.

A l'occasion de sa conférence de presse, hier, Claude Bernard a exposé les thèmes de sa campagne, insistamment particulièrement sur la culture.

Mercier regorge de créateurs, d'artistes, d'artisans et d'entreprises œuvrant dans le domaine de la culture. Cependant, cette industrie culturelle péritelle et s'enlise, faute d'aide, de soutien financier adéquat et de cohésion. Il faut trouver, avec les intervenants du milieu, des avenues nouvelles pour soutenir le développement logique de cette industrie dans Mercier».



Les premiers ministres Bob Rae et Daniel Johnson sont attablés au restaurant du Château Frontenac sous les yeux de jeunes curieux que le ras-le-bol de leurs aînés face aux politiciens n'a pas encore gagnés.

Souveraineté

Rae s'esquive

En bon fils de diplomate, il ne se prononce ni pour ni contre le maintien de liens économiques avec un Québec souverain

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Fils de diplomate, le premier ministre de l'Ontario, M. Bob Rae, a exprimé sa préférence pour le fédéralisme, hier à Québec en présence de son homologue québécois, mais il a refusé de se prononcer, dans un sens ou dans l'autre, sur le maintien éventuel de liens économiques entre sa province et un Québec éventuellement devenu souverain.

M. Rae a refusé également de se prononcer sur les sens à donner aux prochaines élections au Québec. Posent-elles la question de l'avenir du pays? «La population québécoise va décider des enjeux des élections», dit-il.

Le chef néo-démocrate était à Québec pour renouveler une entente de coopération entre les deux provinces vieille de 25 ans. Lors d'un point de presse, en présence de M. Daniel Johnson, il a été invité par les journalistes à se prononcer sur les questions relatives à l'avenir du Québec dans la fédération.

«Je ne veux pas voir une frontière entre le Québec et l'Ontario. J'appuie le Canada, j'appuie le partenariat Ontario-Québec dans le Canada, dans une union économique qui dépend de l'existence d'un Canada fédéral fort», a-t-il déclaré.

Mais le politicien a esquivé toutes les questions portant sur l'éventualité d'un Québec souverain. Les liens entre le Québec et l'Ontario surviendraient-ils à la souveraineté du Québec? Les accords en vigueur entre les deux provinces devraient-ils tous être renégociés? «Je ne réponds pas aux questions qui commencent par un si».

Le chef péquiste Jacques Parizeau affirme que ces liens, en particulier les liens économiques, transcendent l'organisation politique fédérale, et qu'il sera dans l'intérêt mutuel des deux provinces de les maintenir.

«Je n'ai pas l'intention de lancer un débat avec le chef de l'opposition au Québec». Récemment, la ministre ontarienne du Commerce, Mme Frances Lankin, dévoilait dans le Toronto Star l'existence d'un plan et d'un comité, dont ferait partie M. Rae lui-même, pour se préparer à l'éventualité de la souve-

raineté du Québec, afin de protéger les entreprises ontariennes œuvrant ici.

Le premier ministre a nié, une nouvelle fois, l'existence d'études à ce sujet. «La seule option sur laquelle nous travaillons, c'est l'option Canada».

M. Rae estime que Québécois et Ontariens sont «des amis, des voisins, des alliés». Ce serait «une erreur de penser que le fait que nous sommes tous ensemble au sein du Canada est un accident, dit-il. Ce n'est pas un accident. C'est quelque chose de profond dans notre histoire. C'est relié aux relations qui ont existé, elles ne sont pas qu'économiques, elles sont sociales, personnelles. Elles reposent sur le bon sens. Le Canada vaut la peine qu'on se batte pour lui».

Après ce point de presse, le socialiste Rae et le libéral Johnson, célébrant leur bonne entente, ont pris ensemble, à pied, le chemin du Château Frontenac, où ils allaient déjeuner.

Au passage ils ont serré des mains (ils se sont bécotés deux fois en élections). Ils n'ont vu que des étudiants du Michigan en gouquette, des touristes du Brésil et des visiteurs d'Hawaï, qui se demandaient bien qui leur accordait ainsi tant d'égards.

L'accord signé hier renouvelle l'entente conclue le 4 juin 1969 entre les premiers ministres Jean-Jacques Bertrand et John Roberts instituant la Commission permanente de coopération Québec-Ontario. Les premiers ministres Rae et Johnson sont convenus d'intensifier les relations entre les deux provinces, notamment en exprimant le désir de tenir annuellement une rencontre au sommet entre les deux chefs de gouvernement.

Chacune des deux provinces a consacré l'an passé un petit million de dollars à cette entente. La coopération donne lieu à une douzaine de programmes d'échanges, notamment des échanges d'élèves du secondaire (250 élèves l'an passé), des échanges d'emplois d'été pour étudiants universitaires (200 l'été dernier), des échanges culturels (67 projets) et scientifiques. En vertu du nouvel accord, les fonctionnaires des deux gouvernements vont chercher à associer davantage le secteur privé à ces activités.

Compressions dans le système de santé

Johnson préfère les listes d'attente à l'injustice du système américain

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le premier ministre Daniel Johnson s'est vigoureusement porté à la défense des compressions budgétaires de quelque 875 millions imposées au système de santé québécois sur les trois années à venir, hier, à l'Assemblée nationale, même si à court terme, les «tensions» provoquées par ces coupures se traduisent par des listes d'attentes dans les hôpitaux.

En réponse aux questions du chef péquiste Jacques Parizeau, M. Johnson a fait valoir que les listes d'attente dans les hôpitaux du Québec sont préférables à un système comme celui en vigueur aux États-Unis où des gens, parce qu'ils sont pauvres, n'ont jamais accès à des services de santé.

«Aux États-Unis, dit-il, il n'y a pas vraiment de longues files d'attente dans les hôpitaux en matière de chirurgie, note le premier ministre. A tel point que, dans certaines régions, des Canadiens, s'ils en ont les moyens, et c'est ça qui est le mot clé, s'ils en ont les moyens, vont se faire opérer à très grands frais dans les hôpitaux américains frontaliers».

M. Parizeau a suggéré à M. Johnson de faire parvenir aux parents des «3000 enfants qui attendent d'entrer

à Sainte-Justine», et aux «14 000 personnes qui attendent une place en chirurgie», une transcription de ce qu'il venait de dire. «Facile de faire de la démagogie», a répliqué M. Johnson. Au Canada, nous avons décidé d'avoir un système universel. Il est clair, ajoute-t-il, que «dans la mesure où les besoins sont illimités et que les ressources financières ne le sont pas, que les tensions qui existent vont se traduire en files d'attente».

Mais ce que le gouvernement du Québec essaie de faire, a expliqué le premier ministre, c'est de modifier les façons de faire dans les hôpitaux pour que les services coûtent moins cher tout en essayant de réduire l'attente.

Il serait possible de réduire les listes d'attente avec un ajout de fonds publics, convient Johnson. Mais «l'économie du Québec, aujourd'hui, ne peut pas supporter un ajout de ressources substantielles». C'est pourquoi il faut, dit-il, tenter d'agir sur la façon dont le système est administré en «concentrant davantage sur les chirurgies d'un jour, la productivité, les modifications à la pratique médicale».

L'important, dit M. Johnson, c'est que «les parents et les enfants, et les gens qui sont malades, au Québec, sachent que le système existe, qu'il va durer et qu'il va s'occuper d'eux».

Le PQ ne veut pas de Roméo Saganash comme candidat

LE DEVOIR

Un des leaders les plus en vue de la communauté cri, Roméo Saganash, voulait se présenter comme candidat péquiste lors de la prochaine élection, mais sa candidature a échoué à cause de ses déclarations sur l'intégrité territoriale du Québec.

Selon Radio-Canada, l'ancien vice-grand chef du Grand conseil des cris avait manifesté l'hiver dernier le désir de porter la bannière du PQ dans le comté d'Ungava, ce qui aurait fait de lui le premier candidat autochtone de l'histoire du parti souverainiste.

Le porte-parole des questions autochtones au PQ, David Cliche, a expliqué hier dans le cadre de l'émission du midi de la radio AM de Radio-Canada qu'il avait rencontré M. Saganash pour discuter avec lui de sa candidature, lui faisant valoir l'intérêt du parti, mais aussi le fait que M. Saganash devait passer par toutes les étapes de la mise en candidature (vente de cartes de membres, assemblée d'investiture, etc.).

«J'ai dit à M. Saganash qu'il lui fallait se préparer pour faire la lutte dans le comté à d'autres candidats potentiels, et qu'il lui fallait être très à l'aise avec le programme du PQ», a déclaré M. Cliche.

Selon Radio-Canada, Roméo Saganash avait accordé il y a quelque

temps une entrevue au réseau CTV, dans laquelle il mettait en doute l'intégrité du territoire du Québec advenant l'accession à une plus grande autonomie gouvernementale pour les nations autochtones.

Selon David Cliche, le chef du Parti québécois Jacques Parizeau et son conseiller Jean Royer ont émis «d'extrêmes réserves» envers M. Saganash à la suite de cette entrevue.

«Les déclarations de M. Saganash m'ont mis mal à l'aise, a ajouté David Cliche. Sur la question de l'intégrité territoriale du Québec il n'y a pas de place à la dissidence au PQ, c'est très clair. Si M. Saganash avait finalement décidé de se porter candidat, il aurait fallu qu'il clarifie sa position. Mais il m'a finalement dit qu'après des consultations dans son comté et auprès de sa famille, il ne se présentait pas».

Le président de l'Association péquiste d'Ungava, M. Provencher, a également déclaré lors de la même émission que M. Saganash n'avait pas contacté l'exécutif péquiste du comté pour discuter de sa candidature potentielle.



Roméo Saganash

Le Canada accueillera des orphelins du Rwanda

Les enfants seront pour la plupart adoptés par des Québécois

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Canada a commencé à accueillir — en particulier au Québec — des orphelins du Rwanda, a confirmé hier le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Sergio Marchi.

M. Marchi a précisé à son entrée à la réunion du caucus libéral que le Canada avait décidé de participer à l'effort international pour rescaper les orphelins de ce pays ravagé par la guerre. Selon le ministre, le Canada devrait accueillir entre 20 et 30 orphelins dont la majorité seront adoptés par des Québécois.

«Beaucoup d'entre eux s'expriment en français et se dirigent vers le Québec, a repris le ministre. Beaucoup de couples canadiens ont fait connaître leur désir d'adopter».

Quelques enfants sont déjà arrivés au Canada alors que d'autres sont en route depuis le Burundi et le Kenya.

Le ministre a ajouté que le Québec, la Belgique et la France avaient joué un rôle important pour rapatrier les orphelins mais que la situation de guerre compliquait les opérations de sauvetage.

«Notre (avion de transport) Hercule a été la cible de balles la semaine dernière, donc toute cette affaire est très délicate. Je ne peux en dire davantage car je risquerais de compromettre la sécurité de nos gens au sol qui essaient de sauver des vies.»

Le ministre avait donné quelques échos au sujet de la mission d'aide au Rwanda au cours d'une réunion publique la veille, à Montréal.

«J'ai senti le besoin de rectifier les faits, a expliqué le ministre, de dire que le Canada avait entrepris des démarches au lieu de laisser planer les allégations comme quoi le Canada était indifférent à la situation rwandaise.»

M. Marchi a expliqué qu'il avait hésité à rendre certains détails publics de peur de compromettre les opérations de sauvetage en sol rwandais mais qu'il voulait en même temps «défendre l'honneur du Canada». Selon lui, le Canada ne veut pas trop ébruiter ses projets au Rwanda car le massacre se poursuit.

Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères, André Ouellet, a indiqué hier son intention de dépêcher une équipe de communications militaire dans ce pays dans le cadre d'une mission de l'Organisation des Nations unies. Le cas échéant, on vise le mois de juillet. La décision finale sera prise au cours de la prochaine réunion du conseil des ministres, a-t-il avancé.

Plusieurs éléments sont en jeu, a précisé M. Ouellet. «Nous avons demandé aux Nations unies de nous donner des informations supplémentaires à savoir: qui va participer? quelle serait l'importance de la mission de combat des soldats? quel genre de service le Canada peut-il rendre? quelles sont les réactions des parties en cause? Et est-ce qu'une mission des Nations unies accepterait notre présence et à quelles conditions?»

Manifestation féministe au Parlement

Manning: pourquoi tant d'histoires?

Ottawa (PC) — Le leader du Reform Party, Preston Manning, se demande encore ce qui a entraîné la bruyante manifestation d'une centaine de femmes en colère qui ont tenté de pénétrer dans son bureau au Parlement, lundi, avant d'être repoussées par les forces de sécurité.

Les manifestantes, qui participaient à l'assemblée générale du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, s'efforçaient d'attirer l'attention sur le refus du Reform Party de les rencontrer dans le cadre de la traditionnelle séance annuelle de lobbying du CCASF auprès des partis politiques.

«Je ne sais pas ce qui a provoqué toute cette agitation», a déclaré M. Manning hier.

La présidente du CCASF, Mme Sunera Thobani, a estimé que M. Manning aurait besoin d'une leçon élémentaire de démocratie, s'il ne comprend pas pourquoi les membres de son groupe étaient en colère.

«Pour un parti qui a fait campagne en se présentant comme une formation proche de la base, populaire, qui prône une plus grande responsabilité et une plus grande ouverture du gouvernement, refuser de rencontrer les organisations de femmes est complètement inacceptable.»

Le député du Reform Party Jan Brown a proposé hier au gouvernement de couper les fonds au CCASF, parce que l'organisation n'admet que des femmes comme membres.

Le CCASF n'est pas le premier organisme à affronter le Reform Party. Des groupes autochtones ont été indignés, la semaine dernière, par les propos du député réformiste Herb Gruebel, qui a comparé les autochtones vivant en réserves éloignées à des enfants paresseux vivant dans une île du Pacifique sud.

LE DEVOIR

QUÉBEC

La vie reprend à l'Agora du Vieux-Port

RÉMY CHAREST
CORRESPONDANT
À QUÉBEC

Le directeur-général du Naturalium de Québec, Lucien Richard, avait déjà affirmé à plusieurs reprises que son musée des sciences naturelles ne pourrait pas survivre sans animation à la Pointe-à-Carcy, le secteur du Vieux-Port où il est établi. Toujours en attente d'une réponse du gouvernement fédéral à ce sujet et de la construction du cinéma Imax (avec le controversé stationnement qui l'accompagne), il a donc décidé de prendre les choses en main et de ranimer l'Agora du Vieux-Port et ses environs.

Pour ouvrir les activités, Lucien Richard et sa compagne, Louise Thibodeau, via une petite entreprise que celle-ci dirige, Les Éditions Filou, seront les producteurs d'un spectacle-événement, le 2 juillet, sur ce site extérieur d'environ 5000 places, mettant en vedette Dan Bigras, Stephen Faulkner et la chorale V'La le Bon Vent. Faulkner jouera d'abord en première partie, avant de rejoindre Bigras et ses huit musiciens pour deux chansons, alors que V'La le Bon Vent viendra ajouter ses voix à quatre pièces, dont deux du *Jezebel* de Gerry Boulet. Le 9 juillet, en plein Festival d'été (ce qui est risqué), on présentera ensuite aux nostalgiques du rock francophone le groupe Garolou. Ces spectacles, auxquels Filou Inc. et le promoteur Mi-

chel Brazeau prévoient ajouter au fil du mois d'août, sont les premiers depuis juillet 1992 sur ce site. L'Agora, qui accueillera également du 22 au 29 juin la production des *Mystères de la basse-ville*, a nécessité 200 000 \$ de réparation, défrayés par Travaux Publics Canada, pour être remise en état de fonctionner.

Autres activités au programme, l'Agora se transformera tous les vendredis soirs du 1er juillet au 26 août, en discothèque à ciel ouvert. Ces soirées «agora-fun» dont les billets se détaillent 3\$ auront chacune leur thème, de la soirée familiale (pour l'Année internationale de la famille, bien sûr) au pyjama party.

C'est pour aider le Naturalium qu'il faut ranimer l'Agora.

Il en faut pour tous les goûts. À la petite agora, juste un peu plus à l'ouest, on installera un bar-terrasse, ouvert à partir de midi, et on y présentera quelques spectacles gratuits en après-midi.

C'est grâce à ce dernier volet d'activités et grâce à des réductions offertes aux détenteurs de billets de spectacles à l'Agora sur l'entrée au Naturalium, ouvert jusqu'à 20h en été, qu'on espère susciter un plus grand achalandage dans le secteur et au musée.

Ces palliatifs réussiront-ils à soutenir le Naturalium en attendant un règlement plus définitif des projets sur la Pointe-à-Carcy? «On le souhaite. Après l'hiver très dur qu'on vient de passer, on a besoin d'un bel été et de beaucoup de monde à notre musée,» répond Lucien Richard.

Place Québec

De la Guinness fossilisée?

Une équipe d'archéologues sur la piste des Irlandais du Faubourg

SERGE LAPLANTE
LE DEVOIR

Québec — Depuis une semaine, une équipe d'archéologues de la Ville de Québec mène, pour le compte de la Société immobilière de Québec, une campagne de fouilles de cinq semaines sur le site du futur Centre municipal des congrès de Québec. On cherche, sur ce qui était jusqu'à récemment le stationnement extérieur de Place Québec, des vestiges de la culture matérielle de la population irlandaise qui habitait jadis ce coin de faubourg Saint-Jean-Baptiste. Détruit lors du grand incendie de 1845, cette partie du quartier fut par la suite ravagée, dans les années soixante-dix, par les travaux d'aménagement de la colline parlementaire et de Place Québec.

Les données recueillies serviront à compléter l'histoire des Irlandais de Québec, qui formaient une large part des 40% d'anglophones que comptait la ville dans la première moitié du XIX^e siècle. Les recherches indiquent qu'il y avait des habitations sur ce site dès 1808. L'archéologue responsable, Dominique Lalande, expliquait en janvier dernier qu'on cherche par ces fouilles à connaître la vie quotidienne des Irlandais, afin de «mesurer leur degré de richesse, entre autres par des vestiges de leur vaisselle, pour la comparer à celle des petits artisans québécois qui vivaient à l'espace Saint-Roch». Mme Lalande, qui était chargée des recherches pour ce projet, dirige sur le terrain une équipe de 10 personnes. C'est l'un des deux chantiers archéolo-

giques ouverts à Québec actuellement. Le budget de cette campagne est de 180 000 \$.

«On fouille deux emplacements de part et d'autre de l'ancienne rue O'Connell (qui était parallèle au boulevard René-Lévesque), explique pour sa part William Moss, archéologue principal à la Ville de Québec. En fonction des recherches historiques réalisées avant, on a ciblé des zones où il n'y avait jamais eu de construction dans les cours. Notre stratégie est de fouiller dans les arrière-cours domestiques, où les niveaux d'occupation ont été conservés. On s'attend à trouver les déchets domestiques habituels: céramique, verre, métal, des objets utilisés pour l'alimentation, la préparation des aliments, la conservation et l'entreposage de ceux-ci. Mais aussi des objets qui peuvent parler de d'autres aspects de la vie quotidienne comme l'hygiène, des éléments de vêtement comme des boutons, des jeux et jouets, des outils et des éléments témoignant de la pratique de métiers artisanaux.»

Croit-on trouver des niveaux d'occupation antérieurs à celui des Irlandais du début du XIX^e siècle? «On n'a pas d'indications historiques d'utilisations autres que le pacage des animaux. Il y a toujours la possibilité d'une occupation amérindienne, mais c'est très peu probable étant donné la pente naturelle du site, un coteau», estime M. Moss.

Les fouilles, devraient durer encore un mois. Par la suite, et même si la zone est considérée comme d'un intérêt archéologique moindre, un archéologue de la Ville sera présent pour enregistrer d'éventuelles découvertes lorsque débiteront les excavations.

Une carte et un plan pour le vélo

SERGE LAPLANTE
LE DEVOIR

Québec — Promo-Vélo, un organisme sans but lucratif fondé il y a quatre ans par des cyclistes déterminés à améliorer les conditions de pratique du vélo dans la région de la Capitale, offre depuis peu deux nouveaux produits qui facilitent les déplacements à bicyclette. La carte des parcours cyclables de la région de Québec (rive-nord), vendue au coût de 5\$ chez les marchands de vélo et dans les centres Promo-Vélo, vient combler une lacune importante pour les amateurs de vélo, la carte la plus récente datant des années quatre-vingt. En plus d'illustrer les voies cyclables existantes (et celles projetées en 1994), elle est conçue pour offrir aux cyclistes des parcours utiles, agréables et sécuritaires. La carte couvre le territoire de la CUQ ainsi que de quatre MRC environnantes. Des centres Promo-Vélo, situés près de la porte Saint-Louis, dans le Vieux-Québec et au parc des chutes Montmorency, à Beauport, offrent pour un coût minime différents services destinés aux cyclistes: un vestiaire-vélo pour garer monture et accessoires, un service de location de vélos, un service de dépannage et d'inspection mécanique, de l'information sur le cyclisme.

La Ville de Québec, par ailleurs, tient ce soir des audiences publiques sur son projet de nouveau plan directeur du réseau cyclable. La Ville aurait fait table rase du plan directeur adopté en 1988 et serait repartie à neuf avec «une nouvelle approche» qui tient compte de la popularité croissante de cette activité, selon un porte-parole du Service des communications, Yvan Lépine. Le projet de plan a été présenté à la population lors de soirées d'information tenues à la fin mai dans différents secteurs de la ville. Le nouveau plan triennal, portant horizon sur vingt ans, devrait être adopté par le conseil municipal en juillet.

Retour à la nature



PHOTO CLÉMENT ALLARD PRESSE CANADIENNE

LE MUR DE LA HONTE, tel qu'était surnommé l'écran de béton qui coupait, depuis vingt ans, le boulevard René-Lévesque en deux tranches d'autoroute, a cédé aux pics des démolisseurs, qui s'affairent depuis une semaine au réaménagement de l'artère aux abords de la colline parlementaire en un boulevard urbain bordé d'arbres. La circulation automobile sera regroupée en six voies sur la partie basse du boulevard, tandis qu'une allée piétonnière remplacera la partie haute du Grand Théâtre à l'Assemblée nationale et que la dénivellation sera transformée en parc. Plus de 300 arbres prendront place là où il y en a présentement une vingtaine. Ces travaux, évalués à 14 millions et inclus dans le programme fédéral d'infrastructures, seront terminés juste à temps pour l'ouverture du nouveau centre des congrès, prévue pour octobre 1996. Viendra ensuite, de 1997 à 2000, le réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency. Les principales artères du centre-ville se seront ainsi refaites une beauté juste à temps pour les Olympiques de 2002, si Olympiques il y a.

EN BREF

IMAX: APPUI DE TAILLE

(SL) — Le directeur général du Musée de la civilisation, Roland Arpin, a apporté son appui au projet de cinéma IMAX du Vieux-Port de Québec. Sur les ondes d'une station locale, il a fustigé «des gérants d'estrades, qui sont contre tout et pour rien», et ajouté qu'à la limite aucun bâtiment, même un stationnement étagé, n'était éternel. Le directeur général du Naturalium et porte-parole des promoteurs, Lucien Richard, qui lui succédait, a pour sa part avancé que les associations de gens d'affaires du Vieux-Québec, de la Place Royale et du Petit Champlain allaient bientôt ajouter leurs voix à celle de l'influent directeur du Musée de la civilisation.

LA SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE MONTRE DE L'INTÉRÊT... POUR LE ZOO

(SL) — La Société zoologique de Québec, un organisme sans but lucra-

tif fondé en 1932, ne s'oppose pas à la privatisation du zoo et est même sur les rangs pour en assumer la gestion, ainsi que l'Aquarium, à la limite. Pour ce qui est du Jardin zoologique, par exemple, la présidente, Louise Morncy, pense qu'une société comme la sienne, parce qu'elle est susceptible d'aller chercher des commandites, pourrait générer plus de revenus que l'État. «Nous sommes prêts, comme organisation, à prendre le zoo ou encore à aider tous ceux qui veulent le garder ouvert. À la condition d'avoir une entente le moins coûteux possible et raisonnable» — lire ici «une prime de séparation» qui pourrait prendre la forme d'une aide à la rénovation des infrastructures.

MOBILISATION POUR SAUVER LE STADE?

(SL) — L'opposition s'organise face à l'éventuelle démolition du vieux stade municipal de Québec situé au parc Victoria. Un comité de sept personnes, réunies autour de la présidente de la Fédération

de baseball amateur de Québec, Céline Roy, travaille présentement à un plan de relance du stade. Un plan qui comprendrait la restauration de l'édifice dont la structure serait encore très bonne. Le chef de l'Opposition à Québec, Jacques Jobin, accuse pour sa part l'administration L'Allier de tenir un double langage lorsqu'elle cherche à obtenir les Jeux de 2002 et qu'en même temps, elle détruit les infrastructures de loisir en place, et s'est dit prêt à aider les groupes qui désirent protéger le stade. Le maire L'Allier a déjà laissé entendre que si la population démontrait une volonté d'utiliser le stade, il ne s'obstinerait pas à défendre l'hypothèse de la démolition, privilégiée par la firme Option Aménagement. Dans son rapport sur le réaménagement de l'ensemble du parc Victoria, Option Aménagement démontre que si la surface de jeu est utilisée à près de 100%, les estrades ne le sont pratiquement jamais. Démolir ou rénover le vieux stade coûterait sensiblement le même montant: 3 millions \$.

Les Vols de nuit du Festival d'été

La chanson, la relève et la jungle

RÉMY CHAREST
CORRESPONDANT
À QUÉBEC

Était-on à la recherche d'un effet de contraste? Toujours est-il que c'est à un déjeuner de presse à 8h30, hier, que le Festival d'été dévoilait sa série de spectacles Vol de nuit, présentés pour la plupart à 23h. La chanson «à texte» à la salle Octave-Crémazie du Grand Théâtre, le rock décapant au Café Blues et l'humour au Capitole en sont les composantes.

Pour la première catégorie, on transformera la salle habituellement occupée par le Trident en café-théâtre de trois cents places, un montage qui vient remplacer le D'Auteuil, jusqu'ici lieu privilégié de la série Vol de Nuit. Le directeur général du Festival, Michel Létourneau, expliquait que ce changement de salle était dû aux exigences des artistes. L'année dernière, des gens comme Arthur H. avaient demandé d'être au D'Auteuil, alors qu'à l'inverse, les artistes invités cette année exigeaient plutôt qu'on aille voir ailleurs. On verra donc à cet endroit, les 8 et 9 juillet, Juliette, chanteuse dont la voix séduisante fait «du fil-d'acier» au-dessus du spectre de toutes les émotions», comme le dit joliment le communiqué de presse, et qui a fait un tabac lors de son passage aux FrancoFolies de Montréal en novembre dernier. Vient ensuite du 11 au 14 juillet, à l'abri des intempéries cette fois, le chanteur-acteur Philippe Léotard, qui présentera un spectacle entièrement consacré à Léo Ferré, objet d'un excellent disque qu'on trouvera très bientôt en copie canadienne. Plume Latraverse cherchera ensuite à faire entendre ses textes, accompagné qu'il sera d'un seul bassiste lors de ses spectacles du 15, 16 et 17 juillet.

Autre spectacle de la catégorie chanson, mais autre lieu également, Alain Souchon viendra se présenter au Capitole dans la foulée de son très apprécié *DC C'est déjà ça*, le dimanche 10 juillet à 20h30. En ce même lieu, on poursuivra l'incursion dans l'humour du FEIQ, amorcée avec succès en compagnie de Lévesque et Turcotte l'an dernier, en présentant pour la toute première fois sur scène l'équipe de La Jungle, les 8 et 9 juillet. Pour leur spectacle intitulé *Le «live» de la Jungle* (prononcer comme «livre» — c'est un jeu de mot...), les concepteurs du magazine *Safaris* viendront prêter main forte à leurs collègues de la radio. Rires gras... pardon, gros en perspective.

Enfin, le Café Blues est l'hôte d'une première série de concerts de rock décapant intitulés *Dégel Rock*. On y verra le rock de route d'Eric Lapointe les 8 et 9 juillet, les gagnants du concours Proscène 1994 du D'Auteuil, Löhengrin, les 10 et 11 juillet, les vigoureux sons de Haze and Shuffle les 12 et 13, le techno alternatif des vétérans French B. les 14 et 15 juillet, et les lourds accords de Mange l'Ours Mange les 16 et 17 juillet. À noter que les billets pour ces spectacles seront en vente uniquement le soir même, à l'entrée du Café Blues. Les billets des autres spectacles du Vol de Nuit sont par ailleurs en vente dès aujourd'hui, avec des rabais qui augmentent avec le nombre de billets achetés.

Il ne reste donc plus que la programmation des grandes scènes et celle des arts de la rue à présenter, ce qui sera fait demain, au théâtre du Bois de Coulange. On vous en reparle vendredi.

QUÉBEC 2002: LES MINISTRES SE PRONONCENT

(RC) — Les négociations entre les trois niveaux de gouvernement sur le financement et la responsabilité du déficit des Jeux Olympiques de Québec 2002 en sont au stade de l'approbation ministérielle. Les négociateurs en sont arrivés la semaine dernière à une proposition qui doit maintenant être présentée au Conseil du trésor et au conseil des ministres fédéral et provincial. Au cabinet du ministre responsable de la région de Québec, Jean Leclerc, on confirmait hier que la proposition doit vraisemblablement passer ces deux étapes à Québec la semaine prochaine. Impossible de savoir contenu de l'entente; il semble toutefois assuré qu'on y trouvera une loterie olympique en remplacement du financement de la Communauté urbaine de Québec, histoire d'alléger les tensions. La mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher, sera d'ailleurs prête à assouplir son opposition à Québec 2002 à la suite d'une telle proposition.

LE DEVOIR CAPUTO TELE ITALIA Ciel

Alitalia

CONEXPO

MALOFILM DISTRIBUTION

INVITENT 400 PERSONNES À LA PREMIÈRE DU FILM



(Il Grande Cocomero)

Un film de FRANCESCA ARCHIBUGI

Représentation Officielle — Italie — Meilleur film étranger OSCARS AMÉRICAINS

Meilleur film — Meilleur scénario Meilleur acteur — Sergio Castellitto OSCARS ITALIENS

Assistez à la première du film

le Mercredi 22 juin 1994 à 19 h 30 au Cinéma Complexe Desjardins

et courez la chance de gagner un prix d'une valeur totale d'environ 6 200\$ comprenant :

deux billets d'avion pour Rome, 1 000 \$ en argent de poche.

Le tirage aura lieu le soir de la première.

(La personne dont le nom aura été tiré devra répondre correctement à une question d'habileté pour recevoir son prix.)

Pour participer: remplissez le coupon publié dans le journal Le Devoir du 10, 11, 13, 14 et 15 juin 1994 et retournez-le à l'adresse indiquée avant 17 h 00 le 15 juin 1994. Les fac-similes faits à la main sont acceptés. Le tirage aura lieu à midi, le 16 juin 1994. 200 gagnants recevront par la poste un laissez-passer double. Le texte des règlements relatifs à ce concours est disponible chez Malofilm Distribution.

Retournez ce coupon-réponse à "Concours LA GROSSE PASTÈQUE" a/s Malofilm Distribution, C.P. 490, Succursale C, Montréal, Québec, H2L 4K5

Nom: _____ App: _____
Adresse: _____ App: _____
Ville: _____ Code postal: _____
Tél: _____ Âge: _____

LE DEVOIR

LE MONDE

Castro dénonce
les États-Unis139 Cubains barricadés
dans deux ambassades
veulent s'exiler

Des Cubains ont été repoussés hier du quartier des ambassades à La Havane.

Cartagena (AFP) — Le président cubain, Fidel Castro, a profité hier du forum du IVe Sommet ibéro-américain pour lancer une virulente attaque contre les États-Unis, condamnant à nouveau avec force le blocus « criminel » contre son pays.

Le dirigeant cubain, lors d'une courte allocution à l'ouverture du sommet ibéro-américain, a également qualifié de « lâche et médiocre » la décision américaine de ne pas inviter Cuba au sommet de Miami qui doit se tenir en décembre prochain.

« Tout le monde doit être invité », a dit Fidel Castro. Mais, a-t-il ajouté, « que peut-on attendre d'une force invariablement expansionniste, égoïste et hégémoniste ».

Le IVe sommet ibéro-américain, a dit le président cubain, « est une excellente occasion de réclamer aux États-Unis le respect des résolutions des Nations unies sur le blocus criminel et injuste contre Cuba destiné à vaincre notre peuple par la faim ».

Fidel Castro n'a d'autre part rien renié du passé révolutionnaire cubain, se félicitant d'avoir soutenu « la lutte révolutionnaire » en Amérique latine et expliquant que ceci avait contraint l'administration américaine à cesser de promouvoir « les cruelles dictatures militaires ».

139 Cubains souhaitent s'exiler

Par ailleurs, l'occupation de l'ambassade d'Allemagne et de la résidence de l'ambassadeur de Belgique à La Havane par un total de 139 Cubains souhaitant s'exiler se poursuivait hier, sans aucun changement notable apparent au cours des dernières heures.

Dans la matinée, l'ambassadeur d'Allemagne, M. Georg Trefftz, a participé sur place à une réunion vraisemblablement destinée à obtenir le départ volontaire des 21 personnes, qui s'y sont réfugiées tôt lundi matin. Comme la veille, l'ambassade n'a cependant fait aucun commentaire, invitant la presse à contacter le ministère des Affaires étrangères à Bonn.

Plus disert, celui-ci avait fait savoir quelques heures plus tôt que le personnel de son ambassade à La Havane organisait l'accueil temporaire de ses « hôtes » et s'efforçait « avec ses partenaires européens, et en particulier la Belgique, de trouver une solution afin d'entreprendre quelque chose en commun ».

L'aide des pays européens devrait être similaire à celle accordée à l'ambassade belge depuis le début de la crise. À maintes reprises, les ambassadeurs de l'Union européenne en poste à La Havane se sont réunis afin de soutenir les diplomates belges, notamment pour assurer l'alimentation des 64 hommes, 31 femmes et 23 enfants qui se trouvent depuis le 28 mai dernier dans la résidence de Belgique.

Interrogée au téléphone, une source des Relations extérieures a annoncé la tenue imminente, dans la journée, de deux réunions séparées, concernant l'une l'occupation de l'ambassade allemande, l'autre celle de la résidence de Belgique.

Côté belge, les conversations sont à présent menées exclusivement par l'envoyé spécial de Bruxelles, M. Willy Verriest, l'ambassadeur Paul Vermeirsch ayant quitté La Havane samedi dernier, pour raisons familiales selon des sources officielles. La position de Bruxelles et de La Havane coïncide, l'objectif étant de persuader les occupants de quitter les lieux volontairement avant d'entamer les démarches légales pour émigrer.

Depuis la spectaculaire occupation de l'ambassade d'Allemagne, menée à bien à l'aide d'un camion soviétique projeté contre le portail d'entrée, les mesures de sécurité ont été encore renforcées autour des missions diplomatiques.

Nombre de rues du quartier de Miramar (ouest de La Havane), où sont situées la plupart des ambassades, ne sont plus ouvertes au trafic. Des voitures de police y empêchent tout passage, alors que de nombreux policiers, en uniforme ou en civil, surveillent les locaux diplomatiques afin d'éviter toute nouvelle entrée de candidats à l'exil.

EN BREF

CANDIDAT HOMOPHOBES BATTU

Rome (Reuters) — Piero Buscaroli, pour qui les homosexuels devraient vivre parqués dans des camps de concentration, n'a pas réussi à se faire élire au Parlement européen sur la liste de l'Alliance nationale (néofasciste). La même mésaventure est arrivée à Franco Grillini, chef de file du mouvement italien de défense des droits des homosexuels, qui se présentait sous les couleurs du Parti démocratique de gauche (PDS, ex-communiste).

ROCARD MORDRAIT LA POUSSIÈRE

Paris (AFP) — Le chef du PS et Michel Rocard serait facilement battu aussi bien par le premier ministre de droite Edouard Balladur que par le président du RPR, Jacques Chirac au second tour de l'élection présidentielle, selon un sondage dimanche. Selon ce sondage publié hier M. Balladur obtient 59% des intentions de vote et Michel Rocard 41%, alors que M. Chirac en totalise 56% contre 44% au leader socialiste.

Crise nucléaire avec la Corée du Nord

Washington maintient la pression

Pyongyang menace de se retirer du Traité de non-prolifération

Washington (AFP) — L'administration américaine a maintenu hier une position ferme en se déclarant décidée à obtenir avec le Japon des sanctions de l'ONU contre la Corée du Nord, tandis que Pyongyang n'excluait pas un éventuel retrait du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), après avoir annoncé lundi son retrait de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Le président Bill Clinton s'est entretenu lundi soir avec le premier ministre japonais Tsutomu Hata et les Japonais « sont absolument engagés à progresser » vers l'adoption de sanctions contre la Corée du Nord, a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche Dee Dee Myers. « Ils partagent une approche mutuelle », a-t-elle ajouté lors d'un déplacement du président dans le Kansas.

À New York, l'ambassadeur des États-Unis à l'ONU, Mme Madeleine Albright, comptait entamer des consultations aujourd'hui avec des membres importants du Conseil de sécurité sur une résolution prévoyant des sanctions par étapes, a-t-on annoncé de source diplomatique américaine.

De son côté, M. Pak Gil Yon, ambassadeur de Corée du Nord à l'ONU, a demandé hier aux États-Unis d'arrêter de s'affairer à préparer une résolution de sanctions à

l'ONU qui, si elle était votée, constituerait, selon lui, un acte de guerre.

Comme on lui demandait si la Corée du Nord comptait se retirer du TNP en cas de sanctions des Nations unies, M. Pak a répondu à la presse: « Cela dépendra entièrement de la partie américaine et d'autres pays. S'ils nous poussent à nous retirer complètement du TNP, nous n'aurions d'autre choix que de prendre de sévères contre-mesures ».

M. Pak a ajouté qu'il n'avait reçu « aucune information » de sa capitale concernant l'éventuel départ des deux derniers inspecteurs de l'AIEA encore présents en Corée du Nord ou sur le démantèlement des équipements de surveillance de l'agence.

De source diplomatique américaine, on a par ailleurs confirmé que les États-Unis, dépositaires des statuts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), avaient reçu une notification officielle de Pyongyang concernant le retrait nord-coréen de l'AIEA, annoncé lundi.

Peu avant, le porte-parole du Pentagone Kathleen DeLaski avait estimé que « le département de la Défense et l'entière administration sont troublés » par ce retrait. « Nous sommes très préoccupés », a-t-elle ajouté, précisant que « la situation militaire est largement inchangée » et

qu'il n'y a « rien de très inquiétant en termes militaires ». Mme DeLaski a rappelé qu'en un an les États-Unis avaient adopté différentes mesures, notamment l'augmentation de leurs capacités de renseignement, la modernisation de plusieurs programmes d'armements sur place, dont les chars Bradley et les hélicoptères Apache, l'envoi de missiles antimissiles Patriot et une étude pour un meilleur positionnement du matériel militaire nécessaire en cas de crise.

L'agence russe ITAR-TASS, qui citait le président russe Boris Eltsine, a annoncé la tenue d'une rencontre aujourd'hui à Bruxelles entre le secrétaire d'État américain Warren Christopher et son homologue russe Andreï Kozirev sur la crise de Corée en vue de « se mettre d'accord sur un document pour régler le problème nucléaire dans la péninsule coréenne ».

Le porte-parole du département d'État s'est cependant refusé à confirmer cette rencontre. « Je ne pense pas que le secrétaire (d'État) puisse se rendre à Bruxelles cette semaine », a déclaré Michael McCurry, précisant que les deux hommes s'étaient entretenus de ce sujet hier au téléphone et qu'ils étaient d'accord sur le caractère « sérieux » de la décision de Pyongyang de se retirer de l'AIEA.

Moscou exhorte les Serbes à
accepter un compromis territorial

Moscou (Reuters) — La Russie a averti hier les États-Unis qu'une levée unilatérale de l'embargo de l'ONU sur les armes en Bosnie pourrait faire renaître la guerre froide entre l'Est et l'Ouest, voire même enclencher un processus conduisant à une troisième guerre mondiale.

Andreï Kozirev, ministre russe des Affaires étrangères, a brandi cette menace devant la presse après avoir accueilli à Moscou le dirigeant serbe bosniaque Radovan Karadzic.

« Si les parlementaires américains tentent de prendre de telles mesures en faveur (des Musulmans bosniaques), cela créerait une situation politique nouvelle (...) C'est à coup sûr un chemin qui mène à une nouvelle guerre mondiale », a-t-il dit.

Il a en même temps exhorté les Serbes à accepter le plan de partage proposé par les médiateurs internationaux — parmi lesquels figure la Russie — qui prévoit de leur attribuer 49% du territoire de l'ancienne république yougoslave. Les 51% restants iraient à la fédération croato-musulmane récemment créée.

« Si vous choisissez la paix, vous pourrez compter sur le soutien décisif de la Russie », a dit le ministre à Radovan Karadzic, venu en Russie pour recevoir un prix littéraire.

« Nous vous soutiendrons alors même au prix d'une confrontation avec l'Occident », a ajouté Andreï Kozirev.

Il a estimé qu'en cas d'accord Belgrade pourrait s'attendre à une levée des sanctions économiques imposées à la fédération yougoslave (Serbie et Monténégro) et pourrait même compter sur une aide économique internationale.

« Mais je veux vous avertir », a-t-il ajouté à l'intention de Radovan Karadzic. « L'autre terme de l'alternative, s'il était choisi, conduirait à la guerre. Vous



Le président croate, Franjo Tudjman, a visité hier Sarajevo pour inaugurer l'ambassade de son pays en Bosnie-Herzégovine.

ne pouvez pas contrôler 70% du territoire par la force comme vous le faites maintenant ».

« Si vous choisissez la guerre, alors dites adieu au soutien de la Russie », a-t-il souligné.

Aux États-Unis, les deux chambres du Congrès ont voté récemment en faveur d'une levée partielle de l'embargo sur les armes pour permettre aux Bosniaques (principalement musulmans) de se défendre.

Le président Bill Clinton leur a répondu qu'un tel geste torpillerait le processus de paix en ex-Yougoslavie.

Andreï Kozirev a souligné hier: « Si l'une des grandes puissances ou les deux se mettent à soutenir leurs clients, cela peut ramener le monde aux pires années de la guerre froide ».

Moscou avait été irrité en début d'année par l'ultimatum de l'OTAN lancé

aux forces serbes encerclant Sarajevo. Le Kremlin avait reproché aux Occidentaux d'avoir pris cette initiative sans l'avoir consulté.

Le mois dernier, le parlement russe a adopté une motion priant le président Boris Eltsine d'envisager un retrait russe des sanctions économiques internationales contre Belgrade.

Mais Andreï Kozirev a souligné que la politique étrangère russe était élaborée indépendamment des souhaits des nationalistes.

Il a noté que Moscou ne prendrait aucune initiative unilatérale pour la levée des sanctions frappant les Serbes à moins qu'elle ne s'accompagne de mesures constructives pour la cause de la paix.

« Nous refusons de prendre des mesures unilatérales qui ne seraient pas liées à des règlements de paix. »

Les opposants zairois
commencent à s'organiser

Le candidat de l'opposition centriste, Kengo Wa Dondo, a été élu hier premier ministre du Zaïre par le Haut conseil de la république, qui fait office de Parlement intérimaire. La désignation de Kengo Wa Dondo, qui a obtenu la majorité absolue, met fin à un vide politique de cinq mois. Kengo avait déjà occupé à deux reprises le poste de premier ministre.

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Le Zaïre est certes un pays en difficulté, mais c'est un pays qui a un avenir. La situation s'aggrave mais elle n'est pas désespérée: un travail s'opère pour que prochainement le peuple obtienne un gouvernement agissant pour le bien de l'ensemble des citoyens. C'est en tout cas ce qu'estime Me Marie-André Muila Kayembe, un juriste qui a fondé l'an dernier à Kinshasa l'Association des « Toges noires ».

Ces avocats interviennent bénévolement, par exemple, lorsqu'il faut défendre des journalistes objets de brimades ou de tracasseries de la part du régime Mobutu. Six journalistes ont été libérés récemment de la prison centrale de Makala grâce aux Toges noires et à une coalition de défenseurs des droits, appelée « La Voix des sans-voix ».

Ce jeune avocat de 35 ans qui vient de recevoir du gouvernement de Washington le prix du Young African Leader participait hier à Montréal à une rencontre organisée par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et par l'Entraide missionnaire.

Me Muila a tenu à protester contre l'arrestation, dimanche, du premier ministre Antoine Tshisekedi (relâché dimanche soir après avoir été retenu dans une base militaire), dont le gouvernement s'oppose au pouvoir du maréchal Mobutu. Si on crée autant d'ennuis à Tshisekedi, « imaginez ce que l'on peut me faire au retour ».

Une poursuite lui d'ailleurs a été signifiée, en lien avec une campagne d'éducation par autocollants qui clame l'égalité de tous devant la loi. « Je repars, je ne crains pas, je ne suis pas seul. Man-

dela aussi a été emprisonné ».

Les attentes de Me Muila et de son Association internationale des avocats et magistrats défenseurs des droits de l'homme (nom officiel des « Toges noires ») sont précises: demander au Canada de rouvrir son ambassade, ou du moins un consulat; solliciter la solidarité concrète des journalistes d'ici. Me Muila retourne chez lui avec des magnétophones, des télécopieurs. Il ne reculerait pas devant la possibilité, malgré le danger, de mettre sur pied une radio-pirate mobile.

Et surtout, ce Zaïrois souhaite que la presse d'ici sensibilise davantage la population aux problèmes concrets que vit son pays et fasse des recherches sur l'implication des proches de Mobutu dans les affaires et l'immobilier au Canada.

Economiquement, le pays est près de la strangulation. Les routes ne sont plus entretenues; les rares voyageurs sont rançonnés ou pillés; les communications téléphoniques sont extrêmement difficiles; les paysans n'arrivent plus à écouler leurs surplus.

L'avocat rappelle les événements du 16 février 1992, lorsqu'au moins 90 chrétiens engagés dans une marche pacifique de protestation à Kinshasa, avaient été massacrés. Ils demandaient simplement à Mobutu de laisser se poursuivre le processus démocratique de la Conférence nationale souveraine (CNS).

Me Muila est convaincu qu'un jour, il y aura un monument à la gloire de ces martyrs « qui nous auront aidés à reconquérir notre liberté ». Mais il est important que par de multiples interventions, les Toges noires et les autres groupes de revendication amènent les Zaïrois à réagir plus systématiquement aux plaies qui les affligent.

RWANDA

Les rebelles
acceptent une trêve

Mobutu médiateur de l'OUA

Tunis (Reuters) — Le représentant du Front patriotique du Rwanda (FPR) au sommet de l'OUA a déclaré hier soir que son mouvement avait accepté un cessez-le-feu avec les troupes gouvernementales rwandaises.

Pasteur Bizimungu, membre du bureau politique du FPR, a précisé à Reuters que cet accord, conclu en marge du sommet de l'OUA, serait officiellement annoncé aujourd'hui par les chefs d'État de l'organisation avant qu'ils ne clôturent leurs travaux.

« Je pense que les chefs d'État fixeront à demain le début de ce cessez-le-feu, car c'est censé être une décision du sommet », a-t-il ajouté.

Un délégué du gouvernement rwandais au sommet de Tunis a confirmé que Bizimungu avait accepté ce cessez-le-feu après une médiation du président zairois Mobutu Sese Seko.

Pasteur Bizimungu a assuré qu'il avait autorité à accepter la trêve. « J'ai un mandat de la direction du FPR. Nous nous sommes ralliés à l'accord de Gbadolite de mai dernier afin de mettre fin au génocide », a-t-il dit.

Par ailleurs, entre 30 et 40 personnes, dont beaucoup d'enfants, ont probablement été tuées hier par les miliciens hutus qui les ont enlevées à l'église de la Sainte Famille à Kigali, a-t-on appris auprès de l'ONU dans la capitale rwandaise.

Un officier du Front patriotique rwandais a estimé que cette nouvelle tuerie présumée était « très, très grave et pouvait mettre en danger les négociations » sur un cessez-le-feu organisées depuis plus de deux semaines par l'ONU à Kigali.

Cet officier, le colonel Frank Mugambagé, chef de la délégation du FPR aux négociations, a accusé les forces gouvernementales d'être complices de cet enlèvement. Le problème de l'église de la Sainte Famille, où la situation est très tendue, avait été évoqué dès le début de la réunion, hier matin, entre les belligérants rwandais. Mais les pourparlers avaient continué, et ce n'est qu'en fin d'après-midi que la nouvelle est parvenue à l'ONU.

Hier matin, la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) avait prévu d'évacuer des civils de l'église de la Sainte Famille, d'où elle avait déjà emmené lundi environ 400 personnes. Près de 3000 Rwandais ont trouvé refuge dans cette église située dans le centre ville, sous contrôle des forces gouvernementales.

Le Vatican nie avoir signé
un accord avec Haïti

D'APRES PC ET AFP

Le Saint-Siège a démenti hier avoir signé un accord de fourniture de blé à Haïti avec le « gouvernement » non reconnu d'Émile Jonassaint, accord pourtant annoncé la veille par Port-au-Prince. « C'est une nouvelle dénuée de tout fondement », a affirmé le porte-parole du Vatican Joaquin Navarro.

Ce démenti n'a pas empêché le ministre des Affaires étrangères et des Cultes du « gouvernement » Jonassaint, Charles David, de réaffirmer hier qu'Haïti avait bel et bien signé le 27 mai un tel accord au Vatican.

« Je ne veux pas entrer dans une guerre de démentis ou une polémique avec le Vatican et les subtilités de sa diplomatie, mais les gens sérieux comprendront », a déclaré M. David à une station privée de la capitale, Radio-Métropole, précisant que le blé arriverait en septembre prochain.

Par ailleurs, le « gouvernement » Jonassaint a donné hier sa « pleine garantie » aux étrangers vivant en Haïti qu'il assurerait leur sécurité et leur droit de « vaquer librement à leurs activités ».

Le ministère de l'Information a déclaré, dans un communiqué, « s'inscrire en faux contre des allégations » de la mission civile internationale OEA-ONU et du département d'État américain, sur la sécurité des étrangers en Haïti.

Depuis une semaine, les événements se sont précipités. Dimanche, le régime mis en place par les militaires a déclaré l'état d'urgence et appelé la population à « résister » à une éventuelle invasion. Deux jours plus

tôt, les États-Unis avaient annoncé qu'ils mettaient fin aux vols commerciaux à destination de ce pays à partir du 25 juin et invitaient leurs ressortissants à quitter Haïti avant cette date, en raison de « la situation politique instable ».

Ottawa a décidé d'agir de même. Air Canada compte reprendre aujourd'hui ses vols en provenance de Port-au-Prince. Selon le ministère des Affaires étrangères, 416 des quelque 2500 Canadiens résidant en Haïti seraient attendus à bord du vol de cet après-midi.

Cela dit, Ottawa continue de miser sur les sanctions commerciales pour évincer la junte militaire haïtienne du pouvoir. Contrairement à d'autres pays et à une partie de la classe politique américaine, Ottawa n'est pas en faveur d'une intervention militaire pour mettre fin au régime Jonassaint.

« Ce n'est pas une option que nous favorisons. Nous pensons que si les sanctions sont bien appliquées, on pourra obtenir des résultats. L'intervention militaire est certainement la dernière option », a déclaré le premier ministre Jean Chrétien lors d'un point de presse tenu hier.

Interrogé par le chef de l'Opposition Lucien Bouchard, le ministre des Affaires étrangères André Ouellet a fait preuve de la même réserve. « Nous espérons que nous pourrions amener les militaires à entendre raison, à laisser le pouvoir et à permettre au président Aristide de revenir dans son pays, sans pour autant mettre en danger la vie de la population haïtienne », a-t-il répondu.

É D I T O R I A L

Loi plus dure, pas plus juste

Jean-Robert Sansfaçon

La semaine dernière, c'était la Loi des jeunes contrevenants, cette semaine c'est au tour du Code criminel de subir la révision mi-figue, mi-raisin du nouveau ministre fédéral de la Justice, M. Allan Rock. Avoir l'air plus dur tout en ayant l'air plus juste, quel curieux défi.

Le ministre Rock veut réussir l'impossible: doubler les réformistes sur sa droite et faire taire les organisations de défense des droits des minorités sur sa gauche. Le tout, sans douleur pour sa propre réputation de juriste ouvert et progressiste. Pour le moment, il rate ses trois cibles.

Pour une partie des Canadiens, bien représentés par les réformistes de l'Ouest, les lois sont trop douces et les juges trop éléments. Selon eux, le Code criminel devrait prescrire des peines fixes selon la faute et proscrire toute libération conditionnelle pour les criminels condamnés à une peine d'emprisonnement de 25 ans fermes. À ces gens, le ministre Rock vient de répondre qu'il ne les suivra pas jusqu'au ciel, qu'il préfère les attendre dans les nuages. Plutôt que d'abolir toute possibilité de libération conditionnelle, le Code fera plus de place aux victimes d'actes criminels en leur permettant de raconter leur expérience devant le juge chargé de fixer le délai préalable à la libération conditionnelle. Cela pourra-t-il influencer le juge? Peut-être, parfois, mais ce qui ressort davantage, c'est que cette modification mineure vient surtout répondre à la frustration des victimes pour qui une peine, quelle qu'elle soit, est toujours trop clémente pour soulager la souffrance.

Aussi, dans le but d'accorder plus d'importance aux victimes, la réforme permettra aux juges d'imposer des dédommagements financiers chaque fois qu'il le jugera utile et souhaitable, ce que le Code ne prévoyait pas jusqu'ici.

Par ailleurs, toujours pour répondre aux pressions de sa droite, mais sans déplaire à sa gauche, le ministre entend accentuer la gravité des crimes qui seront jugés avoir été motivés «par la haine fondée sur la race, la nationalité, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique ou l'orienta-

tion sexuelle de la victime». Dans tous ces cas, le juge devra en tenir compte comme d'une circonstance aggravante, le moment venu de déterminer la sentence.

Depuis quelques années, nombre d'organisations de défense des homosexuels, des personnes âgées, des femmes, des handicapés, des gens de couleur réclament «plus de justice» pour les leurs, une expression trop souvent synonyme de peines plus sévères à l'égard des criminels. Pourtant, la haine et l'absence de repentir font le plus souvent déjà partie des arguments invoqués par les juges au moment de fixer la sentence. Sous des couvertures de rectitude politique, non seulement ce changement n'améliore en rien notre Code criminel, mais il va limiter un peu plus la discrétion qui doit être laissée au tribunal, une victoire de plus des tenants d'un durcissement du système.

Nos prisons

forment plus

de vrais bandits

qu'elles n'en

réhabilitent.

Un autre chapitre du projet libéral met l'accent sur le recours plus fréquent à d'autres mesures que l'emprisonnement dans les cas de délits mineurs. Il y a longtemps qu'on le sait, le tiers des locataires de nos prisons purgent une peine pour défaut de paiement d'une amende.

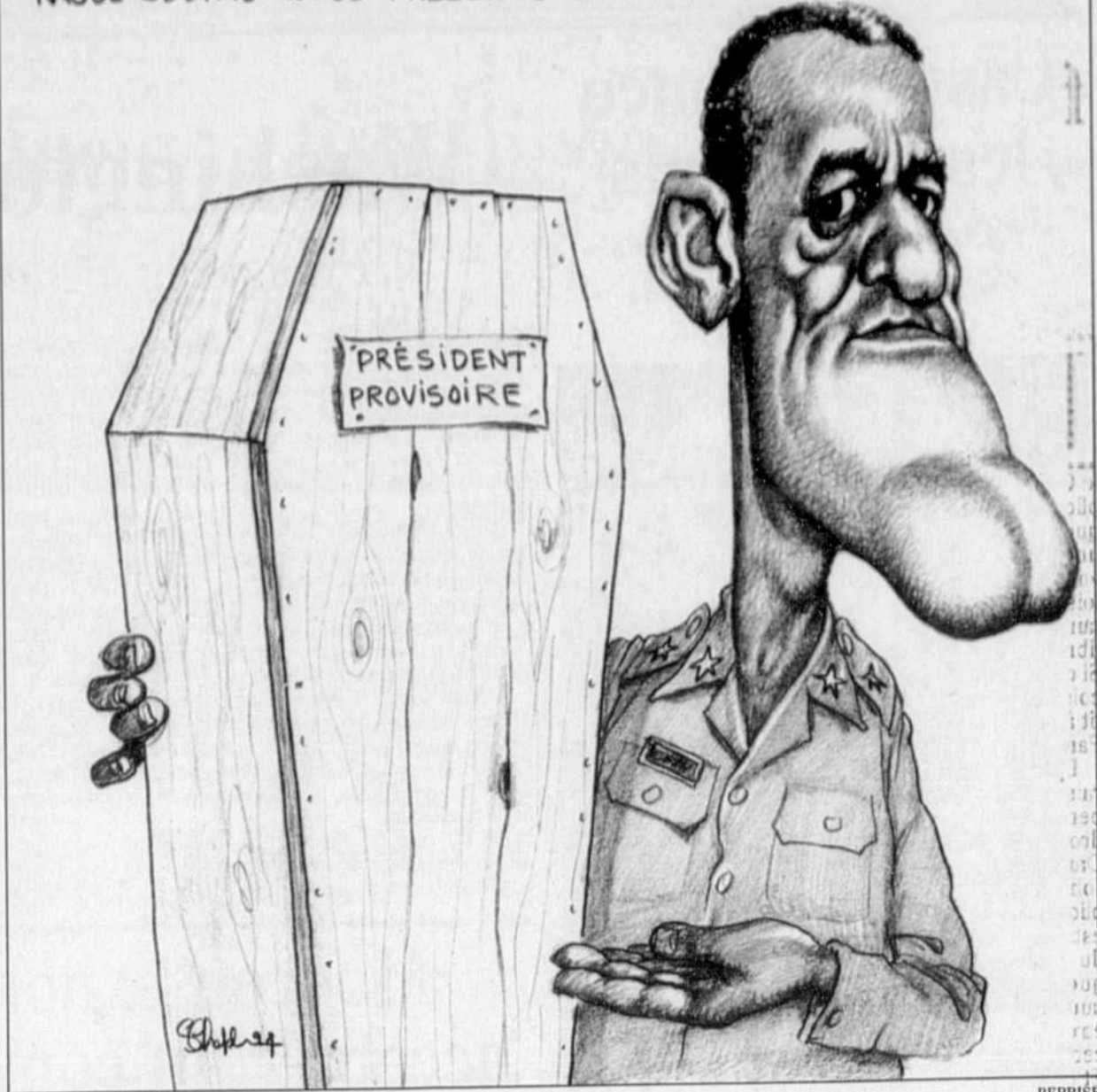
En modifiant le Code pour inciter les juges à plus d'imagination, Ottawa entend surtout ralentir la croissance de ses dépenses. Tant mieux pour ces mil-

liers de petits contrevenants qui ne méritent pas la prison, mais à la lumière du durcissement général des lois et de leur application, on peut se demander si l'exercice n'est pas purement administratif et financier.

En apportant ces changements, le ministre Allan Rock veut calmer la peur qu'ont certains Canadiens à l'égard du crime. Or, contrairement à ce que veut la rumeur populaire, une enquête de Statistique Canada nous apprend que la criminalité n'a pas augmenté depuis 1988.

Nos prisons forment plus de vrais bandits qu'elles n'en réhabilitent. Ce n'est pas le Code criminel qui a besoin d'une réforme, mais notre système carcéral.

RAOUL CÉDRAS NOUS PRÉSENTE SON PRÉSIDENT



REPRISE

Le seuil de la souveraineté

La semaine dernière, nous parlions d'un récent sondage Angus Reid fort révélateur, effectué pour Southam News. Une question qui avait piqué la curiosité sondait l'opinion des Canadiens quant à la majorité requise lors d'un vote sur l'indépendance du Québec. La réponse? Une forte majorité des répondants — y compris les Québécois — n'acceptent pas la légitimité d'une simple majorité de 50% plus un.

Les résultats détaillés, encore plus intéressants, méritent un examen attentif. Au Canada, il y eut 1107 répondants, au Québec, 401 (une marge d'erreur locale de 5%).

La question: «D'après vous, dans quelle proportion les Québécois devraient voter en faveur de l'indépendance pour que le processus soit enclenché?»

Réponses? Dans le reste du Canada, 10% accepteraient une majorité de 50% plus un, 26% exigeraient une majorité d'au moins 60%, et 60% exigeraient une très grande majorité de 80% ou plus. Donc, en grande partie les Canadiens hors Québec n'accepteraient pas la légitimité d'une simple majorité. Même si cela n'est pas surprenant, il s'agit d'une réalité politique qui aurait une influence importante sur l'attitude du Canada anglais post-référendum.

Mais plus intéressante, et de loin, est l'attitude des répondants québécois. La proportion d'entre eux qui accepteraient une mince majorité de 50% plus un: 25%. Pour une majorité plus solide de 60% au moins: 42%. Et ceux qui exigeraient une très grande majorité de 80% ou plus: 29%!

De plus, 3% pensaient que tout le processus était illégitime, peu importe la majorité.

Cela signifie que 71% des Québécois (42 plus 29) exigeraient au moins une majorité de 60%. Ce sont sept Québécois sur 10.

Pourquoi s'obstinent-ils? Pourquoi n'acceptent-ils pas l'argument séduc-



NORMAN WEBSTER

teur que la démocratie, c'est 50% plus un? Parce qu'ils savent bien — mieux que les Parizeau et Bouchard — que la rupture d'un pays ne se fait pas au hasard d'une faible participation électorale. Cela doit relever clairement, indiscutablement, de la volonté générale. Cela exige beaucoup plus qu'une simple majorité.

On ne parle pas d'un changement de gouvernement, mais d'un changement majeur dans la vie de millions de personnes, un changement fondamental dans l'ordre des choses. Le fardeau de la preuve revient entièrement à ceux qui veulent provoquer ce tremblement de terre. Pour une transition paisible, pour faire accepter le résultat par les Canadiens hors Québec et par les Québécois eux-mêmes, pour une reconnaissance internationale si nécessaire, il faut beaucoup plus qu'une simple majorité.

Les États démocratiques du monde le savent très bien. Une simple majorité suffit pour l'alternance des gouvernements, mais pas pour un changement fondamental. La barrière est haute quant aux amendements à leurs constitutions. Au Canada, par exemple, il faut l'accord de toutes les provinces pour qu'un amendement majeur soit entériné (l'accord du lac Meech est mort malgré l'appui du parlement fédéral et huit provinces). Aux États-Unis, les amendements doivent affronter les deux chambres du Congrès, puis obtenir l'accord nécessaire des trois quarts des États américains. (Notons

au passage que ni les États-Unis, ni la France, les deux grands pionniers de la démocratie moderne, n'accepteraient la légitimité ni même la possibilité d'un référendum sur l'indépendance d'un de leurs États ou régions.)

Alors, quelle majorité devrait-on exiger ici pour que les séparatistes aillent de l'avant avec leur programme? Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat du Québec, qui parlait des deux tiers des votes, est devenu plus flexible. «On demande 66% des voix, mais c'est négociable à 55-60%», a-t-il dit récemment.

Une autre possibilité serait d'exiger l'appui de 50% des électeurs inscrits sur les listes avant d'accorder un mandat de séparation. Je ne crois pas que ce soit un test injuste. Il faut que le projet indépendantiste reflète clairement la volonté de la société québécoise; les gens qui ne sont pas intéressés à se présenter aux urnes doivent être comptabilisés parmi les «non», ou les abstentions. Au référendum de 1980, 40% des électeurs votants étaient pour le «oui», mais seulement 34% des électeurs inscrits.

Parlant de 1980, il ne faut pas prétendre non plus que tout le monde acceptait la légitimité de 50% plus un. Pour deux raisons. Premièrement parce que le référendum de l'époque ne demandait pas un mandat pour la séparation, mais simplement pour discuter de la souveraineté-association avec le reste du Canada. Il n'avait aucun poids légal ou constitutionnel.

Le référendum proposé par Jacques Parizeau est tout autre. C'est, d'après le programme du Parti québécois, ce qui donnera naissance à un Québec indépendant. Point final, fin de la discussion. Prétendre qu'une simple majorité de 50% suffirait est effronté et, au fond, dangereux.

Deuxième raison: les Québécois eux-mêmes croient qu'une simple majorité est insuffisante. Ils sont sages. M. Parizeau les écoute-t-il?

Un peu de plutonium pour souper?

François Brousseau

La bombe atomique, ce jouet conçu pour ne pas servir, est une précieuse monnaie d'échange dans le jeu stratégique. Qu'on y pense: pendant 45 ans, la paix entre l'Est et l'Ouest a été suspendue à l'équilibre de la terreur; certains disent même qu'elle a été préservée grâce à l'arme nucléaire.

La valeur de cette arme est telle que la simple ruine selon laquelle un État est réputé avoir, peut-être, la possibilité de construire éventuellement «la bombe»... suffit à alarmer tout le monde. Pour un petit pays qui n'a pas grand-chose à offrir, la tentation peut être grande de se servir de ce levier. Le plutonium ne remplacera jamais le pain et le beurre... mais il peut compenser le nanisme politique.

Ainsi, depuis quelques mois, la Corée du Nord, une petite dictature au régime sorti tout droit des profondeurs stalinienne — et conservé miraculeusement en l'état depuis un demi-siècle — joue à cache-cache avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ne laissant pas ses inspecteurs faire leur travail et menaçant périodiquement de se retirer de l'organisation.

La Corée du Nord a-t-elle montré aux observateurs étrangers tout le combustible nucléaire qu'elle a produit? Le programme nucléaire «civil» de Pyongyang... l'est-il vraiment? Voilà ce qui excite aujourd'hui Bill

Clinton et fait trembler les citoyens de la Corée du Sud rivale, soudain prêts à se ruer en masse sous les abris nucléaires.

Mais que veut réellement Pyongyang dans cette affaire? Bâtir sérieusement la capacité nucléaire pour augmenter son pouvoir stratégique? Alimenter le complexe de forteresse assiégée qui sert de ciment à ce régime fanatique? Ou, plus simplement, se servir de l'actuelle polémique pour augmenter sa capacité de négociation, afin d'obtenir aide économique et reconnaissance diplomatique? Il n'est pas facile de répondre à cette question.

Du côté américain, on peut également s'interroger sur les moyens pris pour forcer Pyongyang à céder. La campagne de Bill Clinton en faveur de l'imposition de sanctions économiques contre le pays rebelle est-elle la bonne voie? De Port-au-Prince à Bagdad, on sait fort bien que les embargos arrivent rarement à faire plier un dictateur décidé à s'accrocher. À moins que Washington ne soit prêt à aller jusqu'à la guerre...

Peut-on laisser n'importe quel État acquérir l'arme atomique? Certes pas. Mais la présomption avec laquelle Washington et le club sélect des puissances nucléaires de plein droit — USA, Russie, France, Grande-Bretagne, Chine — entendent préserver leur exclusivité à la table des Grands, laisse songeur. Un peu de plutonium pour souper?

L E T T R E S

Les aînés et l'indépendance

On ne saurait blâmer les gens du troisième âge de souffrir d'insécurité chronique. La majorité des aînés actuels ont connu les misères de deux guerres et les affres de la crise économique de 1930.

De plus, la plupart n'ont pas eu la chance de souscrire à des fonds de retraite confortables, de sorte qu'ils ne comptent pratiquement que sur le revenu garanti par la pension de vieillesse, la rente du Québec, par exemple, pour vivre sous le seuil de la pauvreté!

En effet, il est effarant de constater le fort pourcentage de gens de 65 ans et plus qui, présentement, subissent l'écrasante inquiétude d'un lendemain décent.

Je vis à Montréal-Nord, dans un milieu où la qualité de vie des gens de 65 ans et plus ne fait pas l'envie de cette couche de la société au Québec. Pour ces individus, déjà inquiets, angoissés, la perspective d'une séparation du Québec ne jouit pas d'un acquiescement inconditionnel.

Les gens autour de moi réclament dans une large proportion l'autonomie complète du Québec, mais non l'indépendance.

Les aînés semblent réclamer le ra-

patriement de tous les pouvoirs nécessaires à l'épanouissement libre et entier du Québec, avec, évidemment, les points d'impôt correspondants.

Si le Parti québécois avait inscrit cette orientation dans son programme, ses candidats auraient au moins l'oreille des gens du troisième âge.

Mais l'indépendance du Québec? Je doute, pour ma part, que les aînés, comme groupe social, y souscrivent.

Gérard Bélair
Économiste retraité
Montréal-Nord, 16 mai 1994

Le discours de Le Hir

J'ai lu avec attention, dans LE DEVOIR du 24 mai dernier, le texte de M. Richard Le Hir qui situe comme préalable à l'expression de la solidarité québécoise, une remise en cause de la place qu'occupe le pouvoir public dans notre société.

Ou bien M. Le Hir n'a pas encore pris connaissance du programme politique de son parti, ce que je l'invite à faire promptement, ou bien il s'est carrément trompé d'allégeance politique. En fait, le discours de l'ex-directeur général de l'Association des manufacturiers du Québec s'apparente sérieusement à celui du gouvernement Johnson et aux actions qui ont été mises de l'avant depuis

janvier 1994.

Autant la réorganisation administrative en cours réduira les coûts de l'État, autant les projets de privatisation proposés dans le budget Bourbeau auront un impact direct sur l'efficacité et le rôle de l'État. Ces mesures concrètes correspondent en tout point au désir exprimé par M. Le Hir.

Par contre, la création d'une trentaine d'organismes, commissions, secrétariats et autres structures administratives de toutes sortes dont est farci le programme politique du Parti québécois m'apparaît rejoindre des objectifs tout autres.

Faut-il également porter à l'attention de M. Le Hir, le fait qu'un Québec souverain garantirait à l'ensemble des membres de la fonction publique fédérale un poste dans la nouvelle fonction publique québécoise?

Dans un tel contexte, permettez-moi d'émettre certains doutes face aux aspirations de ce candidat, qui estime malgré tout qu'un gouvernement péquiste veillera à redéployer les activités de l'État vers le secteur privé, ce qui permettra la création de la richesse et sa meilleure redistribution.

Lyse Lafrance-Charlebois
Candidate du Parti libéral
Comté d'Iberville
Montréal, 2 juin 1994

À P R O P O S

... de familles monoparentales

Entre 1961 et 1991, le nombre de familles monoparentales au Canada est passé d'environ 347 000 à 955 000.

En 1991, les familles monoparentales représentaient 20% de toutes les familles avec enfants, comparativement à 17% en 1981, et à 11% en 1961.

Selon les données du recensement de 1991, 82% des familles monoparentales (ayant des enfants non mariés, peu importe leur âge) étaient dirigées par une femme.

Cette proportion est plus élevée si l'on ne compte que des familles ayant des enfants de moins de 13 ans. En 1988, 92% des familles monoparentales ayant des enfants appartenant à cette catégorie d'âge étaient dirigées par une femme.

Les femmes chefs de famille monoparentale sont moins nombreuses que les autres parents à occuper un emploi. En 1991, 52% des mères seules ayant des enfants

de moins de 16 ans occupaient un emploi, par rapport à 54% en 1981. Le taux d'emploi chez les mères seules, surtout celles qui ont des enfants d'âge préscolaire, est demeuré stagnant au cours de ces dix ans, comparativement aux femmes des familles biparentales avec enfants, dont le taux d'emploi a continué de croître.

Le taux de chômage est élevé chez les parents seuls. En 1991, 16,8% des femmes chefs de famille monoparentale étaient chômeuses et cherchaient un emploi rémunéré.

Le taux de chômage était particulièrement élevé chez les femmes dont le plus jeune enfant avait moins de trois ans (25,5%) ou entre 3 et 5 ans (20,4%).

Statistiques sur le travail et la famille au Canada, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1994.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSSAÇON, LUCIE LACAVAL

2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Lucien Bouchard, fédéraliste sans le savoir?

DAVID BERGER

Député de Saint-Henri-Westmount

Une récente déclaration du chef de l'opposition sur les droits de la personne mérite l'attention des lecteurs. Le 11 mai dernier, M. Lucien Bouchard s'est dit en désaccord avec les propos du ministre de la Justice, Allan Rock, selon lesquels la Charte des droits et le Code criminel ne devraient pas nécessairement s'appliquer à l'autonomie autochtone. M. Rock a prétendu que les droits individuels pourraient être garantis par une charte autochtone. M. Bouchard a répondu qu'il «ne croyait pas que c'était sain pour le pays lorsque les lois ne s'appliquent pas de façon égale à tous les habitants du pays» (Citation de Southam News, traduction libre). Quelle est la signification de cette déclaration? Si on peut se fier aux prises de position du Bloc québécois depuis le début du Parlement, on constate que, petit à petit, les divergences entre le Bloc québécois et le Parti libéral du Canada disparaissent!

Dans la déclaration citée, M. Bouchard fait sienne la raison d'être de la Charte canadienne des droits et libertés, notamment que la Charte devrait protéger les droits des Canadiens uniformément à travers le pays. Dans la définition suivante, l'éminent juriste canadien, John Humphrey, explique pourquoi la Charte doit s'appliquer à tous les habitants du pays: «Un bill des droits est, ou devrait être, la formulation juridique concrète du consensus national quant au minimum des droits que possèdent chaque homme et chaque femme en tant qu'être humain, c'est-à-dire parce qu'ils sont des êtres humains et pour aucune autre raison. C'est pour cette raison qu'on les appelle droits de la "personne". Et comme ils sont essentiels à la dignité humaine, ils devraient être les mêmes pour tous les Canadiens, quelle que soit la région du pays où ils habitent.»

Parmi les autres points de convergence entre le Bloc québécois et le Parti libéral, je pourrais citer les exemples suivants: on a vu récemment que M. Bouchard s'intéresse au sort des francophones hors Québec et veut rendre visite aux Acadiens. Ce faisant, il fait sienne une autre valeur véhiculée par le Parti libéral, soit que les Canadiens se doivent de promouvoir les intérêts des minorités linguistiques partout au pays.

De plus, le Bloc s'est joint au Parti libéral pour s'opposer à une motion du Reform Party qui proposait le «bilinguisme territorial». Le porte-parole du Bloc a déclaré que «la position du Bloc québécois est claire: le bilinguisme doit être assuré dans l'ensemble des institutions fédérales.»

M. Bouchard a appuyé le maintien de la mission de paix des Casques bleus canadiens en Bosnie. Dans un discours qui aurait fait l'envie de n'importe quel fédéraliste, il a dit que «les missions canadiennes de paix ont été, avec l'ACDI, un grand sujet de fierté canadienne et québécoise.»

Les deux sont à l'origine de la crédibilité du Canada dans le monde. On a constamment salué le caractère désintéressé et humanitaire de nos interventions internationales. Un prix Nobel n'a-t-il pas été attribué à l'architecte du rôle canadien de gardien de la paix? Plus que quiconque, Lester B. Pearson symbolise en effet cette nécessaire prise en charge des obligations morales qui incombent aux pays démocratiques.

Enfin, on a même vu M. Bouchard se dire le grand défenseur des programmes sociaux. À l'époque du rapport Allaire, M. Bouchard déplorait le prétendu immobilisme du système fédéral. Aujourd'hui, il s'objecte à une réforme en profondeur des programmes sociaux. Vous ne pouvez pas avoir le beurre et l'argent du beurre, à moins d'être M. Bouchard!

De quel bois se chauffe Lucien Bouchard? «Ce sont des fédéralistes qui s'ignorent», m'a suggéré Jean Charrest le soir du débat sur le maintien de la mission de paix en Bosnie. À l'instar du Bourgeois gentilhomme de Molière qui a découvert que «Par ma foi, il y a plus de 40 ans que je dis de la prose, sans que j'en sçeuise rien», Lucien Bouchard serait-il fédéraliste sans le savoir?

Un Tour de l'île à pied
J'adore marcher, mais pas à côté de mon vélo

ANDRÉE LAPLANTE

Participante de Verdun au Tour de l'île 1994

Q

uelle journée superbe nous avons eue! Quelle foule aussi! J'en étais à mon premier Tour, après deux tentatives infructueuses pour m'inscrire les années précédentes. Avec sa popularité que tout le monde connaît, il va sans dire que j'avais hâte d'y prendre part. J'ai eu cependant deux grandes déceptions. En premier lieu, j'ignorais qu'une partie du trajet se faisait à pied! Une heure et demie avant même de pouvoir passer la ligne de départ! J'imagine que cet «entonnoir» de départ a fait ses preuves à un moment ou un autre mais, sérieusement, personne n'a encore réalisé à quel point il ralentissait le mouvement de la foule? Et si son rôle est d'aider au comptage des participants, que l'on m'explique pourquoi autant de participants partent en parallèle au couloir de départ (ou y avait-il un deuxième entonnoir que je n'ai pu voir?). Nous avons ensuite repris la marche à pied avant d'entreprendre le pont, puis à nouveau, en quittant le premier relais à Longueuil. (Me tromperais-je en devinant que l'extension Rive-Sud du Tour ne sera pas reprise l'an prochain?). Attention! J'adore marcher, bien qu'habituellement, si je marche, je ne prends pas mon vélo...

Ma deuxième déception: comment se fait-il qu'un événement d'une telle envergure ne soit pas associé à un organisme comme la Fondation pour les maladies du cœur autrement qu'en ayant 200 médecins participant au Tour de l'île pour représenter la Fondation, sans en profiter pour recueillir des fonds pour l'organisme? J'ai d'ailleurs été très surprise qu'aucune somme de l'argent remis par les participants aille à autre chose que l'organisation du Tour. Ayant participé pendant trois années consécutives à la Ride for the Heart (une traduction approximative donnerait «Tour pour le cœur») de Toronto — événement semblable au Tour de l'île mais de moindre importance — avant de venir habiter Montréal, je m'étais habituée à voir une partie des frais de participation, ainsi que les montants des commandites recueillis par les participants, aller à la Heart and Stroke Foundation (l'équivalent de la Fondation pour les maladies du cœur). Je m'attendais à rien de moins du Tour de l'île de Montréal.

Non seulement nous roulerions pour le plaisir, mais nous aurions aussi la fierté de pouvoir dire que nous contribuons à une grande cause, les maladies cardiaques étant partie des plus grands tueurs de notre époque. Les participants qui ne désiraient plus y prendre part, parce que le coût serait plus élevé, seraient vite remplacés par les nombreux autres n'ayant pu s'inscrire faute de place. Avais-je trop d'attentes? Peut-être que oui, mais si moi, simple citoyenne de Montréal, ai pu être incommodée malgré la superbe température, qu'en est-il des visiteurs européens et américains qui se sont joints à la troupe? Pour ce qui est des fonds non recueillis, je n'ai pu m'empêcher d'y voir là une si belle occasion... ratée! Je crois fermement qu'il y a toujours place pour l'amélioration; je suis persuadée qu'il en est de même pour les organisateurs du Tour.



PHOTO JACQUES GRENIER

Comment se fait-il qu'un tel événement ne soit pas associé à un organisme comme la Fondation pour les maladies du cœur autrement qu'en ayant 200 médecins pour la représenter, sans en profiter pour recueillir des fonds?

Suicide assisté

À la vie, à la mort

Ça prend du courage pour vivre, vous nous l'avez souvent dit, cher grand-père Ovila

MARGOT PAGÉ

Écrivaine

Réplique à la lettre posthume de M. Ovila Duquette, qui s'est enlevé la vie récemment à l'âge de 81 ans

Permettez que je vous gronde, cher grand-père Ovila. Que je vous gronde en trois points et pour trois raisons — la question du Christ que vous avez l'air de connaître mieux que moi, c'en est une autre question, je vous la laisse.

D'abord, faut-il que vous ayez été mal en point pour abandonner la course ainsi, par un nez! À 81 ans, il ne vous en manquait pas long.

Le gros de la révolte, pourquoi ne l'avez-vous pas laissé à d'autres? Le pire était fait: monter sa descendance (comme on construit une maison ou un scrapbook pour la postérité ou pour l'amour; gagner sa vie tous les jours; parer la maladie; s'astreindre dans la force de l'âge à n'aimer qu'une fois, par grandeur, par fidélité, ou par amour encore...

Voilà les rejets naitre, mourir d'inquiétude à toutes les minutes de leur vie jusqu'à leur énième anniversaire et encore. Pour vous, le pire était fait, non?

Vous avez préféré sombrer dans la tendance faussement altruiste qui cache le désespoir d'un gros orgueil boutonneux bien à la mode depuis la déshumanisation des humains et l'humanisation des animaux.

Cet orgueil qui nous fait croire qu'on est fort — voire tout-puissant — et tend à nous interdire toute forme de demande, comme une faiblesse, bien plus, une lâcheté.

«Allô, Jeanne? Bon. C'est ton grand-père qui parle. Coudons, viendrais-tu me faire une petite visite? Je file... Je m'en vais de ce temps-là...»

Tout mort que vous ayez, permettez, vous méritez que je vous dispute. Soyez-vous pensés que d'autres pourraient vous imiter?

Si nos héros s'en vont, comment pouvons-nous les fêter?

À qui demander conseil si les gens d'expérience se font hara-kiri? Qui suivre si les éclaireurs se sont occis?

Pour qui et pour quoi encore?

Je sais, beaucoup d'entre vous sont ulcérés parce que nous qui vous suivons, ne sommes pas assez reconnaissants pour tout ce que vous avez souffert, à la guerre, durant la crise, dans le temps que le monde était pauvre, avant, pendant... quand il n'y avait rien dans les maisons: pas de téléphone, pas de réfrigérateur, pas d'électricité, pas de glace, pas de route. Pas de route mais des pommes dessus?

Ensuite, en parlant de route. Est-ce que c'est des manières... d'avoir fait quelque chose dans la vie — n'importe quoi finalement — pour que les générations vous reconnaissent?

La reconnaissance, il me semble qu'on vous avait dit à vous aussi de ne pas compter dessus. Vous nous l'avez souvent répété en tout cas, qu'il ne fallait pas espérer quelque reconnaissance dans la vie. Jamais. Rebattez les oreilles des maximes toutes plus importantes les unes que les autres.

À quoi cela vous a-t-il servi? Ainsi grand-père, vous

donnez raison au gars que vous haïssiez le plus: vous savez Tapon Beaulieu, celui qui vivait sans foi ni loi et qui avait pas d'couille? Lui est encore là. Ça prend du courage aussi pour vivre. Ça aussi, vous nous l'avez souvent dit.

Cher grand-père va! Vous voulez votre «droit à la mort pour que les jeunes aient droit à la vie», dites-vous.

La belle affaire.

Vous offrez à la jeunesse votre lit d'hôpital! C'est comme lui souhaiter la maladie! Vous savez bien que votre départ ne donne rien à personne. Vous dites cela par cynisme.

Que faisiez-vous comme travail? Vous bercer? Prendre un petit coup?

Ecouter le monde jaser en vous reposant?

Et puis après!

Vous étiez la joie, les aiguilles du temps dans le paysage... Vous étiez la maxime.

Rien qu'à vous voir, on voyait bien!

Enfin, pour terminer, la fameuse dignité. «Mourir dans la dignité» qu'on vous fait croire maintenant.

Qu'est-ce que c'est, la dignité?

Ça se trouve où et dans quoi, la dignité?

Jamais je ne croirai que vous étiez de ceux qui pensent que la dignité a une couleur, une épaisseur, que ça se mesure au pied-de-roi!

Depuis quand la souffrance vient-elle briser le paysage dignitaire et souiller la dignité avec un grand D?

Ne vous ai-je pas souvent entendu dire que la souffrance faisait partie de la vie? S'il est digne de vivre, c'est qu'il est digne de souffrir et de mourir naturellement, la vie étant la mort (Bernard, Claude (1813-1878); on lui attribue cette constatation: «La vie c'est la mort»). Ce n'est pas nouveau, ça.

Ne vous ai-je pas souvent entendu dire que la dignité se situait à l'âme?

Et qu'on pouvait l'apercevoir quelquefois même dans quelques nobles regards, dont le vôtre, grand-père, pour un peu que nous aurions levé les yeux l'un vers l'autre avec simplicité, admiration et reconnaissance?

Dans LE DEVOIR, on lit ce sous-titre: «Un mouvement de masse devrait militer en faveur du droit des individus à une fin.» Ouais.

On se croirait dans quelque pays totalitaire — à L'île du Docteur Moreau (Wells, Herbert George) peut-être, ou en 1984 (Orwell, Eric, Arthur Blair dit George) — tant «l'expérience» se veut ronflante pour tout le monde.

Qui, dites-moi, aurait avantage à souhaiter cette forme grossière d'eugénisme?

Qui est assez dupe pour y adhérer? Des malheureux et des démunis, sans doute.

Pour ma part, j'ai été beaucoup plus séduite par la réponse de l'invitée rwandaise Monique Mujawamariya chez Denise Bombardier, récemment, à qui l'animatrice a demandé où elle prend cette force de lutter (contre le massacre de ses frères du pays d'où elle revient): «Mais j'aime la vie moi, madame!», lui a-t-elle répondu avec ferveur.

Veuillez néanmoins accepter, cher grand-père Ovila, mon admiration, non pour ce que vous êtes maintenant, mais pour ce que vous fûtes.

L'Afrique du Sud en liberté

Une nouvelle Afrique post-apartheid est née et restera unie

PAULETTE CLAUDE

Sainte-Foy

C'est l'œuvre d'un homme, d'un seul homme, pour tous les hommes d'Afrique du Sud. C'est l'affaire Nelson Mandela. Il s'est battu contre vents et marées, il a combattu avec acharnement, parfois à contre-courant pour dériver souvent vers une agression armée. Membre du Parti communiste, les heurts se multipliaient, tandis que, de l'autre côté, des meurtres commandités, des emprisonnements injustifiés de meneurs donnaient lieu à des atrocités physiques indicibles et incontrôlables. Nul n'était exempt.

Des Blancs, amis des Noirs, réclamaient plus de justice sociale pour une classe d'hommes ignorés. On leur répondait par des attentats, des suicides simulés, des foyers d'incendie. Dans les ghettos noirs, ils subissaient tout cela, sans jamais se décourager. Il y avait de l'espoir au bout. Ils vivaient dans l'attente, mais non dans l'abandon. Pour eux, tout homme est un homme, un vrai, un authentique, un original, fût-il noir, blanc, jaune ou métis.

Ils ont souffert en silence, ces Noirs. Mais la souffrance n'est-elle pas le levier sur lequel ils s'appuient pour pousser vers des sommets abrupts, inaccessibles, tortueux, mais prometteurs? Ces obstacles, aussi dérangeants qu'ils puissent paraître, donnent du cœur au sujet, pour le forcer à avancer malgré lui, et se frayer le chemin pour lequel il a versé tant de sang, de larmes, fauché tant de vies humaines. L'homme noir est patient, très patient. Et quand la décision prend le pas sur les sentiments, sa vision du monde et des choses peut changer le cours de l'histoire.

Un mouvement jusque-là jugé impossible

Après sa souffrance, sa réflexion débouche vers un mouvement jusque-là jugé impossible par certains, désiré par d'autres et voulu par la majorité. Cette nouvelle avenue que l'on appelle la «Démocratie», et à juste titre, est la seule, la vraie motivation pour rebâtir une nouvelle Afrique du Sud, cette Afrique où toutes les couleurs, sous différentes teintes, font ressortir les mosaïques qui doivent consolider la base d'unité entre les hommes et les femmes de ce pays. D'aucuns voudraient marquer leur appartenance à une race certaine. Si l'exode signifier pour eux une forme de renonciation, tôt ou tard, ils finiront par rejoindre les rangs, quoi qu'ils fassent, car ils auront appris qu'ailleurs l'herbe est moins verte; qu'il leur faudra composer avec de nouveaux visages, des mœurs nouvelles, des idées avancées et des situations politiques nouvelles. Et le sentiment d'appartenance, dans ce cas précis, devient une maladie qui fait mal aux tripes et nécessite un rapprochement de la mère-patrie. Aujourd'hui l'Afrique du Sud existe. Elle a un nouveau drapeau qui flotte au faite des édifices. Il flottera au vent pour rappeler, à tous, la fin de l'apartheid.

L'apartheid est mort. Une nouvelle Afrique est née et restera unie comme un seul homme. Et avec tout cela, la liberté d'un peuple noir si longtemps méprisé et opprimé. A vrai dire, ce fut un véritable marathon.

Au président Frédéric De Klerk, je reconnais sa bonne foi, sa grandeur d'âme pour l'effort surhumain qui lui a permis de reconnaître l'existence d'autres hommes, d'une autre race surtout, mais avant tout, des Africains dans l'âme et citoyens d'une terre natale à jamais la leur.

Au nouveau président Nelson Mandela, ce géant qui s'est illustré de façon admirable et qui par sa ténacité, sa conviction enracinée a conduit son pays à la liberté: «Cette liberté vous ne l'avez pas prise, certes, mais vous l'avez gagnée. Gardez-la jalousement. Ne laissez personne vous la convoiter. Faites-en votre credo quotidien. Défendez-la, partagez-la avec les autres en toute équité, en toute impartialité. Et vous verrez, c'est ça la vraie démocratie.»



PHOTO JACQUES GRENIER

David Berger

M. Bouchard a appuyé le maintien de la mission de paix des Casques bleus canadiens en Bosnie. Dans un discours qui aurait fait l'envie de n'importe quel fédéraliste, il a dit que «les missions canadiennes de paix ont été, avec l'ACDI, un grand sujet de fierté canadienne et québécoise.»

Les deux sont à l'origine de la crédibilité du Canada dans le monde. On a constamment salué le caractère désintéressé et humanitaire de nos interventions internationales. Un prix Nobel n'a-t-il pas été attribué à l'architecte du rôle canadien de gardien de la paix? Plus que quiconque, Lester B. Pearson symbolise en effet cette nécessaire prise en charge des obligations morales qui incombent aux pays démocratiques.

Enfin, on a même vu M. Bouchard se dire le grand défenseur des programmes sociaux. À l'époque du rapport Allaire, M. Bouchard déplorait le prétendu immobilisme du système fédéral. Aujourd'hui, il s'objecte à une réforme en profondeur des programmes sociaux. Vous ne pouvez pas avoir le beurre et l'argent du beurre, à moins d'être M. Bouchard!

De quel bois se chauffe Lucien Bouchard? «Ce sont des fédéralistes qui s'ignorent», m'a suggéré Jean Charrest le soir du débat sur le maintien de la mission de paix en Bosnie. À l'instar du Bourgeois gentilhomme de Molière qui a découvert que «Par ma foi, il y a plus de 40 ans que je dis de la prose, sans que j'en sçeuise rien», Lucien Bouchard serait-il fédéraliste sans le savoir?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramiel, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chagnon (carteuriste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Rachel Duclos (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaires à la rédaction). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Lise Bourgault, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Johanne Guibeau, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires); Micheline Turgeon, Olivier Zaida (commis); Michèle Bouchard (secrétaires). L'ADMINISTRATION Henry Riedl (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaires), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements). LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Guy-Renaud Kirouac (directeur). LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (directrice de la production), Sylvain Darcy (directeur de l'information), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Christiane Vaillant. Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (superviseur), Jean de Billy, Marlène Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Rueland. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgie (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

É D I T O R I A L

Loi plus dure, pas plus juste

Jean-Robert Sansfaçon

La semaine dernière, c'était la Loi des jeunes contrevenants, cette semaine c'est au tour du Code criminel de subir la révision mi-figue, mi-raisin du nouveau ministre fédéral de la Justice, M. Allan Rock. Avoir l'air plus dur tout en ayant l'air plus juste, quel curieux défi.

Le ministre Rock veut réussir l'impossible: doubler les réformistes sur sa droite et faire taire les organisations de défense des droits des minorités sur sa gauche. Le tout, sans douleur pour sa propre réputation de juriste ouvert et progressiste. Pour le moment, il rate ses trois cibles.

Pour une partie des Canadiens, bien représentés par les réformistes de l'Ouest, les lois sont trop douces et les juges trop cléments. Selon eux, le Code criminel devrait prescrire des peines fixes selon la faute et proscrire toute libération conditionnelle pour les criminels condamnés à une peine d'emprisonnement de 25 ans fermes. À ces gens, le ministre Rock vient de répondre qu'il ne les suivra pas jusqu'au ciel, qu'il préfère les attendre dans les nuages. Plutôt que d'abolir toute possibilité de libération conditionnelle, le Code fera plus de place aux victimes d'actes criminels en leur permettant de raconter leur expérience devant le juge chargé de fixer le délai préalable à la libération conditionnelle. Cela pourra-t-il influencer le juge? Peut-être, parfois, mais ce qui ressort davantage, c'est que cette modification mineure vient surtout répondre à la frustration des victimes pour qui une peine, quelle qu'elle soit, est toujours trop clémente pour soulager la souffrance.

Aussi, dans le but d'accorder plus d'importance aux victimes, la réforme permettra aux juges d'imposer des dédommagements financiers chaque fois qu'il le jugera utile et souhaitable, ce que le Code ne prévoyait pas jusqu'ici.

Par ailleurs, toujours pour répondre aux pressions de sa droite, mais sans déplaire à sa gauche, le ministre entend accentuer la gravité des crimes qui seront jugés avoir été motivés «par la haine fondée sur la race, la nationalité, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique ou l'orienta-

tion sexuelle de la victime». Dans tous ces cas, le juge devra en tenir compte comme d'une circonstance aggravante, le moment venu de déterminer la sentence.

Depuis quelques années, nombre d'organisations de défense des homosexuels, des personnes âgées, des femmes, des handicapés, des gens de couleur réclament «plus de justice» pour les leurs, une expression trop souvent synonyme de peines plus sévères à l'égard des criminels. Pourtant, la haine et l'absence de repentir font le plus souvent déjà partie des arguments invoqués par les juges au moment de fixer la sentence. Sous des couvertures de rectitude politique, non seulement ce changement n'améliore en rien notre Code criminel, mais il va limiter un peu plus la discrétion qui doit être laissée au tribunal, une victoire de plus des tenants d'un durcissement du système.

Nos prisons forment plus de vrais bandits qu'elles n'en réhabilitent.

Un autre chapitre du projet libéral met l'accent sur le recours plus fréquent à d'autres mesures que l'emprisonnement dans les cas de délits mineurs. Il y a longtemps qu'on le sait, le tiers des locataires de nos prisons purgent une peine pour défaut de paiement d'une amende.

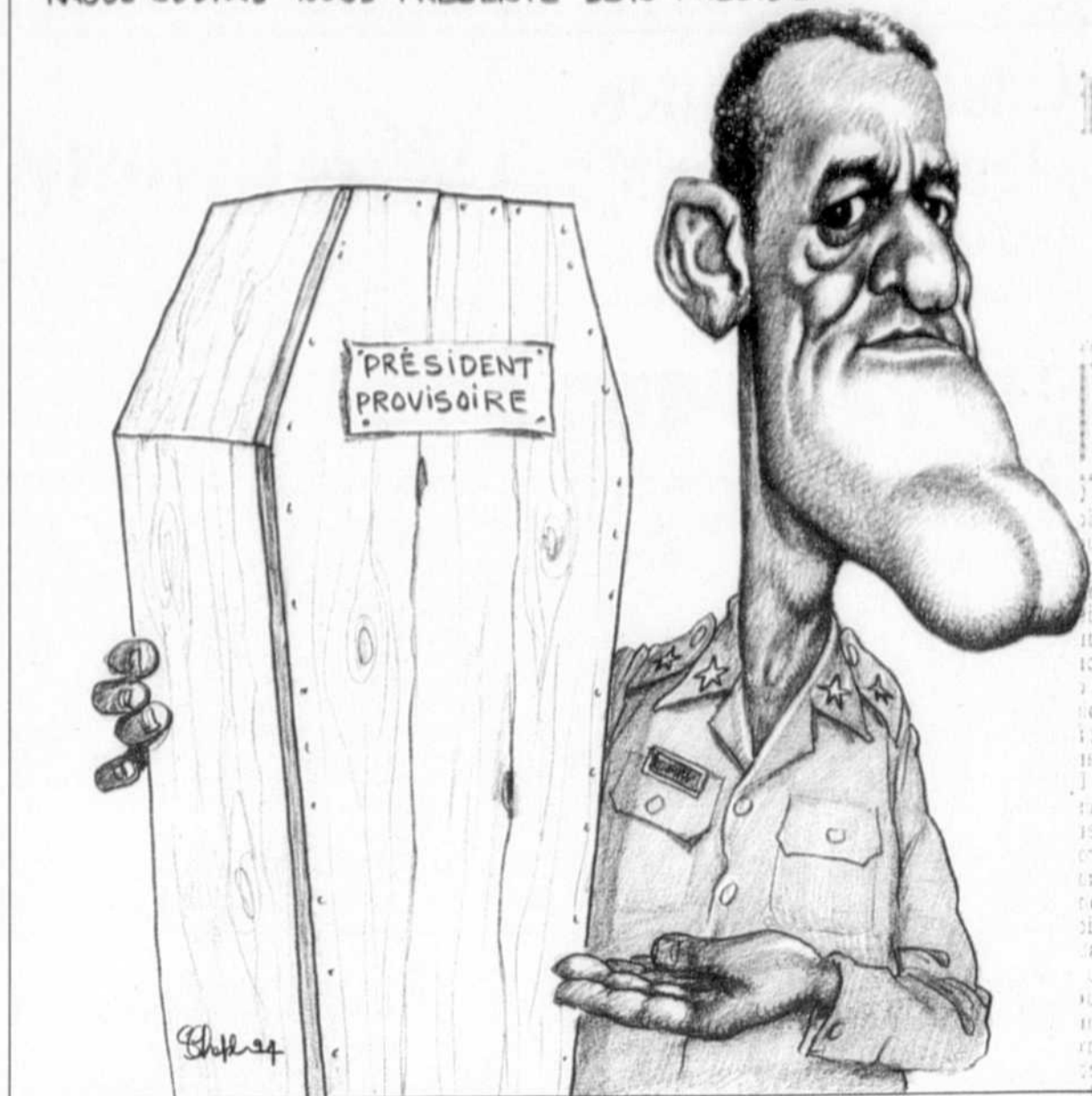
En modifiant le Code pour inciter les juges à plus d'imagination, Ottawa entend surtout ralentir la croissance de ses dépenses. Tant mieux pour ces mil-

liers de petits contrevenants qui ne méritent pas la prison, mais à la lumière du durcissement général des lois et de leur application, on peut se demander si l'exercice n'est pas purement administratif et financier.

En apportant ces changements, le ministre Allan Rock veut calmer la peur qu'ont certains Canadiens à l'égard du crime. Or, contrairement à ce que veut la rumeur populaire, une enquête de Statistique Canada nous apprend que la criminalité n'a pas augmenté depuis 1988.

Nos prisons forment plus de vrais bandits qu'elles n'en réhabilitent. Ce n'est pas le Code criminel qui a besoin d'une réforme, mais notre système carcéral.

RAOUL CÉDRAS NOUS PRÉSENTE SON PRÉSIDENT



REPRISÉ

Le seuil de la souveraineté

La semaine dernière, nous parlions d'un récent sondage Angus Reid fort révélateur, effectué pour Southam News. Une question qui avait piqué la curiosité sondait l'opinion des Canadiens quant à la majorité requise lors d'un vote sur l'indépendance du Québec. La réponse? Une forte majorité des répondants — y compris les Québécois — n'acceptaient pas la légitimité d'une simple majorité de 50% plus un.

Les résultats détaillés, encore plus intéressants, méritent un examen attentif. Au Canada, il y eut 1107 répondants, au Québec, 401 (une marge d'erreur locale de 5%).

La question: «D'après vous, dans quelle proportion les Québécois devraient voter en faveur de l'indépendance pour que le processus soit enclenché?»

Réponses? Dans le reste du Canada, 10% accepteraient une majorité de 50% plus un, 26% exigeraient une majorité d'au moins 60%, et 60% exigeraient une très grande majorité de 80% ou plus. Donc, en grande partie les Canadiens hors Québec n'accepteraient pas la légitimité d'une simple majorité. Même si cela n'est pas surprenant, il s'agit d'une réalité politique qui aurait une influence importante sur l'attitude du Canada anglais post-référendum.

Mais plus intéressante, et de loin, est l'attitude des répondants québécois. La proportion d'entre eux qui accepteraient une mince majorité de 50% plus un: 25%. Pour une majorité plus solide de 60% au moins: 42%. Et ceux qui exigeraient une très grande majorité de 80% ou plus: 29%!

De plus, 3% pensaient que tout le processus était illégitime, peu importe la majorité.

Cela signifie que 71% des Québécois (42 plus 29) exigeraient au moins une majorité de 60%. Ce sont sept Québécois sur 10.

Pourquoi s'obstinent-ils? Pourquoi n'acceptent-ils pas l'argument séduc-



NORMAN WEBSTER

teur que la démocratie, c'est 50% plus un? Parce qu'ils savent bien — mieux que les Parizeau et Bouchard — que la rupture d'un pays ne se fait pas au hasard d'une faible participation électorale. Cela doit relever clairement, indiscutablement, de la volonté générale. Cela exige beaucoup plus qu'une simple majorité.

On ne parle pas d'un changement de gouvernement, mais d'un chambardement majeur dans la vie de millions de personnes, un changement fondamental dans l'ordre des choses. Le fardeau de la preuve revient entièrement à ceux qui veulent provoquer ce tremblement de terre. Pour une transition paisible, pour faire accepter le résultat par les Canadiens hors Québec et par les Québécois eux-mêmes, pour une reconnaissance internationale si nécessaire, il faut beaucoup plus qu'une simple majorité.

Les États démocratiques du monde le savent très bien. Une simple majorité suffit pour l'alternance des gouvernements, mais pas pour un changement fondamental. La barrière est haute quant aux amendements à leurs constitutions. Au Canada, par exemple, il faut l'accord de toutes les provinces pour qu'un amendement majeur soit entériné (l'accord du lac Meech est mort malgré l'appui du parlement fédéral et huit provinces). Aux États-Unis, les amendements doivent affronter les deux chambres du Congrès, puis obtenir l'accord nécessaire des trois quarts des États américains. (Notons

au passage que ni les États-Unis, ni la France, les deux grands pionniers de la démocratie moderne, n'accepteraient la légitimité ni même la possibilité d'un référendum sur l'indépendance d'un de leurs États ou régions.)

Alors, quelle majorité devrait-on exiger ici pour que les séparatistes aillent de l'avant avec leur programme? Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat du Québec, qui parlait des deux tiers des votes, est devenu plus flexible. «On demande 66% des voix, mais c'est négociable à 55-60%», a-t-il dit récemment.

Une autre possibilité serait d'exiger l'appui de 50% des électeurs inscrits sur les listes avant d'accorder un mandat de séparation. Je ne crois pas que ce soit un test injuste. Il faut que le projet indépendantiste reflète clairement la volonté de la société québécoise; les gens qui ne sont pas intéressés à se présenter aux urnes doivent être comptabilisés parmi les «non», ou les abstentions. Au référendum de 1980, 40% des électeurs votants étaient pour le «oui», mais seulement 34% des électeurs inscrits.

Parlant de 1980, il ne faut pas prétendre non plus que tout le monde acceptait la légitimité de 50% plus un. Pour deux raisons. Premièrement parce que le référendum de l'époque ne demandait pas un mandat pour la séparation, mais simplement pour discuter de la souveraineté-association avec le reste du Canada. Il n'avait aucun poids légal ou constitutionnel.

Le référendum proposé par Jacques Parizeau est tout autre. C'est, d'après le programme du Parti québécois, ce qui donnera naissance à un Québec indépendant. Point final, fin de la discussion. Prétendre qu'une simple majorité de 50% suffirait est effronté et, au fond, dangereux.

Deuxième raison: les Québécois eux-mêmes croient qu'une simple majorité est insuffisante. Ils sont sages. M. Parizeau les écoute-t-il?

Un peu de plutonium pour souper?

François Brousseau

La bombe atomique, ce jouet conçu pour ne pas servir, est une précieuse monnaie d'échange dans le jeu stratégique. Qu'on y pense: pendant 45 ans, la paix entre l'Est et l'Ouest a été suspendue à l'équilibre de la terreur, certains disent même qu'elle a été préservée grâce à l'arme nucléaire.

La valeur de cette arme est telle que la simple rumeur selon laquelle un État est réputé avoir, peut-être, la possibilité de construire éventuellement «la bombe...» suffit à alarmer tout le monde. Pour un petit pays qui n'a pas grand-chose à offrir, la tentation peut être grande de se servir de ce levier. Le plutonium ne remplacera jamais le pain et le beurre... mais il peut compenser le nanisme politique.

Ainsi, depuis quelques mois, la Corée du Nord, une petite dictature au régime sorti tout droit des profondeurs stalinienne — et conservé miraculeusement en l'état depuis un demi-siècle — joue à cache-cache avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ne laissant pas ses inspecteurs faire leur travail et menaçant périodiquement de se retirer de l'organisation.

La Corée du Nord a-t-elle montré aux observateurs étrangers tout le combustible nucléaire qu'elle a produit? Le programme nucléaire «civil» de Pyongyang... l'est-il vraiment? Voilà ce qui excite aujourd'hui Bill

Clinton et fait trembler les citoyens de la Corée du Sud rivale, soudain prêts à se ruer en masse sous les abris nucléaires.

Mais que veut réellement Pyongyang dans cette affaire? Bâtit sérieusement la capacité nucléaire pour augmenter son pouvoir stratégique? Alimenter le complexe de forteresse assiégée qui sert de ciment à ce régime fanatique? Ou, plus simplement, se servir de l'actuelle polémique pour augmenter sa capacité de négociation, afin d'obtenir aide économique et reconnaissance diplomatique? Il n'est pas facile de répondre à cette question.

Du côté américain, on peut également s'interroger sur les moyens pris pour forcer Pyongyang à céder. La campagne de Bill Clinton en faveur de l'imposition de sanctions économiques contre le pays rebelle est-elle la bonne voie? De Port-au-Prince à Bagdad, on sait fort bien que les embargos arrivent rarement à faire plier un dictateur décidé à s'accrocher. À moins que Washington ne soit prêt à aller jusqu'à la guerre...

Peut-on laisser n'importe quel État acquérir l'arme atomique? Certes pas. Mais la présomption avec laquelle Washington et le club sélect des puissances nucléaires de plein droit — USA, Russie, France, Grande-Bretagne, Chine — entendent préserver leur exclusivité à la table des Grands, laisse songeur. Un peu de plutonium pour souper?

LETTRES

Les aînés et l'indépendance

On ne saurait blâmer les gens du troisième âge de souffrir d'insécurité chronique. La majorité des aînés actuels ont connu les misères de deux guerres et les affres de la crise économique de 1930.

De plus, la plupart n'ont pas eu la chance de souscrire à des fonds de retraite confortables, de sorte qu'ils ne comptent pratiquement que sur le revenu garanti par la pension de vieillesse, la rente du Québec, par exemple, pour vivre sous le seuil de la pauvreté!

En effet, il est effarant de constater le fort pourcentage de gens de 65 ans et plus qui, présentement, subissent l'écrasante inquiétude d'un lendemain décent.

Je vis à Montréal-Nord, dans un milieu où la qualité de vie des gens de 65 ans et plus ne fait pas l'envie de cette couche de la société au Québec. Pour ces individus, déjà inquiets,angoissés, la perspective d'une séparation du Québec ne jouit pas d'un acquiescement incondi-

tionnel. Les gens autour de moi réclament dans une large proportion l'autonomie complète du Québec, mais non l'indépendance.

Les aînés semblent réclamer le rap-

patriement de tous les pouvoirs nécessaires à l'épanouissement libre et entier du Québec, avec, évidemment, les points d'impôt correspondants.

Si le Parti québécois avait inscrit cette orientation dans son programme, ses candidats auraient au moins l'oreille des gens du troisième âge.

Mais l'indépendance du Québec? Je doute, pour ma part, que les aînés, comme groupe social, y souscrivent.

Gérard Bélair
Economiste retraité
Montréal-Nord, 16 mai 1994

Le discours de Le Hir

J'ai lu avec attention, dans LE DEVOIR du 24 mai dernier, le texte de M. Richard Le Hir qui situe comme préalable à l'expression de la solidarité québécoise, une remise en cause de la place qu'occupe le pouvoir public dans notre société.

Ou bien M. Le Hir n'a pas encore pris connaissance du programme politique de son parti, ce que je l'invite à faire promptement, ou bien il s'est carrément trompé d'allégeance politique. En fait, le discours de l'ex-directeur général de l'Association des manufacturiers du Québec s'apparente sérieusement à celui du gouvernement Johnson et aux actions qui ont été mises de l'avant depuis

janvier 1994. Autant la réorganisation administrative en cours réduira les coûts de l'État, autant les projets de privatisation proposés dans le budget Bourbeau auront un impact direct sur l'efficacité et le rôle de l'État. Ces mesures concrètes correspondent en tout point au désir exprimé par M. Le Hir.

Par contre, la création d'une trentaine d'organismes, commissions, secrétariats et autres structures administratives de toutes sortes dont est farci le programme politique du Parti québécois m'apparaît rejoindre des objectifs tout autres.

Faut-il également porter à l'attention de M. Le Hir, le fait qu'un Québec souverain garantirait à l'ensemble des membres de la fonction publique fédérale un poste dans la nouvelle fonction publique québécoise?

Dans un tel contexte, permettez-moi d'émettre certains doutes face aux aspirations de ce candidat, qui estime malgré tout qu'un gouvernement péquiste veillera à redéployer les activités de l'État vers le secteur privé, ce qui permettra la création de la richesse et sa meilleure redistribution.

Lyse Lafrance-Charlebois
Candidate du Parti libéral
Comité d'Iberville
Montréal, 2 juin 1994

À PROPOS

... de familles monoparentales

Entre 1961 et 1991, le nombre de familles monoparentales au Canada est passé d'environ 347 000 à 955 000.

En 1991, les familles monoparentales représentaient 20% de toutes les familles avec enfants, comparativement à 17% en 1981, et à 11% en 1961.

Selon les données du recensement de 1991, 82% des familles monoparentales (ayant des enfants non mariés, peu importe leur âge) étaient dirigées par une femme. Cette proportion est plus élevée si l'on ne compte que des familles ayant des enfants de moins de 13 ans. En 1988, 92% des familles monoparentales ayant des enfants appartenant à cette catégorie d'âge étaient dirigées par une femme.

Les femmes chefs de famille monoparentale sont moins nombreuses que les autres parents à occuper un emploi. En 1991, 52% des mères seules ayant des enfants

de moins de 16 ans occupaient un emploi, par rapport à 54% en 1981. Le taux d'emploi chez les mères seules, surtout celles qui ont des enfants d'âge préscolaire, est demeuré stagnant au cours de ces dix ans, comparativement aux femmes des familles biparentales avec enfants, dont le taux d'emploi a continué de croître.

Le taux de chômage est élevé chez les parents seuls. En 1991, 16,8% des femmes chefs de famille monoparentale étaient chômeuses et cherchaient un emploi rémunéré.

Le taux de chômage était particulièrement élevé chez les femmes dont le plus jeune enfant avait moins de trois ans (25,5%) ou entre 3 et 5 ans (20,4%).

Statistiques sur le travail et la famille au Canada, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1994.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'information FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSSAÇON, LUCIE LACAVALA

2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAIS C E Q U E D O I S

IDÉES

Lucien Bouchard, fédéraliste sans le savoir?

DAVID BERGER

Député de Saint-Henri-Westmount

Une récente déclaration du chef de l'opposition sur les droits de la personne mérite l'attention des lecteurs. Le 11 mai dernier, M. Lucien Bouchard s'est dit en désaccord avec les propos du ministre de la Justice, Allan Rock, selon lesquels la Charte des droits et le Code criminel ne devraient pas nécessairement s'appliquer à l'autonomie autochtone. M. Rock a prétendu que les droits individuels pourraient être garantis par une charte autochtone. M. Bouchard a répondu qu'il «ne croyait pas que c'était sain pour le pays lorsque les lois ne s'appliquent pas de façon égale à tous les habitants du pays» (Citation de Southam News, traduction libre). Quelle est la signification de cette déclaration? Si on peut se fier aux prises de position du Bloc québécois depuis le début du Parlement, on constate que, petit à petit, les divergences entre le Bloc québécois et le Parti libéral du Canada disparaissent!

Dans la déclaration citée, M. Bouchard fait sienne la raison d'être de la Charte canadienne des droits et libertés, notamment que la Charte devrait protéger les droits des Canadiens uniformément à travers le pays. Dans la définition suivante, l'éminent juriste canadien, John Humphrey, explique pourquoi la Charte doit s'appliquer à tous les habitants du pays: «Un bill des droits est, ou devrait être, la formulation juridique concrète du consensus national quant au minimum des droits que possèdent chaque homme et chaque femme en tant qu'être humain, c'est-à-dire parce qu'ils sont des êtres humains et pour aucune autre raison. C'est pour cette raison qu'on les appelle droits de la "personne". Et comme ils sont essentiels à la dignité humaine, ils devraient être les mêmes pour tous les Canadiens, quelle que soit la région du pays où ils habitent.»

Parmi les autres points de convergence entre le Bloc québécois et le Parti libéral, je pourrais citer les exemples suivants: on a vu récemment que M. Bouchard s'intéresse au sort des francophones hors Québec et veut rendre visite aux Acadiens. Ce faisant, il fait sienne une autre valeur véhiculée par le Parti libéral, soit que les Canadiens se doivent de promouvoir les intérêts des minorités linguistiques partout au pays.

De plus, le Bloc s'est joint au Parti libéral pour s'opposer à une motion du Reform Party qui proposait le «bilinguisme territorial». Le porte-parole du Bloc a déclaré que «la position du Bloc québécois est claire: le bilinguisme doit être assuré dans l'ensemble des institutions fédérales.»

M. Bouchard a appuyé le maintien de la mission de paix des Casques bleus canadiens en Bosnie. Dans un discours qui aurait fait l'envie de n'importe quel fédéraliste, il a dit que «les missions canadiennes de paix ont été, avec l'ACDI, un grand sujet de fierté canadienne et québécoise.»

Les deux sont à l'origine de la crédibilité du Canada dans le monde. On a constamment salué le caractère désintéressé et humanitaire de nos interventions internationales. Un prix Nobel n'a-t-il pas été attribué à l'architecte du rôle canadien de gardien de la paix? Plus que quiconque, Lester B. Pearson symbolise en effet cette nécessaire prise en charge des obligations morales qui incombent aux pays démocratiques.

Enfin, on a même vu M. Bouchard se dire le grand défenseur des programmes sociaux. À l'époque du rapport Allaire, M. Bouchard déplorait le prétendu immobilisme du système fédéral. Aujourd'hui, il s'objecte à une réforme en profondeur des programmes sociaux. Vous ne pouvez pas avoir le beurre et l'argent du beurre, à moins d'être M. Bouchard!

De quel bois se chauffe Lucien Bouchard? «Ce sont des fédéralistes qui s'ignorent», m'a suggéré Jean Charret le soir du débat sur le maintien de la mission de paix en Bosnie. À l'instar du Bourgeois gentilhomme de Molière qui a découvert que «Par ma foi, il y a plus de 40 ans que je dis de la Prose, sans que j'en sçeuise rien», Lucien Bouchard serait-il fédéraliste sans le savoir?

Un Tour de l'île à pied J'adore marcher, mais pas à côté de mon vélo

ANDRÉE LAPLANTE

Participante de Verdun au Tour de l'île 1994

Quelle journée superbe nous avons eue! Quelle foule aussi! J'en étais à mon premier Tour, après deux tentatives infructueuses pour m'inscrire les années précédentes. Avec sa popularité que tout le monde connaît, il va sans dire que j'avais hâte d'y prendre part. J'ai eu cependant deux grandes déceptions. En premier lieu, j'ignorais qu'une partie du trajet se faisait à pied! Une heure et demie avant même de pouvoir passer la ligne de départ! J'imagine que cet «entonnoir» de départ a fait ses preuves à un moment ou un autre mais, sérieusement, personne n'a encore réalisé à quel point il ralentissait le mouvement de la foule? Et si son rôle est d'aider au comptage des participants, que l'on m'explique pourquoi autant de participants partent en parallèle au couloir de départ (ou y avait-il un deuxième entonnoir que je n'ai pu voir?). Nous avons ensuite repris la marche à pied avant d'entreprendre le pont, puis à nouveau, en quittant le premier relais à Longueuil. (Me tromperais-je en devinant que l'extension Rive-Sud du Tour ne sera pas reprise l'an prochain?). Attention! J'adore marcher, bien qu'habituellement, si je marche, je ne prends pas mon vélo...

Ma deuxième déception: comment se fait-il qu'un événement d'une telle envergure ne soit pas associé à un organisme comme la Fondation pour les maladies du cœur, autrement qu'en ayant 200 médecins participant au Tour de l'île pour représenter la Fondation, sans en profiter pour recueillir des fonds pour l'organisme? J'ai d'ailleurs été très surprise qu'aucune somme de l'argent remis par les participants aille à autre chose que l'organisation du Tour. Ayant participé pendant trois années consécutives à la Ride for the Heart (une traduction approximative donnerait «Tour pour le cœur») de Toronto — événement semblable au Tour de l'île mais de moindre importance — avant de venir habiter Montréal, je m'étais habituée à voir une partie des frais de participation, ainsi que les montants des commandes recueillies par les participants, aller à la Heart and Stroke Foundation (l'équivalent de la Fondation pour les maladies du cœur). Je m'attendais à rien de moins du Tour de l'île de Montréal.

Non seulement nous roulerions pour le plaisir, mais nous aurions aussi la fierté de pouvoir dire que nous contribuons à une grande cause, les maladies cardiaques étant partie des plus grands tueurs de notre époque. Les participants qui ne désiraient plus y prendre part, parce que le coût serait plus élevé, seraient vite remplacés par les nombreux autres n'ayant pu s'inscrire faute de place. Avais-je trop d'attentes? Peut-être que oui, mais si moi, simple citoyenne de Montréal, ai pu être incommodée malgré la superbe température, qu'en est-il des visiteurs européens et américains qui se sont joints à la troupe? Pour ce qui est des fonds non recueillis, je n'ai pu m'empêcher d'y voir là une si belle occasion... ratée! Je crois fermement qu'il y a toujours place pour l'amélioration: je suis persuadée qu'il en est de même pour les organisateurs du Tour.



PHOTO JACQUES GRENIER

Comment se fait-il qu'un tel événement ne soit pas associé à un organisme comme la Fondation pour les maladies du cœur autrement qu'en ayant 200 médecins pour la représenter, sans en profiter pour recueillir des fonds?

Suicide assisté

À la vie, à la mort

Ça prend du courage pour vivre, vous nous l'avez souvent dit, cher grand-père Ovila

MARGOT PAGÉ

Écrivaine

Réplique à la lettre posthume de M. Ovila Duquette, qui s'est enlevé la vie récemment à l'âge de 81 ans

Permettez que je vous gronde, cher grand-père Ovila. Que je vous gronde en trois points et pour trois raisons — la question du Christ que vous avez l'air de connaître mieux que moi, c'en est une autre question, je vous la laisse.

D'abord, faut-il que vous ayez été mal en point pour abandonner la course ainsi, par un nez! A 81 ans, il ne vous en manquait pas long.

Le gros de la révolte, pourquoi ne l'avez-vous pas laissé à d'autres? Le pire était fait: monter sa descendance (comme on construit une maison ou un scrapbook pour la postérité ou pour l'amour; gagner sa vie tous les jours; parer la maladie; s'astreindre dans la force de l'âge à n'aimer qu'une fois, par grandeur, par fidélité, ou par amour encore...

Voilà les rejets naitre, mourir d'inquiétude à toutes les minutes de leur vie jusqu'à leur ennemi anniversaire et encore. Pour vous, le pire était fait, non?

Vous avez préféré sombrer dans la tendance faussement altruiste qui cache le désespoir d'un gros orgueil boutonneux bien à la mode depuis la déshumanisation des humains et l'humanisation des animaux.

Cet orgueil qui nous fait croire qu'on est fort — voire tout-puissant — et tend à nous interdire toute forme de demande, comme une faiblesse, bien plus, une lâcheté.

«Allô, Jeanne? Bon. C'est ton grand-père qui parle. Coudons, viendrais-tu me faire une petite visite? Je file... Je m'ennuie de ce temps-là...»

Tout mort que vous soyez, permettez, vous m'êtes tout vous dispute. Avez-vous pensé que d'autres pourraient vous imiter?

Si nos héros s'en vont, comment pouvons-nous les fêter?

À qui demander conseil si les gens d'expérience se font hara-kiri? Qui suivre si les éclairés se sont occis?

Pour qui et pour quoi encore?

Je sais, beaucoup d'entre vous sont ulcérés parce que nous qui vous suivons, ne sommes pas assez reconnaissants pour tout ce que vous avez souffert, à la guerre, durant la crise, dans le temps que le monde était pauvre, avant, pendant... quand il n'y avait rien dans les maisons: pas de téléphone, pas de réfrigérateur, pas d'électricité, pas de glace, pas de route. Pas de route mais des pommes dessus?

Ensuite, en parlant de route. Est-ce que c'est des manières... d'avoir fait quelque chose dans la vie — n'importe quoi finalement — pour que les générations vous reconnaissent?

La reconnaissance, il me semble qu'on vous avait dit à vous aussi de ne pas compter dessus. Vous nous l'avez souvent répété en tout cas, qu'il ne fallait pas espérer quelque reconnaissance dans la vie. Jamais. Rebuté les oreilles des maximes toutes plus importantes les unes que les autres.

À quoi cela vous a-t-il servi? Ainsi grand-père, vous

donnez raison au gars que vous haïssiez le plus: vous savez Tapon Beaulieu, celui qui vivait sans foi ni loi et qui avait pas d'couille? Lui est encore là. Ça prend du courage aussi pour vivre. Ça aussi, vous nous l'avez souvent dit.

Cher grand-père va! Vous voulez votre «droit à la mort pour que les jeunes aient droit à la vie», dites-vous.

La belle affaire.

Vous offrez à la jeunesse votre lit d'hôpital! C'est comme lui souhaiter la maladie! Vous savez bien que votre départ ne donne rien à personne. Vous dites cela par cynisme.

Que faisiez-vous comme travail? Vous bercer? Prendre un petit coup?

Ecouter le monde jaser en vous reposant?

Et puis après!

Vous étiez la joie, les aiguilles du temps dans le paysage... Vous étiez la maxime.

Rien qu'à vous voir, on voyait bien!

Enfin, pour terminer, la fameuse dignité. «Mourir dans la dignité» qu'on vous fait croire maintenant.

Qu'est-ce que c'est, la dignité?

Ça se trouve où et dans quoi, la dignité?

Jamais je ne croirai que vous étiez de ceux qui pensent que la dignité a une couleur, une épaisseur, que ça se mesure au pied-de-roi!

Depuis quand la souffrance vient-elle briser le paysage dignitaire et souiller la dignité avec un grand D?

Ne vous ai-je pas souvent entendu dire que la souffrance faisait partie de la vie? S'il est digne de vivre, c'est qu'il est digne de souffrir et de mourir naturellement, la vie étant la mort (Bernard, Claude (1813-1878); on lui attribue cette constatation: «La vie c'est la mort»). Ce n'est pas nouveau, ça.

Ne vous ai-je pas souvent entendu dire que la dignité se situait à l'ameur?

Et qu'on pouvait l'apercevoir quelquefois même dans quelques nobles regards, dont le vôtre, grand-père, pour un peu que nous aurions levé les yeux l'un vers l'autre avec simplicité, admiration et reconnaissance?

Dans LE DEVOIR, on lit ce sous-titre: «Un mouvement de masse devrait militer en faveur du droit des individus à une fin.» Ouais.

On se croirait dans quel pays totalitaire — à L'île du Docteur Moreau (Wells, Herbert George) peut-être, ou en 1984 (Orwell, Eric, Arthur Blair dit George) — tant «l'expérience» se veut ronflante pour tout le monde.

Qui, dites-moi, aurait avantage à souhaiter cette forme grossière d'eugénisme?

Qui est assez dupe pour y adhérer? Des malheureux et des démunis, sans doute.

Pour ma part, j'ai été beaucoup plus séduite par la réponse de l'invitée rwandaise Monique Mujawamariya chez Denise Bombardier, récemment, à qui l'animatrice a demandé où elle prend cette force de lutter (contre le massacre de ses frères du pays d'où elle revient): «Mais j'aime la vie moi, madame!», lui a-t-elle répondu avec ferveur.

Veuillez néanmoins accepter, cher grand-père Ovila, mon admiration, non pour ce que vous êtes maintenant, mais pour ce que vous fûtes.

L'Afrique du Sud en liberté

Une nouvelle Afrique post-apartheid est née et restera unie

PAULETTE CLAUDE

Sainte-Foy

C'est l'œuvre d'un homme, d'un seul homme, pour tous les hommes d'Afrique du Sud. C'est l'affaire Nelson Mandela. Il s'est battu contre vents et marées, il a combattu avec acharnement, parfois à contre-courant pour dériver souvent vers une agression armée. Membre du Parti communiste, les heurts se multipliaient, tandis que, de l'autre côté, des meurtres commandités, des emprisonnements injustifiés de meneurs donnaient lieu à des atrocités physiques indicibles et incontrôlables. Nul n'était exempt.

Des Blancs, amis des Noirs, réclamaient plus de justice sociale pour une classe d'hommes ignorés. On leur répondait par des attentats, des suicides simulés, des foyers d'incendie. Dans les ghettos noirs, ils subissaient tout cela, sans jamais se décourager. Il y avait de l'espoir au bout. Ils vivaient dans l'attente, mais non dans l'abandon. Pour eux, tout homme est un homme, un vrai, un authentique, un original, fût-il noir, blanc, jaune ou métis.

Ils ont souffert en silence, ces Noirs. Mais la souffrance n'est-elle pas le levier sur lequel ils s'appuient pour pousser vers des sommets abrupts, inaccessibles, tortueux, mais prometteurs? Ces obstacles, aussi dérangeants qu'ils puissent paraître, donnent du cœur au sujet, pour le forcer à avancer malgré lui, et se frayer le chemin pour lequel il a versé tant de sang, de larmes, fauché tant de vies humaines. L'homme noir est patient, très patient. Et quand la décision prend le pas sur les sentiments, sa vision du monde et des choses peut changer le cours de l'histoire.

Un mouvement jusque-là jugé impossible

Après sa souffrance, sa réflexion débouche vers un mouvement jusque-là jugé impossible par certains, désiré par d'autres et voulu par la majorité. Cette nouvelle avenue que l'on appelle la «Démocratie», et à juste titre, est la seule, la vraie motivation pour rebâtir une nouvelle Afrique du Sud, cette Afrique où toutes les couleurs, sous différentes teintes, font ressortir les mosaïques qui doivent consolider la base d'unité entre les hommes et les femmes de ce pays. D'aucuns voudraient marquer leur appartenance à une race certaine. Si l'exode signifie pour eux une forme de renonciation, tôt ou tard, ils finiront par rejoindre les rangs, quoi qu'ils fassent, car ils auront appris qu'ailleurs l'herbe est moins verte; qu'il leur faudra composer avec de nouveaux visages, des mœurs nouvelles, des idées avancées et des situations politiques nouvelles. Et le sentiment d'appartenance, dans ce cas précis, devient une maladie qui fait mal aux tripes et nécessite un rapprochement de la mère patrie. Aujourd'hui l'Afrique du Sud existe. Elle a un nouveau drapeau qui flotte au faite des édifices. Il flottera au vent pour rappeler, à tous, la fin de l'apartheid.

L'apartheid est mort. Une nouvelle Afrique est née et restera unie comme un seul homme. Et avec tout cela, la liberté d'un peuple noir si longtemps méprisé et opprimé. A vrai dire, ce fut un véritable marathon.

Au président Frédéric De Klerk, je reconnais sa bonne foi, sa grandeur d'âme pour l'effort surhumain qui lui a permis de reconnaître l'existence d'autres hommes, d'une autre race surtout, mais avant tout, des Africains dans l'âme et citoyens d'une terre natale à jamais la leur.

Au nouveau président Nelson Mandela, ce géant qui s'est illustré de façon admirable et qui par sa ténacité, sa conviction enracinée a conduit son pays à la liberté: «Cette liberté vous ne l'avez pas prise, certes, mais vous l'avez gagnée. Gardez-la jalousement. Ne laissez personne vous la convoiter. Faites-en votre credo quotidien. Défendez-la, partagez-la avec les autres en toute équité, en toute impartialité. Et vous verrez, c'est ça la vraie démocratie.»



PHOTO JACQUES GRENIER

David Berger

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpéit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'Information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramer, Clément Trudel; à l'Information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Michel Lessage (correspondant parlementaire à Québec), Serge Chapleau (aristocrate); à l'Information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babine, Rachel Dulos (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaires à la rédaction). LA Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinosmeault (directrice), Jacqueline Avril, Lise Bourgault, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Johanne Guibeau, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires); Micheline Turgeon, Olivier Zaida (commis); Michèle Bouchard (secrétaires). L'ADMINISTRATION Henry Riedl (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaires), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements). LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Guy-Renaud Kirouac (directeur), LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (directrice de la production), Sylvain Darcy (directeur de l'information), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesaire, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Christiane Vaillant. Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (superviseur), Jean de Billy, Marlène Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgie (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

POLICIER «C'est totalement inacceptable», estime Dan Phillips

SUITE DE LA PAGE 1

Le comité de déontologie reprochait au sergent Tremblay de ne pas avoir utilisé son arme avec prudence et discernement et d'avoir abusé de son autorité en ayant recours à une force plus grande que nécessaire.

L'avocat de Michel Tremblay, Mario Létourneau, a donc réussi à convaincre le comité que son client avait agi de «bonne foi». «On a essayé de démontrer ce qu'était le métier de policier eût égard des difficultés de ce métier, a dit Me Létourneau. Il se produisait peut-être des erreurs, mais des erreurs de bonne foi, qui peuvent se produire dans l'exercice de n'importe quelle profession.»

Le rapport du Comité a scandalisé Dan Phillips, leader de la Ligue des Noirs du Québec, qui avait déposé la plainte devant le comité. «Autrement dit on peut utiliser son arme à feu contre n'importe qui, a dit le leader de la

communauté noire. C'est une erreur.»

Suite à cette décision, M. Phillips veut même que le comité de déontologie soit aboli. «On n'a pas d'espoir quand des choses comme ça arrivent, a-t-il ajouté. C'est totalement inacceptable.»

Il est probable que la décision sera portée en appel.

Le comité de déontologie policière a commencé son enquête le 4 mai dernier. La conduite d'une vingtaine de policiers ayant pris part à l'opération qui s'est soldée par la mort de Marcellus François y a été passée au crible.

Le comité s'est notamment penché sur les agissements du sergent Michel Tremblay, qui avait tiré sur le jeune homme, et du sergent-détective Pierre Sasseville, responsable de la filature policière.

Le commissaire à la déontologie reprochait au sergent-détective d'avoir abusé de son autorité en interceptant le véhicule dans lequel se trouvait Marcellus François. Au cours de l'opération il aurait déclaré «On va sau-

ter et on verra après».

Le commissaire considérait aussi que le policier Sasseville avait abusé de son autorité en arrêtant et en détenant les trois autres personnes qui se trouvaient à bord du véhicule le 3 juillet 1991, soit Liza Stouffer, Edwin Vincent Ford et Carol Williams.

Les mêmes reproches étaient adressés aux autres policiers de l'équipe du SWAT, Richard Bélair et Michael Wilson, ainsi qu'aux membres de l'équipe de filature, composée des agents André Marcoux, Gilbert Moreau, Robert Chevigny, Pierre Vincent, Guy Charbonneau, Réjean Galarneau, Robert Chaudier et Jacques Picard.

Les sergents-détectives Daniel Barbeau, Ronald Blanchette et Jean Ferland ainsi que quatre agents devaient pour leur part expliquer pourquoi ils avaient perquisitionné sans mandat et causé des dommages à l'appartement situé au 270 rue Bourget. C'est là que demeurerait un des deux hommes recherchés pour tentative de meurtre

dans le cadre de la filature du 3 juillet 1991. La copie d'une mauvaise photo aurait été à l'origine de la méprise d'identité qui aura finalement été fatale à Marcellus François.

Par ailleurs, une enquête interne demandée par le directeur du Service de police de la CUM de l'époque, Alain Saint-Germain, ainsi qu'une enquête du coroner ont démontré en 1992 et 1993 que le sergent Tremblay avait tiré sur Marcellus François alors qu'il n'avait vu aucune arme ou quelque chose pouvant s'apparenter à une arme.

En janvier 1992, le directeur Saint-Germain concluait que «cette affaire a été un échec d'un bout à l'autre de l'opération, où manque de rigueur, anomalies et erreurs de jugement se sont succédés tout au long.»

Marcellus François est décédé le 18 juillet 1991 après avoir été maintenu en vie artificiellement. Sa famille a intenté une poursuite en dommages-intérêts de plusieurs millions de dollars contre la CUM.

FRANÇAIS
Progrès chez les
francophones

SUITE DE LA PAGE 1

de la langue anglaise au Québec: «Socialement et politiquement (les jeunes anglophones sont) insécures comme tout, les statistiques montrent que ça s'est encore aggravé, et puis à la fois la langue anglaise, comme langue, se porte tellement bien. Ça, c'est tellement drôle, alors qu'on l'observe même un recul dans l'utilisation du français.»

En fait, l'étude indique qu'en 1979, 47% des jeunes anglophones étudiant dans leur langue au secondaire et au collégial disaient avoir une bonne connaissance du français. Douze ans plus tard, en 1991, cette proportion passait à 58%.

En contrepartie, en 1979, les jeunes anglophones disaient utiliser le français dans leurs activités culturelles dans une proportion de 15%. En 1991, cette moyenne d'usage de la langue française a perdu un point à 14%.

Les chiffres qui touchent les jeunes allophones qui fréquentent l'école anglaise montrent une tendance plus lourde encore. En 1979, ces jeunes disaient utiliser le français dans leurs activités culturelles dans une proportion de 23%. Douze ans plus tard cette moyenne est tombée à 14%.

Et les francophones qui fréquentent l'école anglaise ne font pas exception à la règle. Ils étaient 39% à dire qu'ils utilisaient le français dans leurs activités culturelles en 1979. En 1991 cette proportion a baissé à 36%.

En conclusion du chapitre trois de son étude, Uli Locher écrit: «Les transferts linguistiques des francophones de l'échantillon vers l'anglais (24,8%) sont presque neuf fois plus fréquents que ceux des anglophones vers le français (2,8%). L'école anglophone continue donc d'être le lieu où est rendue visible l'absorption d'une petite partie de la majorité par la minorité.»

En contrepartie, il explique aussi le phénomène par l'effet de la Charte de la langue française sur l'école anglaise: «L'école anglaise semble en train de perdre ses éléments les plus francophiles et francophonisables.»

Mais globalement, le professeur Locher note que «le bilinguisme dans les activités culturelles progresse surtout du côté des francophones, tandis que l'unilinguisme des anglophones dans leur propre milieu reste constant. (...) Le recul du français (dans les activités culturelles) observé dans les écoles francophones équivaut à un progrès du bilinguisme. Dans les écoles anglophones, ce recul du français dénote un comportement moins bilingue qu'auparavant.»

L'étude du sociologue souligne aussi que les jeunes qui fréquentent les institutions anglophones conservent des images stéréotypées des francophones. Ainsi, ils sont 65% à penser que «les francophones devraient réaliser que le développement économique du Québec est dû surtout à l'esprit entrepreneur des anglophones et des immigrants». Ils sont aussi 45% à estimer que «les francophones n'aiment pas les anglophones ni les immigrants». Sur cette question, ils sont toutefois 45% à penser exactement le contraire. Soulignons aussi que 60% des répondants croient que «la meilleure chose qui puisse arriver aux Québécois, c'est qu'ils apprennent tous l'anglais». Enfin, si 32% des jeunes interrogés affirment avoir «du respect et de l'admiration» pour les francophones qui ont choisi de lutter pour vivre en français dans une Amérique anglophone, ils sont 68% à ne pas partager ce sentiment.

Le président du Conseil de la langue française, Pierre-Étienne Laporte, croit que «cette étude révèle que, pour les élèves qui reçoivent leur enseignement en anglais, le bilinguisme n'est pas seulement une affirmation de compétence linguistique, mais aussi d'interprétation culturelle et de socialisation dans les valeurs et attitudes de l'autre groupe.»

M. Laporte note aussi que cette recherche «indique qu'il faut continuer à travailler au rapprochement des deux groupes.»

PÉLADEAU La victoire de Parizeau

SUITE DE LA PAGE 1

dans, concède-t-il. On n'avait aucun fil. Les seules nouvelles, c'étaient celles des gars de la radio qui venaient travailler pour nous. Ça a duré longtemps, jusqu'à temps que les gars des fils menacent de les couper à cause de Péladeau qui payait pas gros.»

Comme les temps ont changé. Trente ans plus tard, ses journalistes comptent parmi les mieux payés de la profession et n'ont d'ailleurs jamais sorti leurs pancartes dans la rue. Au grand bonheur des actionnaires.

À la base de ce succès de tirage et financier, une recette américaine toute simple: «KISS: Keep it simple, stupid.»

«Le KISS, c'est la formule gagnante pour tous les journaux sauf quelques-uns comme LE DEVOIR, explique M. Péladeau. Un quotidien tabloïd doit se tenir collé à la réalité. Qu'il aime ça ou pas; c'est ça la vie. Il faut couvrir les nouvelles plus que n'importe qui. J'ai appris ça de Allô Police. On fait un trip... PAF!»

A cet ingrédient de base de la nouvelle brute et percuteuse, s'ajoutent quelques coups de maître réalisés au fil des ans: l'embauche de Jacques Beauchamp «qui était en chicanes avec son patron», d'André Rufiange «qui avait un de ses humours», René Lévesque «qui était dans la rue» et surtout, au risque de choquer, la célèbre pin up, «la fille à poil en page sept». Une recette qu'il n'oserait toutefois recommander au DEVOIR.

«Ca, je l'ai emprunté de Robert Murdoch, un gars extraordinaire avec une philosophie du gros bon sens.» Pas compliqué: si le concurrent en met une en sept, tu en mets une en trois; s'il la met en trois, tu en mets deux! Voilà!

Pourquoi alors l'avoir enlevée? «On n'était pas pour se faire bloquer nos téléphones par une gang de vieilles filles.»

Malgré le conflit de travail qui a opposé son fils Pierre-Karl à plusieurs groupes d'employés du Journal, M. Péladeau juge qu'il aurait fait la même chose, il y a 20 ans, quand il avait «plus d'élan».

Il n'a maintenant d'éloges que pour son tout nouveau rédacteur en chef, Pierre Françoise, un ancien revenu au Journal «qui a beaucoup de souplesse avec son monde et qui est capable d'équilibrer les émotions de tous et chacun». Le candidat idéal, bref, pour effectuer les virages nécessaires et maintenir le quotidien «collé à la réalité».

S'il n'a plus la nostalgie du pupitre sur lequel il dormait

tous les soirs, le fondateur confie qu'il adresse chaque matin ses commentaires par écrit à son bras droit pour les quotidiens, l'ex-sous-ministre Jacques Girard.

Ses lectures matinales? «Primo, Le Journal; secundo LE DEVOIR; tertio le Globe and Mail.» Loïn derrière, La Presse, de son éternel rival Paul Desmarais, et The Gazette, «même si La Presse, je la saute souvent».

Malgré le renforcement des sections politique et économique de son journal, Pierre Péladeau estime encore que la rentabilité importe bien davantage que la crédibilité.

«Ça ne m'impressionne pas plus aujourd'hui que dans le temps. La crédibilité, c'est de la shit. Si un lecteur rouspète, tant pis, j'en ai 300 000 avec moi. Alors que s'il n'y a pas de rentabilité, il n'y a pas de journal.»

Le magnat de l'édition ne s'en fait guère pour l'avenir de la presse écrite.

«Ici comme à Paris, tout ce qu'on entend c'est: non, mais c'est la crise des quotidiens! C'est toujours la même maudite affaire. Il y a seulement des ajustements à faire.»

«La Presse, par exemple, a changé beaucoup son orientation. Elle fait très faits divers et on y est pour quelque chose. Même LE DEVOIR n'est plus ce qu'il était il y a dix ans. Fort heureusement, d'ailleurs, parce qu'il était plate comme le diable.»

«S'il y a un journal de trop à Montréal, ce n'est pas LE DEVOIR, lance-t-il à l'adresse de l'éditeur adjoint de La Presse, M. Claude Masson. Ce n'est évidemment pas non plus Le Journal de Montréal. C'est donc La Presse parce que c'est un journal bâtarde!»

«Elle joue un peu son besoin de crédibilité et les faits divers à fond de train. Mais elle ne colle pas suffisamment à la réalité. Il n'y a rien dans leurs grands papiers et leurs chroniques qui ne valent pas cher.»

Le directeur de L'Actualité, qui a déjà publié un portrait peu flatteur de Péladeau, n'échappe pas non plus à son humour corrosif, d'autant que le patron de Québecor convoite maintenant certains morceaux de l'empire Maclean Hunter.

«Jean Paré est nerveux. Ça ne me surprend pas. Il a raison de l'être s'il est vendu. Mais, assure-t-il, il doit bien y avoir de la place pour des balayeurs dans cette affaire-là.»

«Pour diriger un magazine d'actualité, ça prend un gars qui a de l'envergne et qui cherche quelque chose. Je ne sais pas ce que Paré peut chercher. Il est invité à toutes sortes de programme, mais je ne l'ai jamais entendu dire quelque chose de vraiment extraordinaire com-

me... (hésitations)... Lise Bissonnette qui dit des choses intelligentes. Paré, y est pogné.»

Ancien camelot du DEVOIR, Pierre Péladeau qui a longtemps soutenu et soutient encore le quotidien de la rue Bleury ne doute pas un seul instant de son avenir.

«Je ne me serais pas embarqué là-dedans autrement.»

Les actionnaires de Québecor doivent-ils pour autant faire les frais de ce mécénat qui l'a conduit à accepter le vieux édifice de la rue Saint-Sacrement et un paquet d'actions en échange de comptes impayés.

«Je suis aussi actionnaire de Québecor et je ne considère pas avoir fait une mauvaise affaire. Je vous le dit: il est bon votre papier et celui du samedi, en sacrement! Pour augmenter le tirage et la rentabilité, faites donc des promotions qui intéressent les gens et les lecteurs du DEVOIR.»

Difficile aussi de ne pas parler politique avec ce patron de presse qui n'a jamais voulu rien savoir des éditoriaux dans ses pages.

Les prochaines élections provinciales? «Trop tôt pour les pronostics.»

Mais enchaîne-t-il tout de go, «il y a de fortes chances que le PQ fasse une percée parce que Johnson, y'est pas fort!»

«C'est l'ère des leaders pas forts, philosophe-t-il, Johnson, Parizeau ou Doré.» Tous, pour lui, sur le même pied en ce qui concerne «l'épine dorsale».

«Mais Parizeau surclasse Johnson sur un plan économique. Je ne pense pas que de passer par Power Corporation, ce soit la meilleure école.»

S'il n'hésite plus finalement à prédire la victoire de Parizeau, il l'attribue déjà à son entourage, à des gens de calibre comme le criminaliste Serge Ménard.

Mais pour le référendum, «c'est autre chose», même si M. Péladeau espère voir la souveraineté de son vivant pour ses enfants et ses petits enfants.

«Je n'ai jamais eu peur de la souveraineté et ça va venir avant longtemps. J'ai déjà dit à René Lévesque: ce n'est pas l'élément politique qui est si important; c'est l'élément économique. Celui-là, on l'a pas, christ! On commence à peine à avoir quelques cennes. Tant et aussi longtemps qu'on n'a pas de force, on n'est pas dedans.»

«Chose certaine, notre économie est plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1980.» Alors les campagnes de peur et le chantage économique, «c'est de la blague».

«Les Américains ont un mot qui veut tout dire: Money talks!»

Pour l'interdiction de l'arrosage
des forêts publiquesLOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), responsable de l'évaluation du programme de contrôle des insectes forestiers par voie de pulvérisations aériennes, recommande à Québec de bannir maintenant et définitivement l'usage du fénitrothion dans les forêts publiques. Une invitation à en faire autant dans le secteur privé.

Cet insecticide chimique, jadis utilisé contre la tordeuse de bourgeons d'épinette dans les forêts de conifères, avait été banni de ce programme à la suite des travaux du BAPE dans les années 80. Mais la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies (SOPFIM), formée du ministère des Forêts et des industriels de la forêt, voulait l'utiliser sur une base plus restreinte contre le diprion de Swaine, un insecte qui décime plusieurs plantations de pins gris et contre lequel l'insecticide biologique *Bacillus Thuringiensis kurstaki* (btk) est inefficace.

La SOPFIM proposait à Québec un programme d'arrosages quinquennal pour lutter contre différents insectes.

Elle proposait notamment de maintenir les arrosages de btk contre la tordeuse dans les endroits les plus infestés et le fénitrothion, contre la mouche à scie (diprion).

Québec annonçait l'an dernier dans le cadre de sa Stratégie de protection des forêts son intention de bannir tout usage d'insecticides chimiques d'ici 2001. Mais d'ici là, il proposait de tenir la mouche à scie en échec grâce à un recours limité au fénitrothion, lequel aurait ainsi refait surface dans la province. La commission du BAPE, présidée par Mme Johanne Gélinas, estime, au contraire, que les effets environnementaux et toxicologiques du fénitrothion militent en faveur d'un retrait immédiat. Ce produit n'est pas aussi sélectif que le btk. Il frappe indistinctement plusieurs familles d'insectes, dont les araignées et les mille-pattes, et il peut contaminer les cours d'eau en plus de provoquer une bioaccumulation chez certaines espèces supérieures. Il frappe aussi les insectes pollinisateurs.

Certains sous-produits du fénitrothion, formés durant sa décomposition en forêt, comme le fénitrooxon, sont d'une toxicité élevée, voire supérieure à l'insecticide de base lui-même. Par ailleurs, comme tous les pesticides, les

fabricants utilisent dans sa formulation des ingrédients dits «inertes», souvent inconnus mais tout aussi toxiques que l'agent actif lui-même.

Toutes ces raisons et les doutes qui persistent dans la communauté scientifique quant à l'inocuité réelle de ce produit pourtant homologué, amènent les commissaires du BAPE à proposer la coupe préventive des secteurs affectés par le diprion, ce qui prive de garde-manger l'insecte ravageur et l'empêche de se multiplier en forme d'épidémie. Cependant, note la commission, une telle stratégie d'intervention nécessite des chemins forestiers permettant un accès facile à tous les coins de la province, une promesse gouvernementale de 1991 qu'il faudra planifier méticuleusement.

La commission estime que, si elle ne peut garantir l'inocuité totale du btk, les impacts faibles de ce produit biologique, particulièrement sélectif, justifient qu'on y ait recours en cas d'épidémie. Le produit est jugé «acceptable» par la commission d'autant plus que son usage depuis une décennie a démontré son efficacité, plus grande que celle des concurrents chimiques puisqu'il ne stimule pas la vitalité des insectes ayant survécu à un arrosage aérien.

C'est beau la vie

DONNEZ!

La Société canadienne
de la Croix-Rouge
Division du Québec

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305SERVICE À LA CLIENTÈLE
• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355